

France Forum

- *Histoire des relations franco-allemandes*
- *La France s'enfoncé-t-elle dans une nouvelle barbarie ?*
- *Que penser de la vision allemande de l'Europe ?*
- *Retour à l'idéologie*
- *Droit et politique chez Julien Freund*
- *Arts et lettres*

Chaque jour
nous publions
un best-seller

2 500 000 lecteurs
c'est une bonne nouvelle

Une bonne nouvelle, pour tous les lecteurs qui nous font confiance en nous choisissant chaque jour. C'est une bonne nouvelle pour les 384 journalistes qui font ce journal avec rigueur, professionnalisme et passion. Et c'est une bonne nouvelle pour nos annonceurs.

OUEST-FRANCE, c'est le premier quotidien de France : un lectorat en progression, une diffusion de 790 132 exemplaires dans 12 départements, 38 éditions quotidiennes, soit 400 pages par jour pour ce seul journal. C'est un véritable best-seller !

ouest
france 

FRANCE FORUM

Henri Bourbon, Jean Aubry

133 bis, Rue de l'Université - 75007 Paris
C.C.P. Paris 14.788-84 N - Tél. 45 55 10 10

Abonnement annuel 120 F

Abonnement de soutien de 150 F à 200 F

Sommaire **299-300**

Janvier-Mars 1995

30 F

DOSSIERS ET ÉTUDES

LES RELATIONS FRANCO-ALLEMANDES A LA LUMIÈRE DE L'HISTOIRE

PAR JOSEPH ROVAN p. 2

LA FRANCE S'ENFONCE DANS UNE NOUVELLE BARBARIE

INTERVIEW DE PHILIPPE SAINT MARC
PAR HENRI BOURBON p. 10

DES PROPOSITIONS ALLEMANDES D'UN CARACTÈRE EXCEPTIONNEL

PAR MICHEL ALBERT p. 17

UNE VISION ALLEMANDE DE L'EUROPE

PAR ANDRÉ KEREVER p. 19

L'INVENTION DE L'EUROPE

PAR MAURICE BLIN p. 23

RETOUR A L'IDÉOLOGIE

PAR ALAIN LEROUX p. 28

DROIT ET POLITIQUE CHEZ JULIEN FREUND : ÉLOGE DE LA RIGUEUR DIALECTIQUE

PAR CHRISTIAN SAVÈS p. 33

ARTS ET LETTRES

LA VIE LITTÉRAIRE

PAR PHILIPPE SÉNART p. 39

LES VANDALES SONT PARMIS NOUS

PAR YVAN CHRIST p. 49

DISQUES

PAR MARC DARMON p. 50

NOTES DE LECTURE

PAUL DELOUVRIER OU "LA PASSION D'AGIR" DE ROSELYNE CHENU

PAR EMILE ARRIGHI DE CASANOVA p. 51

RENDEZ-VOUS AVEC L'HISTOIRE DE JEAN BOISSONNAT

PAR JEAN AUBRY p. 52

HENRI IV DE FRANÇOIS BAYROU

PAR ANDRÉ LE GALL p. 54

MON ALGÉRIE TENDRE ET VIOLENTE *et* QUAND L'ÉTAT DISJONCTE DE RENÉ LENOIR

PAR RENÉ PUCHEU p. 56

SAINT PIE V OU LA SAINTETÉ COMBATTANTE

PAR JEAN CHÉLINI p. 58

LE CRÉPUSCULE DE LA CULTURE FRANÇAISE

DE JEAN-MARIE DOMENACH p. 59

LES RELATIONS FRANCO-ALLEMANDES A LA LUMIÈRE DE L'HISTOIRE

par Joseph ROVAN

La réunion du Club France-Froum de Paris, le 17 novembre 1994, a connu une affluence exceptionnelle - au point qu'à notre vif regret, les derniers arrivés se sont heurtés à des portes closes, la salle "Monnerville" du Sénat étant archi-comble. Notre ami Joseph Rován, professeur émérite à la Sorbonne, président du Bureau international de liaison et de documentation (B.I.L.D.) (1), y conviait en effet ses auditeurs à revenir avec lui, sur les péripéties essentielles qui ont marqué les relations entre la France et l'Allemagne au long de plus de mille ans d'une histoire au cours de laquelle ont alterné périodes d'échanges pacifiques, d'extraordinaire synergie culturelle, d'étroite coopération et alliance, et phases de conflits et de guerres sans merci. Et il les a invités à méditer les enseignements à tirer des douze moments forts d'une épopée pleine "de bruit ou de fureur", mais aussi source majeur des richesses matérielles et spirituelles constitutives de notre civilisation européenne.

Le texte de cette conférence et les discussions auxquelles elle a donné lieu, reproduites ci-après, ne présentent donc pas seulement l'intérêt d'une plongée dans le passé qui, n'en doutons pas, incitera nos lecteurs à se reporter à l'"Histoire de l'Allemagne des origines à nos jours" (Ed. du Seuil) publiée l'année dernière par Joseph Rován. Ils aident à mieux comprendre les enjeux du grand débat aujourd'hui engagé autour de l'Union européenne, notamment depuis le "manifeste", rédigé par MM. Lamers et Schaüble et publié au nom du CDU/CSU pendant la campagne de 1994 pour les élections au Bundestag, et auquel les trois articles ci-après d'André Kerever, de Michel Albert et de Maurice Blin sont plus particulièrement consacrés.

(1) 50 rue Laborde, 75008 Paris.

Je me réjouis de voir plusieurs générations ici rassemblées, reconnaissant des visages connus depuis cinquante ans ou presque, et en apercevant d'autres qui pourraient être ceux des petits-enfants des premiers. C'est très rassurant de voir que l'intérêt ne faiblit pas, depuis l'époque où les plus anciens avaient l'âge des plus jeunes d'ici, quand nous avons commencé à nous intéresser à l'Allemagne. Je me rappelle l'une des premières rencontres d'étudiants français et allemands que nous avons organisée en 1948 à Constance. J'avais été frappé par les exploits d'un jeune étudiant protestant, qui avait 18 ans à l'époque et s'était fait remarquer par son habileté à tricher aux jeux de cartes : il s'appelait Michel Rocard. Certains trouvent

qu'il n'a pas continué suffisamment à faire la même chose en politique ! En tout cas il s'intéressait déjà à l'Allemagne. Je rappelais à Antoine Veil tout à l'heure qu'en 1949 il venait à Mayence en voisin, avec sa jeune épouse, passer des soirées amicales avec les jeunes responsables de l'Action culturelle française en Allemagne...

Tout au moins cela prouve que l'affaire reste d'actualité et qu'elle l'est depuis cinquante ans - et depuis bien plus longtemps puisque les organisateurs ont voulu que je situe, à l'occasion de la sortie d'un volume "monstre" de 967 pages (1), la relation franco-allemande, "à la lumière" de sa très longue histoire.

Mon exposé comporte douze points - les douze points forts qui jalonnent cette histoire au long des siècles. Il m'a fallu un quart d'heure pour les définir, pour voir le cheminement de l'histoire franco-allemande depuis un peu plus de mille ans puisque je commence avec Charlemagne... Il me faudra une heure pour vous les présenter.

A l'origine, Charlemagne et son entreprise insensée

On peut en effet commencer à parler d'une Allemagne et d'une France à partir de la division de l'Empire de Charlemagne entre une "Francie" occidentale - qui va finir par devenir la France - et une "Francie" orientale -, qui va finir par devenir l'Allemagne. L'une, s'installant dans l'héritage du parler latin, l'autre, se donnant comme parler quotidien des mots et des formules qui viennent des tribus germaniques. Ces deux ensembles, pendant un moment, ont formé un tout, mais il était extrêmement difficile de le faire subsister en l'absence à peu près totale de technique administrative, en l'absence des moyens qui permettent de nos jours de former une conscience populaire commune à travers l'enseignement et les médias.

Ce qui explique qu'une entreprise aussi insensée - un Empire qui s'étendait d'au-delà des Pyrénées jusqu'à la Bretagne, jusqu'à l'Elbe, jusqu'aux frontières de la future Hongrie et qui comprenait la plus grande partie de l'Italie - n'ait pas tenu très très longtemps. Seul un génie exceptionnel avait pu le faire durer quelques décennies. Il est normal qu'il se soit défait et décomposé finalement selon deux dominantes, l'une qui venait de la Gaule romanisée, l'autre des tribus germaniques qui avaient fini par s'installer entre le Rhin, les Alpes et l'Oder. Et c'est avec cette dominante germanique que l'Italie devait avoir pendant mille ans des relations extrêmement étroites.

Des ancêtres spirituels communs

Voilà le point de départ, mais il y avait évidemment entre les différents éléments qui se séparaient ainsi une communauté très grande. Toutes les parties de l'héritage de Charlemagne ont gardé des éléments communs et, pour commencer, le fait d'appartenir à la chrétienté catholique et non pas à la chrétienté byzantine orthodoxe. Nous avons des ancêtres spirituels communs. Je disais récemment dans un discours à Vienne consacré à l'Europe de l'Est : au fond, nous ne devrions jamais parler de l'Europe de l'Est mais de l'Est de l'Occident, car Cracovie ou Budapest ou Prague font partie de l'Occident aussi bien que Madrid ou Londres ou Paris. C'est au-delà que commence un monde différent, en Ukraine, en Roumanie et en Bulgarie... Je viens d'ailleurs de tracer comme par hasard les limites qui paraissent celles d'une Europe unie, avec quelques variantes à droite comme à gauche, au Nord-Est et au Sud-Est.

La conscience nationale - française ou allemande - : un sentiment récent

Ces deux ensembles ne savent pas encore leur nom : soulignons l'importance extrême du fait que nous ne

savons que nous sommes Français et Allemands que depuis relativement peu de temps, la plupart des gens, naguère encore, n'ayant pas la possibilité de savoir qui ils étaient. Je suis certain que, sous Louis XIV, la plupart des Français ne connaissaient pas le nom du roi. Je vous rappelle qu'en 1900 encore la majorité des foyers français ne parlaient pas français chez eux. La conscience d'être Français ou Allemand date du XVIII^e et du XIX^e siècle. Auparavant il y a eu bien sûr des précédents chez les gens sachant lire et écrire, chez quelques écrivains qui ont su à un moment donné que, dans tel ou tel affrontement, l'adversaire était romain et que, eux, étaient germaniques, ou que l'adversaire était hérétique et qu'eux étaient bien-pensants (je pense à la guerre des Albigeois), mais, en réalité, la véritable conscience, chez les masses, d'appartenir à une communauté nationale est un élément extrêmement récent de l'histoire de nos deux peuples. Et comme c'est un élément récent, il ne faut pas s'étonner qu'il n'ait peut-être pas non plus une durée excessivement longue en tant que lien primordial.

L'État a forgé la nation française...

J'ai dit dans mon livre que la France, c'est un Etat qui a forgé une nation. Il est évident que ce sont les conquêtes, les rapines des Rois, l'existence d'un embryon d'administration et l'existence de moyens de mobilisation militaire qui ont permis à la France des Capétiens de conquérir avant tout le Midi "de la France" qui avait vocation à être un Etat aussi bien que le Nord, et dont la langue était plus proche du catalan ou de l'italien que du français de l'Ile-de-France. C'est une préfiguration d'Etat qui a commencé à forger la France. Et puis, l'Etat, à travers ses lois, ses structures, ses ordres, et à la faveur du passage du latin au français, devenu définitif au XVI^e siècle pour l'administration, a fini par donner une conscience commune à des gens qui, au départ, avaient été conquis, annexés, aussi bien qu'à ceux du domaine propre du Roi, ou des domaines qui avaient été "réunis" à celui-ci.

...Et le peuple, la nation allemande

En Allemagne, au contraire, à cause des liens ininterrompus, quoique sans cesse menacés et remis en question, entre l'Allemagne et l'Italie, une des composantes de l'héritage carolingien, les rois de Germanie ont été sans cesse obligés d'assurer leur domination sur cette Italie qui leur échappait dès qu'ils tournaient le dos, et d'acheter le concours des seigneurs allemands - leurs subordonnés - en leur cédant des droits royaux, en leur accordant l'hérédité des fiefs, alors qu'au même moment les Capétiens réussissaient à abolir progressivement dans leur domaine cette hérédité. Le résultat, c'est que l'Allemagne, de plus en plus, se constitue comme un conglomerat d'éléments qu'on peut aujourd'hui, dans un certain sens qualifier d'étatiques, et que, malgré cette multiplicité et cette superposition de structures étatiques, son peuple qui n'avait pas, comme en France, l'appui d'un formidable appareil d'Etat, s'est néanmoins forgé une conscience nationale.

Simultanément s'éveille cependant chez les Français et les Allemands la conscience d'un affrontement inévitable entre les deux parties de l'héritage carolingien : c'est Bouvines. Dans la bataille de Bouvines, un roi d'"Allemagne" affronte un roi de "France", le roi d'Allemagne étant l'allié du roi d'Angleterre, Jean sans Terre, celui-là même à qui l'Angleterre doit (malgré lui bien entendu) sa Constitution, qui demeurera démocratique. C'est l'alliance du roi allemand avec le roi d'Angleterre que le roi de France, avec les chevaliers et avec les bonnes troupes fournies par les villes, a défaite. A noter qu'ensuite, et pour plusieurs siècles, il n'a plus été question d'affrontements avec la France, mais au contraire d'une perpétuation de l'affrontement entre la France et l'Angleterre. Après Bouvines, les sujets pensants du roi de France, bien rares alors, ont pris conscience qu'ils avaient brisé l'encerclement dont ils avaient été menacés : ce XIII^e siècle fut le point de départ d'une prise de conscience de leur appartenance à la communauté "française".

Charles le Téméraire : la France menacée

Le chapitre suivant s'intitule "Charles le Téméraire". Pourquoi ? Entre le XIII^e siècle et le XV^e on ne peut pas dire qu'il y ait eu de véritables affrontements franco-allemands. D'autant moins que, pendant une centaine d'années, l'Allemagne a été gouvernée par une dynastie d'origine luxembourgeoise, fortement marquée par la culture française. Son fondateur, Jean de Luxembourg, deuxième de la dynastie, roi de Bohême, est d'ailleurs mort au service du roi de France à la bataille de Crécy, au début de la guerre de Cent Ans. D'autant moins aussi que s'interpose peu à peu, entre la France et l'Allemagne, la puissance bourguignonne, aussi française qu'allemande d'une certaine manière, puisqu'elle réunit des éléments du Royaume de France, le duché de Bourgogne et la Flandre "royale" à des terres appartenant à l'Empire, la Franche-Comté, les autres régions des Pays-Bas. Il y a eu cependant de nouveau prise de conscience d'un affrontement global lorsque Charles le Téméraire, essayant de s'emparer de l'Alsace et établissant des gouverneurs dans ce pays, les bonnes villes et les campagnes se révoltent contre cette prise de possession en considérant les fonctionnaires du duc de Bourgogne comme des envahisseurs étrangers. Inversement, la France a senti très nettement le danger quand, après la mort du Téméraire, le fils et héritier de l'empereur, Maximilien d'Autriche, épouse Marie de Bourgogne, d'ailleurs ravissante et charmante personne à en croire les témoins affirmant qu'à leur première rencontre Maximilien et Marie ont pâli jusqu'aux lèvres dans le soudain amour qui les a embrasés. Pour la France, cependant, l'idée que tout l'héritage bourguignon pourrait être dévolu à l'Empereur était effrayante : aussi, dès cette époque, se profile le conflit entre le roi de France et les Habsbourg. Il va devenir essentiel au début du XVI^e siècle lorsque François I^{er} essaiera de se faire élire empereur contre le petit-fils de Maximilien, Charles Quint. Alors s'ouvrira le grand affrontement, qui va durer jusqu'en 1945, entre le monde façonné par les Habsbourg et le monde façonné

par les Valois, avec d'ailleurs déjà l'alliance du roi de France, le Roi Très Chrétien, avec le Grand Turc - politique qui pourrait nous faire penser à celle que représentera beaucoup plus tard le voyage du général de Gaulle à Moscou en décembre 1944, ou tel voyage d'un autre Président à Kiev en 1989, juste avant la réunification de l'Allemagne. Quoiqu'il en soit, l'idée que la formidable puissance habsbourgeoise, appuyée à la fois sur l'Allemagne et sur l'Espagne, était une menace permanente pour la France, vous la trouverez admirablement exprimée dans les grands textes politiques du XVII^e siècle, aussi bien chez Henri IV que chez Richelieu et Mazarin.

La politique de Richelieu contre la menace habsbourgeoise

Je viens d'écrire la préface pour la traduction d'un livre allemand sur Richelieu où il apparaît, d'une façon tout à fait frappante, à quel point le Cardinal avait conscience qu'il fallait détruire la menace habsbourgeoise pour que la France puisse assurer la paix en Europe. Evidemment, il ne lui venait pas à l'esprit que certains Européens pourraient ne pas se satisfaire d'une paix "française". Toujours est-il que cet affrontement avait eu un nouveau prolongement avec l'apparition de la Réforme - et les alliances, qui s'en étaient suivies, du roi de France, non seulement avec le Grand Turc, mais même avec les princes protestants allemands. C'est l'un des points forts du livre dont je parle (2) que de montrer comment ce cardinal de la Sainte Eglise Romaine, qui avait été un évêque particulièrement appliqué à introduire ou à faire triompher dans son diocèse les textes du Concile de Trente et qui, devenu ministre, s'était acharné à démanteler le pouvoir politique et militaire des protestants français par le siège de La Rochelle, comment ce cardinal a, quelques années plus tard, systématiquement recherché l'alliance des protestants, d'abord celle du roi de Suède, ensuite celle des princes protestants d'Allemagne, pour détruire l'emprise habsbourgeoise et briser l'encerclement habsbourgeois. Dans la pensée de Richelieu il y avait là une grande cohérence, mais celle-ci n'était évidemment pas la cohérence des idéologues dont la politique s'inspirait directement de choix religieux ou philosophiques.

Les traités de Westphalie... et leurs violations

Dans la suite logique de cette vision la France intervient contre les Habsbourg dans la grande guerre allemande, au XVII^e siècle, et obtient avec les Traités de Westphalie non seulement une structure de l'Allemagne si fortement fédéralisée que les princes du Saint-Empire auront le droit, dans certaines conditions, de faire alliance avec des puissances étrangères contre l'Empereur. (On n'imaginerait pas, dans la France de Louis XIV, un seigneur important, tel le prince de Condé, détenteur du droit de s'allier à l'empereur contre son roi). Il est vrai que la Fronde avait traité avec l'Espagne mais ce n'était plus concevable sous le pouvoir absolu de Louis XIV. D'autre part la France était garante avec la

Suède de la Constitution de l'Allemagne, telle que la définissaient les traités de Westphalie - construction qui, reconnaissons-le, a permis à l'Allemagne de vivre dans une certaine continuité et avec un certain bonheur jusqu'à la Révolution française. De fait, cette expérience d'un fédéralisme très poussé, qui laissait quand même subsister un minimum de pouvoir central, n'était pas sans charme et sans utilité.

Ayant obtenu avec les Traités de Westphalie et des Pyrénées la destruction de la menace habsbourgeoise, la France de Louis XIV, laissant de côté la sagesse qu'avaient voulu lui enseigner les deux cardinaux successifs, se mit à pratiquer une politique de conquête au-delà de cet équilibre que Richelieu et Mazarin avaient voulu assurer en Europe. Ce fut, en violation des Traités de Westphalie, la prise de possession de Strasbourg, ensuite, avec des artifices divers, de plus en plus accentués, notamment juridiques par les "Réunions", l'annexion d'autres parties de l'Alsace, de la Lorraine et même de la Sarre. Sarrelouis est alors créée pour être une forteresse française en plein territoire allemand.

S'ensuivit, et ce fut l'un des moments les plus dramatiques de l'histoire franco-allemande, la guerre du Palatinat. Sous prétexte de s'assurer l'héritage de sa belle-sœur, la malheureuse Elisabeth-Charlotte, les troupes de Louis XIV dévastent systématiquement le Palatinat, détruisant tout sur leur passage et laissant dans la conscience allemande un souvenir que les nationalistes du XIX^e siècle ne cesseront d'évoquer. Avant la guerre de 1914-1918, les ruines laissées par les Français en Allemagne excédaient de beaucoup celles laissées en France par les Allemands. La guerre de 1914 a changé cela très largement.

Les grandes mutations dues à la Révolution française

Je rappelle que, si les historiens, en calculant bien, décomptent 23 guerres franco-allemandes, la première à se dérouler en territoire français sera celle de 1813-1814-1815, du fait de la Coalition qui viendra finalement à bout de Napoléon. La Révolution française, pour l'histoire de l'Allemagne, a deux significations profondes.

En premier lieu, ayant défendu la Révolution contre l'attaque des rois, les troupes révolutionnaires contre-attaquent : elles bouleversent et font basculer complètement les structures de l'Empire et de l'Allemagne, détruisant tout l'ordre historique ancien sur leur passage. En 1789, on comptait en Allemagne plusieurs centaines d'unités territoriales représentées directement ou indirectement à la Diète, au Reichstag. Au terme de cette épopée, après le Congrès de Vienne de 1815, il en subsistera moins de cinquante. C'est l'œuvre de la Révolution et surtout de Napoléon d'avoir constitué des unités politiques allemandes infiniment plus sérieuses, plus résistantes que celles qui s'étaient peu à peu formées au cours des siècles, mises à part la Prusse et l'Autriche : les royaumes de Saxe, de Bavière, constituant l'Allemagne intermédiaire entre les deux "Grands" sont, dans une large mesure, l'effet des réorganisations que la Révolu-

tion, et ensuite Napoléon, ont imposées à l'Allemagne. C'est dans l'antichambre de Talleyrand que se négociait la constitution des nouveaux Etats allemands et que se définissaient leurs pouvoirs. Et c'est dans les boudoirs de l'Impératrice que se négociaient les mariages qui, peu à peu, lièrent une partie des dynasties allemandes à des membres de la nouvelle famille impériale. Le résultat, c'est que, quand Napoléon aura été éliminé, quand la France aura été ramenée à ses dimensions géographiques et à son rôle traditionnel, elle se trouvera en face d'une Allemagne beaucoup plus structurée, et plus coriace comme adversaire ou comme interlocuteur que ne l'avait été le Saint-Empire dans sa multiplicité, au sein duquel, à la fin, Prusse et Autriche se faisaient plus ou moins équilibre en limitant réciproquement leur rôle possible de Grande Puissance.

Seconde signification majeure de la Révolution pour notre sujet, la France, pour la première fois dans l'histoire européenne, au moins depuis la victoire du christianisme, se réclame d'une idéologie entièrement supranationale, internationaliste par vocation, même si, dans ses effets, elle est nationale et patriotique, et qui, de surcroît, fixe l'âge d'or dans l'avenir. Jusqu'à la Révolution française, en effet, il avait toujours été admis que l'âge d'or se situait dans le passé et qu'il fallait s'efforcer de le restaurer. La Révolution française, pour la première fois, a eu l'ambition "de faire table rase du passé" et de construire tout autre chose, et cela en principe pour tous les hommes. Guerre aux Palais, paix aux Chaumières ! Cette entreprise a été magnifiquement et tragiquement poursuivie par Marx mais au temps de Napoléon elle s'était déjà convertie en son contraire : l'Allemagne était alors confrontée à une domination extrêmement dure, et beaucoup d'Allemands étaient contraints de servir dans l'armée napoléonienne. L'armée qui envahit la Russie en 1812 est au tiers allemande. Il y a dans un célèbre roman de Théodor Fontane, "Avant la tempête", une scène qui se situe au début de l'année 1813. Le jour de l'An, un seigneur du voisinage de Berlin réunit ses amis : il y a là deux jeunes officiers allemands. L'un raconte qu'il vient de rentrer d'Espagne où il a combattu les Anglais dans l'armée du frère de Napoléon. Jérôme, Roi de Westphalie, et l'autre, qui est son ami, rentre lui aussi d'Espagne, où il servait chez les Anglais sous les ordres du duc de Brunswick qui avait rejoint les Anglais. Ils venaient de se tirer dessus. Comme le dit un pamphlet de l'époque, c'est le moment où l'Allemagne vit "sa plus grande humiliation". Ce libellé avait été écrit et imprimé par un libraire que les services français ont arrêté et fusillé. Il s'appelait Palm. C'était en quelque sorte, pour les Allemands, un ancêtre de leur prise de conscience nationale.

L'Allemagne à la conquête de son unité et d'une idéologie propre

Face à une idéologie française qui est internationaliste, universaliste, dans sa prétention, mais perçue comme nationaliste et oppressive, l'Allemagne cherche une idéologie contraire qu'elle trouve dans le retour aux

sources. L'âge d'or n'est pas devant, mais derrière nous : c'est l'âge d'or des grands empereurs, de la puissance allemande au Moyen-Âge, voire même la Germania de Tacite. C'est dans le passé que l'Allemagne va retrouver les sources de sa grandeur, son idéologie à opposer à celle de la Révolution française. Les hommes ne naissent pas égaux : ils naissent différents pour rester différents. C'est la biologie, l'héritage interchangeable et l'histoire, opposés à l'espérance d'une parousie sécularisée.

Cependant l'Allemagne, après 1814, est une Allemagne relativement tranquille, composée de deux grandes puissances, avec une quarantaine d'Etats moins forts ou tout à fait dérisoires, cependant que les Français de la Restauration et de l'époque de Louis-Philippe goûtent, apprennent à goûter les grandes œuvres de l'esprit allemand qui, de la deuxième moitié du XVIII^e au début du XIX^e, vivent leur floraison. C'est le grand siècle de la culture allemande qui n'est comparable qu'au nôtre, antérieur de 200 ans. Beaucoup de Français de l'époque, de Madame de Staël à Victor Cousin et à Renan, reconnaissent volontiers ce génie culturel allemand. Mais, dès 1840, apparaît un affrontement entre les opinions publiques des deux pays. C'est le moment où les journaux à grand tirage commencent à exister et s'excitent sur la frontière du Rhin. En réalité c'est une histoire presque absurde (comme beaucoup d'autres). Thiers, s'étant engagé dans une aventure anti-anglaise au Proche Orient où il avait fait alliance avec l'Égypte contre les Turcs, et ayant échoué, cherche à se refaire une virginité politique en réclamant la rive gauche du Rhin au nom des Gaulois. Ce qui, bien sûr, ne pouvait plaire aux Allemands. L'affrontement nationaliste entre les deux pays dans sa forme moderne a bien une date de naissance qui est 1840. Les "nouveaux médias" eurent définitivement raison de la politique des Cabinets.

Cependant, l'Allemagne alors est encore relativement peu puissante, puisque divisée entre deux grandes puissances et une multitude d'Etats moyens et petits. Cependant, grâce à l'existence de l'école et des médias, ce sont à présent deux cultures nationales qui se répandent. On ne dira jamais assez à quel point l'existence d'une conscience nationale est liée à l'école primaire et à l'armée. Ce sont les instituteurs et les sergents qui ont créé les nations ; qui ont fait que cette conscience a cessé d'être affaire de minorités, que la masse des gens ont su et voulu être français ou allemands.

L'unité allemande s'est faite avec beaucoup plus de difficulté que celle de la France. Elle se constitue beaucoup plus tardivement. Elle demeure partielle : Bismarck laisse à l'Autriche quinze millions d'Allemands. Elle se fait contre la France avec la Guerre de 1870 et 1871 et donc dans des conditions telles que l'Allemagne aura à s'inquiéter perpétuellement de l'esprit de revanche des Français, eux-mêmes perpétuellement dressés à vouloir défaire ce qui avait été fait en 1870-1871 à leurs dépens, à reprendre l'Alsace-Lorraine et, si possible, à rediviser l'Allemagne. En même temps, autant qu'en France et en Allemagne, dans les autres grands pays d'Europe, en

Russie, en Angleterre, en Italie, le nationalisme monte et va se transformer en impérialisme, pour aboutir à la catastrophe de 1914.

Les années-catastrophe : de 1914 à 1945

La France, cette fois, sera touchée dans ses œuvres les plus vives, une partie importante de son territoire sera détruite, deux millions de français (surtout des paysans) mourront dans cette guerre, sacrifice extrême et sans comparaison avec celui subi par tous les autres pays engagés, excepté peut-être la Russie, mais seulement en chiffres absolus. L'examen comparé des monuments aux morts des divers pays révèle d'emblée à quel point la campagne française a été décimée par la Première Guerre mondiale, plus que dans tout autre pays. Aussi la France victorieuse sera-t-elle une France terriblement affaiblie.

La France de Poincaré, face à une Allemagne qui se considère comme frappée injustement par le malheur et condamnée injustement par l'histoire, réagira comme le ferait un notaire gérant un fonds. L'histoire de la République de Weimar laisse dès lors prévoir un fatal dénouement, malgré l'action d'un Aristide Briand, que condamne d'ailleurs une grande partie de l'opinion française. Peu à peu l'Allemagne se jette dans une nouvelle exaltation, alors que la France subit les conséquences profondes de la saignée de 1914-1918, ressentant une sorte d'épuisement qui la conduit à se recroqueviller plus encore sur elle-même. Sur fond de crise économique mondiale se produit l'explosion hitlérienne. Adolf Hitler est une sorte de super-Robespierre, mais qui n'aurait pas su lire et écrire. On retrouve toute l'horreur de certains moments de la Révolution française, mais poussée au centuple et sans les grandes pages inspirées de Robespierre (je pense à son discours sur les Fêtes républicaines et l'Histoire Universelle). Quand il écrit, "toute l'histoire de l'homme, jusqu'à présent, n'a été qu'obscurité, à peine la lumière s'est posée un instant à Sparte" (et pas à Athènes), il n'y a pas une page d'Hitler qui, de près ou de loin, puisse être comparée à un pareil texte. Robespierre a peut-être été un affreux tyran mais au service d'idées dont nous vivons encore aujourd'hui. Et, sur un autre plan, les quelques centaines de milliers de victimes de la Révolution Française ne comptent guère à côté des millions de victimes d'Hitler.

Les enjeux d'aujourd'hui

Le résultat de ce double acharnement est que l'histoire a quitté l'Europe. Déjà, la guerre de 1914 n'avait pu se conclure qu'avec l'aide de l'Amérique. Ce sera beaucoup plus net encore après 1945. Au XIX^e siècle, toutes les grandes puissances du monde étaient européennes. A partir de 1947, plus aucun pays d'Europe n'est une grande puissance et cela, quels que puissent être à tel ou tel moment les espoirs ou les volontés de redressement de ces pays. Les Européens, parce que séparés, sont devenus dans l'histoire d'après 1945 des éléments accessoires. Au regard de l'Histoire, ils sont tous, après 1945, quels qu'ils

soient - le Pape, le président de la Finlande, le général de Gaulle, la reine d'Angleterre, le prince de Liechtenstein, les banquiers suisses, - à la tête de protectorats américains. Grâce à Dieu ! parce que l'autre terme de l'alternative était de devenir des sujets, des satellites de l'Union Soviétique.

Avec une Allemagne qui, pendant un certain moment, a cessé d'être, avec une France qui se reprend - à un niveau qui n'a plus rien à voir avec ce qu'elle avait été sous Napoléon -, nous découvrons - c'est le grand mérite de ceux qui ont gouverné nos pays après la guerre - qu'il y a entre nous, dans notre chute commune, dans notre situation de dépendance, dans nos efforts pour en sortir, une communauté de destin. Cette communauté de destin, depuis cinquante ans, nous sommes un certain nombre à vouloir la faire comprendre et l'assumer. Ceux qui croient toujours vivre dans un autre âge de l'histoire, celui des Etats-nations souverains se trompent de temps, se trompent de siècle.

Ce que nous avons compris, ce que de toute façon nous devrions avoir compris, c'est que l'expérience de l'Allemagne en 1918 et de la France en 1940, avec les conséquences de 1945, c'est que l'on peut perdre des guerres mais on peut encore davantage perdre des après-guerres. Nous avons ensemble, l'une contre l'autre, perdu l'après-guerre de 1918 pour déboucher sur Hitler. On pourrait aussi perdre définitivement la dernière après-guerre si l'on ne fait pas attention à ce qui est en train de se préparer. La grande chance, en partie méritée, en partie imméritée, de notre temps a été que la période 1945-1989 n'ait pas été, avec l'Union Soviétique, une avant-guerre. Mais le mérite en revient, si l'on peut dire, à la totale absurdité du régime auquel nous étions affrontés, mais aussi, bien sûr, à la clairvoyance des puissances occidentales qui ont su attendre. Aujourd'hui donc, l'Allemagne et la France sont placées dans l'incertitude : ou bien nous formerons, avec d'autres Européens et autour du noyau franco-allemand, un ensemble susceptible de se mesurer en importance avec celui de l'Amérique, celui de la Russie, celui de la Chine, celui peut-être un jour d'une puissance islamique, - ou alors nous resterons séparés et tomberons ensemble dans l'insignifiance, dans la dépendance et dans le déclin. Voilà le choix qui, aujourd'hui, ne peut être éludé, et qui, de toute façon, mettra fin à ce qu'a été la relation franco-allemande pendant mille ans. Du moins nous offre-t-il la possibilité de donner un nouveau sens, une nouvelle orientation à cette relation, mais aussi, à l'inverse, celle de rater cette occasion. Car l'historien le sait aussi bien que le croyant, dans l'histoire, tout peut être manqué, rien n'est garanti. Tout dépend de nous, tout dépend de vous !

*
* *

L'exposé de Joseph Rovon a été suivi d'une discussion qui lui a donné l'occasion de préciser notamment les points suivants :

Les difficultés de la réunification allemande dans les mentalités

Il convient certes de ne pas exagérer l'importance des différences entre les mentalités des Allemands de l'Ouest et celles des Allemands de l'Est, mais aussi de ne pas les sous-estimer.

Je rappellerai qu'entre 1945 et la chute du Mur, environ 13 à 14 millions d'Allemands de l'Est sont passés à l'Ouest - contraints et forcés d'abord, librement ensuite lorsque le régime communiste l'a autorisé ou toléré -, soit 10 à 11 millions d'expulsés de Pologne et de Tchécoslovaquie, et 3 millions qui ont voulu rejoindre l'Ouest avant la construction du Mur - plus, chaque année quelques milliers, par exemple les prisonniers politiques rachetés par l'administration. Ce qui, au total, représente quand même une partie importante de l'Allemagne de l'Ouest : l'héritage de l'Est d'avant 1945 est donc lui-même très présent à l'Ouest.

Deuxièmement, il est évident que le type de pouvoir qui a été exercé par la dictature communiste avait des similitudes avec le pouvoir nazi et avec le pouvoir prussien, ou plutôt avec la caricature du pouvoir prussien. Il est évident que ces gens de l'ex-RDA ont été formés par rapport au Pouvoir dans une attitude très différente de celle qui, depuis 1945, s'est répandue en Allemagne de l'Ouest. Peut-on parler à ce propos d'héritage ? La Prusse était, elle aussi, quelque chose de très ambigu, composée d'éléments positifs et admirables aussi bien que d'éléments abjects.

J'aurais tendance à répondre en Normand ! Vous avez raison et vous avez tort. Il est évident que le passé ne s'est pas aboli. Je rappelais au moment de la chute du Mur (novembre 1989) que la dernière élection libre à laquelle avaient participé les Allemands de l'Est remontait à 1932. Entre 1932 et 1990 il s'est quand même passé du temps. Les gens qui avaient 20 ans en 1932, ceux qui votaient alors pour la première fois, ont dû attendre 58 ans de plus, et donc atteindre 78 ans pour voter librement une deuxième fois. Vous avez donc raison, mais en partie seulement, parce que, tout au long de la dictature nazie, des résistances se sont manifestées. Nous avons publié récemment au Bureau International de Liaison et de Documentation (B.I.L.D.) un numéro de notre revue "Documents" sur le "non" allemand à Hitler qui montre que des milliers et des milliers d'Allemands ont donné leur vie pour résister à Hitler. Une statistique, récemment republiée, du Parti Social-Démocrate compte plus de 60 000 militants sociaux-démocrates emprisonnés sous le régime communiste, et plusieurs milliers qui ont payé de leur vie leur engagement.

L'économie sociale de marché

Personnellement je ne crois pas à la survie de l'économie sociale de marché dans la forme qu'elle s'est donnée dans les cinquante dernières années. J'ai écrit il y a quelques mois dans "Le Monde" un article intitulé : "Il nous faut un discours de guerre", où je disais que nous en

viendrions inévitablement à la coexistence organisée de deux types d'économie : une économie de marché et une économie de service et de solidarité. Je rappelle à ce propos que le service militaire durait sept ans en France au XIX^e siècle (avec, il est vrai, la possibilité du rachat pour ceux qui avaient tiré un mauvais numéro). Il pouvait alors arriver à un conscrit de participer successivement aux guerres de Crimée, d'Italie et du Mexique. Tout le monde trouvait alors normal que de jeunes paysans passent, sans être payés, sept ans de leur vie au service de la collectivité.

Je pense que nous aurons à organiser une économie de type "sociale de marché" coexistant, dans certains secteurs, avec une économie de service où chacun, dans sa vie, devrait passer un certain temps à travailler pour le bien commun dans des conditions peu ou point rémunérées, au début, à la fin, au milieu. A défaut, je ne pense pas que nous puissions jamais retrouver une économie permettant aux gens de se sentir en très grande majorité solidaires de la structure dans laquelle ils vivent. Si nous n'agissons pas ainsi, il y aura de plus en plus de tâches qui ne seront pas accomplies, faute de pouvoir donner lieu à rémunération. En Allemagne, actuellement, 80 000 jeunes objecteurs de conscience servent dans les hôpitaux : si, demain, on supprimait le service militaire, il serait impossible de recruter 80 000 aides bénéficiant de la rémunération normale de l'aide-soignant. Je discutais récemment avec un général de l'armée allemande, partisan déterminé du service militaire obligatoire, car, disait-il, si ce service venait à être supprimé, il n'y aurait plus d'objecteurs de conscience et la situation de la Santé publique deviendrait intolérable. Et ce n'est là qu'un exemple parmi d'autres.

La crise de la construction européenne

J'ai rappelé dans mon exposé que la conscience nationale est une réalité relativement récente. Elle n'existait pas au temps de Charlemagne. De même, en Espagne, à l'époque du mariage de Ferdinand et d'Isabelle il y avait un certain sentiment d'identité collectif et surtout religieux mais il n'y avait pas de sentiment national au sens moderne. Comment inculquer à des populations de nationalités diverses une conscience et une volonté fortes d'appartenance à un ensemble englobant diverses nations, l'Union européenne en l'occurrence ? Tel est bien notre principal problème d'aujourd'hui.

Une des méthodes que je recommanderais à tous les chefs de gouvernement en Europe, c'est de faire peur aux gens en leur montrant tout ce qui va leur arriver si on ne fait pas l'Europe. Il est impératif de résister à ce qui nous menace. Dans un article récent du "Monde" j'ai souligné la nécessité d'un discours "à la Churchill". Churchill ne cachait pas aux Anglais en 1940 ce qui les menaçait ; bien au contraire il les a galvanisés en disant "voilà ce qui va vous arriver si vous ne vous défendez pas". Si nous ne faisons pas l'Europe, vous serez tous très malheureux, très pauvres et vous vivrez dans une servitude de plus en plus grande. Si nous ne tenons pas ce discours, et actuel-

lement je ne connais pas beaucoup d'hommes politiques qui le tiennent, je ne vois pas pourquoi on convaincrerait les gens de sacrifier une grande partie de leur bien-être actuel pour sauver le reste. Il faut tenir un discours de guerre. En de telles circonstances, il faudrait encore plus de fédéralisme qu'il n'y en a dans l'écrit de M. Lamers (le fameux texte définissant la conception européenne du CDU/CSU diffusé au cours de la récente campagne pour l'élection au Bundestag).

Les menaces, et des menaces très graves, ne manquent certes pas : chômage, cohésion sociale en décomposition, problèmes liés à l'immigration et, plus largement, menaces liées aux difficultés majeures ou risques de chaos dans des pays voisins (Algérie, Turquie), difficultés dans les relations avec des entités ou ensembles aussi puissants que l'Amérique, le Japon, la Russie, les "petits dragons" d'Asie du Sud-Est...

D'évidence, il faut accélérer d'urgence la construction européenne et dépasser le stade de la simple coopération, fût-elle institutionnalisée, définir une politique commune en matière de sécurité extérieure et intérieure, et s'y tenir. Et, pour que cela fonctionne, il faut, bien sûr, abandonner la règle de l'unanimité et mettre en place, sous peine de paralysie, et de non-existence de cette Europe si nécessaire, des mécanismes efficaces permettant, quand il le faut, de réagir sans délai et en réunissant la majorité des pays qui veulent bien agir, sans attendre les autres.

Le chef de la police allemande des frontières pour l'Allemagne du Nord me disait ainsi, il y a peu : "tant que nous resterons à l'étape pré-Schengen, le temps de signaler à la police française un important marchand de drogue en train de franchir le Rhin, il est déjà à Casablanca !". C'est cela qu'il faut dire aux gens, "voulez-vous que cela continue ainsi ou non" ? Si vous acceptez cela, alors vous aurez de plus en plus de drogués, de plus en plus de crimes, ... Si vous ne voulez pas cela il faut, non seulement tout de suite mettre en application les accords de Schengen, mais aller plus loin et faire de cet accord intergouvernemental un élément d'un gouvernement commun de l'Europe.

La crise des relations franco-allemandes

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les relations franco-allemandes ont traversé des crises en série, mais qui, chaque fois, ont fini par se régler. Ainsi, lorsque le général de Gaulle a décidé que la France sortirait du système de commandement intégré de l'OTAN, lorsque M. Schröder, Ministre des Affaires Etrangères, a pris ensuite position contre le maintien en Allemagne des troupes françaises à titre national, ou quand M. Mitterrand est allé à Kiev en 1989 rencontrer M. Gorbatchev, ou à Berlin-Est rendre visite à M. Honecker à la veille de la réunification allemande. Eh bien ! pour prendre ce dernier exemple, la crise majeure résultant alors de l'attitude française vis-à-vis de l'unité allemande considérée par certains comme une menace, a

fait prendre conscience de la nécessité d'une politique commune européenne; elle a donc été pour une part, à l'origine du Traité de Maastricht.

De telles crises sont inévitables mais elles finissent souvent par produire un mieux. Elles renforcent ma conviction que la rationalité profonde des choses pousse vers l'unité européenne. Mais, bien sûr, on ne peut garantir que la rationalité prévaudra toujours. La stupidité peut toujours intervenir et casser tout ce que nous avons fait depuis cinquante ans, en sorte que nous soyons dans une situation épouvantable et qui ne pourrait plus être redressée. Après tout, aucun Etat, aucun peuple, aucune nation ne sont promis à l'éternité. Que reste-t-il de Sparte qui a été une des grandes puissances de l'Antiquité ?

Et les difficultés ne manquent pas.

Premièrement, dans le monde où nous vivons, l'Europe, pour être une puissance mondiale, devra posséder des armes atomiques. La Chine, la Russie et l'Amérique en ont. Actuellement, quelques éléments d'armement atomique existent en Europe, essentiellement en France et en Angleterre. Or il est évident que se doter d'un armement atomique sérieux n'est plus à la hauteur des moyens financiers français. La possession d'un armement nucléaire limité a pu, naguère, avoir un sens, politique - vis-à-vis de notre allié, les Etats-Unis -, et même militaire - en donnant, dans le contexte de l'époque, à réfléchir aux dirigeants de l'Union Soviétique. Mais, dans le monde du XXI^e siècle, la constitution d'une panoplie nucléaire crédible excède les possibilités financières françaises et aussi anglaises. Il faudra bien que "l'Allemagne paye" et, une fois qu'elle aura commencé à

payer, il est normal qu'elle ait un droit de co-décision. Dans quel délai ? le plus vite possible parce que là encore, ceux qui continuent à rêver d'une indépendance atomique vivent dans un autre siècle que nous.

Autre question irritante : le siège permanent français au Conseil de Sécurité des Nations Unies. En 1945 nous avons, dans le jeu complexe entre l'Amérique et la Russie, obtenu deux sièges pour l'Europe alors que, déjà, ni la France ni l'Angleterre n'étaient plus des puissances comparables à l'Amérique et à l'Union Soviétique. Il est tout à fait vain d'imaginer qu'à la longue, avec la montée des puissances asiatiques, dans un Conseil de sécurité que l'on souhaite opérationnel, on puisse avoir plus d'un siège européen. Si nous avons du bon sens, nous aurions déjà proposé aux Allemands de gérer en commun cette représentation au Conseil de Sécurité.

La situation est donc aujourd'hui la suivante : personne ne voulant que l'Inde entre au Conseil de Sécurité, il n'est pas concevable d'y faire entrer l'Allemagne sans l'Inde. D'un autre côté, on ne peut pas non plus dire que les Allemands n'ont pas le droit d'y être. Ou bien l'on gère ensemble la représentation actuelle des Européens au Conseil, ou bien, dans quelque temps, les autres grandes puissances, les vraies grandes puissances, finiront par dire qu'il n'y a aucune raison que la France et l'Angleterre continuent à y conserver leurs deux sièges actuels auxquels, éventuellement, viendrait encore s'ajouter un siège permanent pour l'Allemagne.

(1) *Histoire de l'Allemagne des origines à nos jours - Seuil, 1994.*

(2) *Wollenberg.*

Les livres de nos collaborateurs et amis

Jean-Marie DOMENACH

"Le crépuscule de la culture française ?"

Ed. Plon

Jean BOISSONNAT

"Rendez-vous avec l'histoire"

Ed. Calmann-Lévy

Jean-Dominique DURAND

"L'Europe de la démocratie chrétienne"

Ed. Complexe (Bruxelles)

René LENOIR

"Quand l'Etat disjoncte"

Ed. La Découverte/Essais

“LA FRANCE S’ENFONCE DANS UNE NOUVELLE BARBARIE”

Interview de Philippe SAINT MARC
par Henri BOURBON

Notre collaborateur et ami Philippe Saint Marc, pionnier de l'écologie, avait déjà publié sur ce thème deux best-sellers : "Socialisation de la Nature" (1971) et "Progrès ou déclin de l'homme ?" (1978).

Il vient de faire paraître "L'Economie Barbare" aux éditions Frison Roche qui en est déjà à sa 2^e édition et a reçu un prix de l'Académie des Sciences Morales et Politiques. Ce livre qui a un retentissement important dans les médias a fait l'objet d'une "Note de Lecture" de Jean Aubry dans "France-Forum" de juillet-septembre 1994.

Aujourd'hui, Philippe Saint Marc est interviewé par Henri Bourbon.

Plus personne ne pourra, après ce livre et cette interview, méconnaître ou sous-estimer la gravité et l'importance des questions soulevées par le débat ainsi ouvert. Par exemple, il n'échappera pas à nos lecteurs que le camp des défenseurs de la politique du "franc fort", qui compte notamment Jean Boissonnat, oppose divers ordres d'arguments au réquisitoire de Philippe Saint Marc.

H.B. - *Jamais l'Economie n'a donné à l'homme occidental une telle prospérité matérielle et une telle puissance technique. Comment pouvez-vous parler d'une "Economie Barbare"? Ne dramatisez-vous pas la situation actuelle ?*

P.S.M. - *Une économie ne se juge pas seulement à ses performances économiques, elle se juge d'abord et sur-*

tout à l'homme qu'elle produit. On ne peut pas bâtir durablement la prospérité économique sur la faillite humaine. L'Economie est aujourd'hui "barbare" parce qu'elle exalte en chacun de nous le potentiel d'agressivité et d'angoisse latentes et fracture la société en déchaînant contre elle, dans une minorité de plus en plus nombreuse, un raz de marée croissant de comportements de rejets par la violence et par la fuite.

PROGRÈS MATÉRIEL ET RÉGRESSION HUMAINE

Nous sommes hantés par la fascination du "tout économique". Mais regardons une société selon une "vision humaine" et non pas seulement une "vision économique" et notre jugement sur elle peut changer fondamentalement.

H.B. - *Par exemple ?*

P.S.M. - Je citerai trois cas.

Le premier, une comparaison dans le temps, est celui de la France des années 1990 par rapport à celle de 1960. Selon une "vision économique", c'est une réussite spectaculaire : en trente ans, le pouvoir d'achat des Français a triplé. Mais, appréciée selon une "vision humaine", cette évolution de la France est un désastre angoissant.

La montée déferlante de rejets qui traduit la profondeur et l'étendue croissantes de la souffrance humaine est impressionnante : de 680 000 crimes et délits on est passé à 3 800 000 ; pour la drogue d'une centaine d'arrestations par an à 66.000 ; la consommation de médicaments tranquillisants a été multipliée par 8 ; les admissions dans les hôpitaux psychiatriques ont triplé ainsi que les suicides de jeunes. Pour supporter le supplément de bien-être qu'aurait dû leur apporter le triplement de leur niveau de vie, les Français consomment maintenant chaque année 20 millions de boîtes d'anti-dépresseurs et 75 millions de boîtes de tranquillisants de plus qu'en 1960...

Autre cas : les Etats-Unis. Voici l'Economie la plus puissante du monde. Mais son type de développement les a-t-il rendus plus heureux ? 24 000 assassinats y sont commis chaque année. Dans la seule ville de New-York, il y a plus de meurtres que dans toute la France. Les Américains peuvent marcher sur la lune, mais ne peuvent plus se promener le soir dans leurs villes : immense progrès ?

Dernier cas : l'opposition spectaculaire de l'Europe du Nord et de l'Europe du Sud sous les angles de la richesse matérielle et de la richesse spirituelle.

Le classement des pays européens selon ces deux "échelles" aboutit à une opposition impressionnante : les pays matériellement riches - par le niveau de leur PNB (Produit National Brut) - qui appartiennent à l'Europe du Nord - Suisse, Danemark, Allemagne, France... - sont pauvres spirituellement, si l'on juge leur santé morale par les taux de criminalité, de suicide, de consommation de drogue. C'est l'inverse pour les pays de l'Europe du Sud (Espagne, Grèce, Portugal) : matériellement pauvres et spirituellement riches.

Mais voir en Grèce un taux de suicide 5 fois moins élevé qu'en France, une criminalité 2 fois moins importante, une consommation de drogue 5 fois moins étendue ne nous pose-t-il pas une question fondamentale : le progrès économique dont nous sommes si fiers n'a-t-il pas entraîné un anti-progrès humain ? Cette Europe du Sud que nous considérons comme en retard dans la voie du développement n'est-elle pas en réalité plus heureuse ? Le type de *croissance actuel* - et c'est précisément là l'un des dangers les plus graves de l'Economie Barbare - aboutit à accroître l'"avoir" des hommes mais en les paupérisant dramatiquement dans leur "être".

Ce qui soulève deux questions fondamentales : le prix humain à payer pour l'expansion économique n'est-il pas trop élevé ? Ne peut-on pas concevoir un autre type de développement que l'Economie Barbare, de manière à réaliser simultanément le progrès de l'Economie et celui de l'homme ?

FRAGILITÉ DE LA FRANCE

H.B. - *Cette crise de l'homme est-elle plus grave en France que dans les autres pays occidentaux ?*

P.S.M. - Oui, sans que l'on puisse encore dresser un tableau exhaustif de l'état de l'homme dans tous les pays, certains indicateurs majeurs font apparaître une situation particulièrement inquiétante en France.

La France détient le record mondial de la consommation d'alcool et de médicaments tranquillisants par habitant. Elle absorbe 86 millions de boîtes de tranquilli-

Europe du Nord, Europe du Sud (en 1990)					
Pays	PNB par hab. en 1 000 \$	Homicides pour 100 000 hab.	Suicides masculins pour 100 000 hab.	Crimes et délits pour 100 000 hab.	Infractions à la législation sur les stupéfiants pour 100 000 hab.
Danemark	23	4,5	33	10 200	270
Allemagne	23	3,8	23	7 100	160
France	20	4,4	30	6 100	100
Espagne	12	2,4	10	2 600	50
Grèce	6	2	6	3 300	16
Portugal	5	2,8	11	800	15

Sources : INED (Institut National d'Etudes Démographiques), Ministère de l'Intérieur, OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

sants : un taux par habitant 4 fois plus élevé que dans le reste de l'Union Européenne et quintuple de celui des Etats-Unis. Quelle dégradation de l'homme que d'avoir besoin de se gorger de ces drogues chimiques pour supporter de vivre dans ce qui était la "douce France" ! Et quelle faillite de notre société !

Mais aussi quels dangers pour la santé ! Ces "pilules du bonheur" ont en effet des conséquences graves sur le comportement : perte de vigilance et donc multiplication des accidents de la route et du travail - surtout quand les tranquillisants sont potentialisés par la prise d'alcool -, troubles digestifs, diminution de l'activité sexuelle au point qu'une grande revue américaine se demandait si nous n'allions pas vers une "société d'eunuques heureux"...

Parmi les grands pays occidentaux, c'est en France que les taux de mortalité routière et de suicide sont le plus élevés et que le taux de nuptialité est le plus faible, traduisant une inquiétude alarmante devant l'avenir et les responsabilités de la création d'un foyer.

Le taux de suicide masculin est en France de 23 pour

100 000 habitants, aux Etats-Unis de 17, en Grande-Bretagne de 10. Pour les femmes, il est respectivement de 8, 4 et 3. Même situation pour les jeunes garçons de moins de 25 ans dont le taux de suicide est en France de 86 par million de jeunes, loin devant le Japon (62), la Grande-Bretagne (58) et l'Italie (29).

Pessimisme et fragilité qui s'expriment aussi dans le taux relatif très faible de la nuptialité : 48 mariages seulement en 1987 en France pour 10 000 habitants contre 59 au Japon, 63 en Allemagne occidentale, 70 en Grande-Bretagne et 99 aux Etats-Unis.

La population française est psychiquement "sinistrée".

NOTRE ÉCONOMIE CRÉE LA BARBARIE

H.B. - Mais pourquoi l'Economie serait-elle responsable de cette crise de l'homme ?

P.S.M. - Sans doute cette faillite humaine déconcerte-t-elle d'autant plus que dans l'idéologie

actuellement dominante, le bonheur paraît lié à la richesse matérielle. Or jamais société n'a été aussi abondamment pourvue en biens matériels les plus perfectionnés et les plus divers.

Mais c'est une vue très fautive du bien-être. Celui-ci ne dépend que pour partie des biens matériels dont nous disposons ; il est très largement déterminé par les "biens immatériels" auxquels nous avons accès, c'est-à-dire les satisfactions que nous procure notre environnement physique, social et idéologique : joies de la nature, agrément du cadre d'habitat, beauté des paysages, santé, sécurité, convivialité, intégration sociale par le travail, communautés vivantes, valeurs spirituelles porteuses...

Massivement enrichis en biens matériels depuis les années 1960, les Français sont aussi considérablement appauvris en biens immatériels qui commandent l'état physique, psychique et moral de chacun. Plus riches dans notre "avoir", nous sommes devenus beaucoup plus pauvres dans notre "être". Notre société dispose désormais en abondance d'autos, de logements, d'autoroutes, de télévisions, de magnétoscopes ; mais nos pauvretés croissantes s'appellent désormais : pollutions, solitude, maladies de civilisation, insécurité, chômage, effondrement de la morale...

Ces pauvretés sont le fruit empoisonné de notre type de développement : à économie barbare, société barbare.

H.B. - Pourquoi l'Economie est-elle devenue "Barbare" ?

P.S.M. - Parce qu'à partir des années 1960, elle a été de plus en plus dominée par la triple dynamique du matérialisme, de l'ultra-libéralisme et du monétarisme qui l'a déshumanisée en saccageant sans cesse davantage l'environnement physique, social et idéologique.

Le matérialisme a eu trois conséquences désastreuses.

● D'abord, en niant la valeur des biens immatériels, il a conduit - chaque fois qu'ils étaient en conflit avec les biens matériels - à les détruire. Les espaces naturels se rétractent comme peau de chagrin au profit du béton, parce qu'un terrain construit vaut beaucoup plus cher que s'il était resté vert. Les pollutions déferlent parce que la pureté de l'air et de l'eau, le calme, la beauté des paysages, l'intégrité biologique de la nourriture n'ont pas de prix et qu'une société matérialiste ne veut pas payer le coût de leur préservation.

Notre politique d'aménagement du territoire sacrifie les campagnes, parce qu'elle n'attribue aucune valeur à leur fonction écologique (protection des sols, entretien des forêts et des rivières) et culturelle (sauvegarde des sites ruraux naturels et bâtis). De même que notre politique des transports sacrifie le rail à la route en tenant pour nuls les coûts humains de la circulation routière (tueries permanentes) et les ravages écologiques (pollutions, évenementiellement et gaspillage de l'espace) (1).

● Autre conséquence néfaste du matérialisme croissant dans l'idéologie dominante : l'effondrement de la morale. Toutes les sociétés ont vénéré l'Argent ; mais la

nôtre ne vénère plus que lui. Dès lors, notre système de valeurs est vide : il n'y a plus de place pour le spirituel.

● Enfin, un culte totalitaire du matérialisme aboutit à centrer sur lui toute la politique du développement. Tandis qu'au lendemain de la Deuxième guerre mondiale, l'humanisme porté par la philosophie d'un Mounier, d'un Keynes, d'un Beveridge donnait priorité absolue à l'épanouissement de chacun, en particulier par le plein emploi, l'homme est aujourd'hui subordonné à l'exaltation des nouvelles idoles : argent, profit, "grands équilibres", grand marché, monnaie forte, auto, tour, autoroute, mégapole. Et tant pis, s'il en est brisé...

Autre dynamique traumatisante : l'ultra-libéralisme. Triplement nocif...

H.B. - Pourtant, dans les années 1960 que vous présentez comme "l'âge d'or" de la société française, notre économie fonctionnait déjà dans le cadre de mécanismes libéraux.

P.S.M. - Oui, mais il y a une différence considérable entre le libéralisme tempéré des années 60, encadré et subordonné à des objectifs d'intérêt général, et l'ultra-libéralisme, déchaîné et devenu totalitaire sous l'influence des économistes doctrinaires, tel l'Américain Friedman, et des politiques comme Reagan et M^{me} Thatcher. Éliminant tous les garde-fous, toutes les limites, l'ultra-libéralisme détruit les êtres humains, surtout les plus fragiles en saccageant leur environnement, sous trois formes.

● Au nom du règne de la concurrence, sont abolies toutes les barrières - notamment les protections nationales - qui freineraient la compétition et la rendraient moins sauvage ; l'extension incessante du libre-échange, en broyant les faibles, crée dans les entreprises un stress, une angoisse et une violence croissantes à mesure que l'emploi s'y fragilise.

● Au nom de l'exaltation de l'individualisme, toutes les communautés - en particulier la plus vitale, la famille - sont délaissées et se désagrègent.

● Au nom de la permissivité, la morale est abolie, dans la mesure où toute idée de devoir et de règle est condamnée. Logique avec son ultra-libéralisme économique, le célèbre économiste américain Milton Friedman se prononce pour l'autorisation de la drogue. Comportement dans la droite ligne de la maxime fondamentale du libéralisme, énoncée au XVIII^e siècle par l'économiste anglais Mandeville : "les vices privés font le bien public" (2).

Troisième dynamique, dévastatrice pour l'homme, le monétarisme qui, à partir de la décennie 1970 a progressivement imposé sa Loi aux économies occidentales.

H.B. - En quoi cette technique de lutte contre l'inflation, utilisée primitivement pour maîtriser la hausse des prix due aux chocs pétroliers de 1973 et 1980, peut-elle être néfaste pour l'homme ?

P.S.M. - Ce qui est condamnable, ce n'est pas de vouloir combattre l'inflation, c'est la politique mise en

œuvre qui repose essentiellement sur la déflation, c'est-à-dire sur une réduction de la demande publique et privée de biens et de services : ce qui aboutit à ralentir dangereusement la croissance de l'économie - ou même à l'arrêter -, et à sacrifier ainsi l'emploi à la monnaie. Or le chômage, comme les chiffres le prouvent, ruine l'homme.

La montée du chômage dans les économies occidentales et surtout dans l'économie française - où il atteint un record par rapport au Japon, aux Etats-Unis, à l'Allemagne et à la Grande Bretagne - est, en grande partie le produit de notre politique monétariste, engagée depuis 1988 par M. Bérégovoy et poursuivie depuis sans relâche.

Nous sommes en effet le grand pays occidental où la déflation a été le plus rigoureuse, s'exerçant à la fois au niveau monétaire - par les taux d'intérêt réel (c'est-à-dire après déduction de la hausse des prix) à court terme les plus élevés - au niveau budgétaire par un déficit relativement modéré, au niveau salarial par la stagnation du pouvoir d'achat. Tandis que les Etats-Unis ont bénéficié jusqu'au printemps 1994 d'une politique monétaire stimulante et les Allemands en 1992 et 1993 d'une substantielle augmentation de la masse salariale qui soutient l'activité économique.

Le monétarisme est d'autant plus dangereux qu'il se télescope avec la dynamique du libre-échangeisme. L'extension de la concurrence suppose, pour ne pas créer de trop graves tensions économiques et sociales, une croissance forte ; mais le monétarisme exige, pour promouvoir une monnaie "forte", une croissance faible...

HUMANISME ÉCOLOGIQUE, SALUT DU MONDE !

H.B. - Peut-on concevoir une économie qui n'aggrave pas la Barbarie actuelle et même la réduirait ?

P.S.M. - Le terrorisme intellectuel de l'idéologie dominante veut nous persuader qu'il n'existe pas d'alternative rationnelle au système économique actuel et que, si nous en sortons, nous retomberions dans le Moyen-Age. Cette position est absurde : nous pouvons suivre une autre voie en atteignant non seulement une plus grande efficacité dans l'expansion des biens matériels mais aussi un progrès rapide de l'état psychique, moral et physique de tout être humain. C'est la voie de l'*humanisme écologique*.

Humanisme, parce que le but fondamental de l'économie sera désormais l'épanouissement de l'homme et que la production de biens matériels sera seulement un moyen d'y parvenir et non le but suprême. Alors qu'actuellement la recherche d'une hausse du PNB à tout prix cache bien souvent une paupérisation de l'homme dans sa santé et son environnement (3).

Écologique, ce nouveau processus de progrès se fondera sur une amélioration continue de l'environnement physique, social et idéologique, de manière que son cadre de vie porte l'homme en avant au lieu de le faire régresser en l'abîmant.

Les indicateurs de réussite de l'économie ne se borneront pas à des performances de prix, d'échanges extérieurs, de productivité ou de production mais aussi et surtout de santé (recul de la mortalité et des grandes maladies et des accidents), d'harmonie avec la Nature (extension, embellissement et ouverture des espaces naturels, réduction des pollutions et du gaspillage des matières premières et de l'énergie), de convivialité (baisse de la violence, essor de la vie communautaire), d'affection (renaissance de la famille)...

Tout en recherchant une expansion de l'"avoir" - c'est-à-dire des patrimoines - on donnera la priorité au progrès dans l'"être" : à l'élévation de l'état psychique, moral et physique de tous les hommes.

L'humanisme écologique débouchera sur le retour au plein emploi, l'élimination des grands gaspillages collectifs et le renouveau spirituel.

DEMAIN, LE PLEIN EMPLOI !

H.B. - Le plein emploi n'est-il pas un mythe irréaliste ?

P.S.M. - Pas du tout. Il faut d'abord le vouloir et en faire la priorité de la politique économique. Pendant un quart de siècle, de 1946 - au lendemain de la Deuxième guerre mondiale - jusqu'en 1973 - date du premier choc pétrolier -, la France et l'Europe ont vécu en état de plein emploi, avec seulement 1 à 2 % de la population active au chômage. Pourtant, les économistes libéraux prétendaient que les crises de récession et de chômage qui avaient ravagé l'économie mondiale depuis le début du XIX^e siècle étaient inévitables. Mais la volonté publique de les maîtriser à tout prix a conduit à une politique monétaire et budgétaire stimulant la croissance chaque fois que pointait l'amorce d'une dépression.

En 1960, il y avait en France 200 000 chômeurs et non 3 300 000 chômeurs comme aujourd'hui. La montée explosive de la masse des sans-emploi s'explique d'abord parce que la politique économique occidentale a été de plus en plus déterminée par la "préférence pour le chômage" (4), pour protéger la monnaie contre l'inflation par la pression du chômage - et des faillites - sur les salaires et les prix. Ce qui a même été institutionnalisé par le traité de Maastricht sur l'Union Economique et Monétaire qui veut établir à perpétuité une politique de déflation pour fonder le règne permanent de la monnaie forte grâce aux dispositions suivantes : obligation pour chaque pays de respecter des "critères de convergence" à caractère déflationniste (déficit public inférieur à 3 % du PNB, endettement public inférieur à 60 % du PNB), mission exclusive pour la Banque Centrale Européenne d'assurer la stabilité des prix sans se préoccuper de l'emploi. Pour faire reculer fortement le chômage, il faut une grande politique de relance économique qui passe par une révision profonde du traité de Maastricht.

H.B. - Mais n'est-ce pas porter un coup grave à la construction européenne ?

P.S.M. - Non. C'est le traité de Maastricht qui, dans sa teneur actuelle, menace d'effondrement la Communauté européenne. Dans la mesure où par ses dispositions déflationnistes il aggrave dangereusement une conjoncture déjà par elle-même très déflationniste, il conduit à un freinage très nocif de la croissance et donc à l'expansion du chômage qui ronge et désagrège la société européenne et risque de disloquer dans des vagues de violence ses Institutions (5).

Au fétichisme de la monnaie on substituera la priorité du plein emploi. Le traité de Maastricht rénové en fera la mission centrale de la Banque Européenne, soumise d'ailleurs à cet effet à un Pouvoir politique européen et, dans les critères de convergence repensés, un taux de chômage faible sera l'une des conditions de l'adhésion à l'Union Economique et Monétaire, car c'est la base d'un système économique durable.

Le plein emploi reviendra grâce à une politique triplement stimulante - monétaire, budgétaire et salariale - et à une nouvelle politique des échanges.

Comment les Etats-Unis ont-ils relancé leur économie ? Parce que, de septembre 1992 à février 1994, leur Banque Centrale a pratiqué sur l'argent au jour le jour (les "federal funds") des taux d'intérêt "réel" (après déduction de la hausse des prix) qui étaient nuls. Notre politique monétaire, de même - tout au moins pendant une période de redémarrage -, doit pratiquer sur l'argent au jour le jour un taux d'intérêt réel nul, c'est-à-dire couvrant juste l'inflation, et donc à peine égal à 2 % - au lieu de plus de 5 % comme actuellement. Ce qui relancerait fortement consommation et investissement (6).

Une politique budgétaire stimulante devrait lancer une tranche supplémentaire d'investissements publics correspondant à 1 % du PNB (environ 70 milliards) et financée par création monétaire de la Banque de France, pour ne pas peser sur les marchés financiers (7).

Ces investissements supplémentaires porteraient sur la recherche médicale, la dépollution, la sécurité routière, la création et la sauvegarde d'espaces verts, les économies d'énergie et les énergies douces, le recyclage des matières premières, le développement des transports en commun, la renaissance de la vie rurale, la restauration de l'habitat ancien...

Une politique de déductions fiscales plus fortes stimulera aussi la création d'emplois dans le monde associatif et dans des activités à temps partiel.

La reprise économique doit aussi être soutenue par une augmentation du pouvoir d'achat salarial chaque fois que les gains de productivité et la conjoncture le permettent.

Sur le plan des échanges extérieurs, il faudra réorganiser nos relations avec les pays extérieurs à l'Union Européenne, en empêchant leur dumping de continuer à provoquer chez nous une hécatombe d'emplois. Ce qui doit conduire à un protectionnisme européen permettant une défense sociale et écologique et amenant ainsi les pays

étrangers à respecter notre système de droits sociaux et de normes écologiques.

L'ÉLIMINATION DES GASPILLAGES

H.B. - Comment, selon-vous, lutter contre les risques d'inflation résultant de cette accélération de l'expansion ?

P.S.M. - Dans une économie "écologique", on combattra l'inflation en éliminant les grands gaspillages collectifs et non en cassant la croissance économique.

Le plus coûteux de ces gaspillages est... le chômage lui-même. Contrairement à l'illusion des monétaristes, c'est la baisse du chômage (et non sa hausse) qui réduira l'inflation, tant son coût financier officiel (plus de 300 milliards par an) et son coût humain très dramatique (maladies, délinquance, suicide) créent une charge écrasante dans un pays qui, comme la France, vient en tête des grands pays occidentaux pour le chômage (8)(9).

Une autre source de "gaspillages" qu'on peut réduire considérablement est le fléau des accidents de la route - 120 milliards par an - d'autant plus révoltant que son coût en sang est celui d'une guerre. Mais, comme en Suède, en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis, la mortalité routière pourrait être réduite de moitié par une énergique politique de sécurité routière : baisse des vitesses sur autoroute, renforcement des effectifs de contrôle, aggravation des sanctions, réduction et contrôle de la durée du travail pour les transporteurs routiers.

Autre gaspillage : le gigantisme urbain. Le prix d'équipement et de fonctionnement de l'agglomération parisienne est beaucoup plus élevé que celui des villes moyennes : un km d'autoroute en petite couronne parisienne (A 86) coûte 500 millions, alors que pour une rocade d'une grande ville de province le prix est de 50 à 100 millions.

Les gaspillages de l'environnement physique dans l'énergie et les matières premières, les pollutions, le bruit entraînent aussi de lourdes dépenses pour la collectivité et seraient fortement réduites par une politique écologique vigoureuse.

POUR UN RENOUVEAU SPIRITUEL

H.B. - Vos propositions se limitent-elles à une rénovation de l'économie ?

P.S.M. - Pour sauver une société en auto-destruction, l'humanisme écologique n'implique pas seulement une rénovation de l'économie mais aussi une réforme morale : les hommes ne peuvent durablement s'épanouir sans un idéal. Il faut donc réintroduire dans notre système de valeurs le spirituel sous la double forme d'une contrainte - les devoirs envers la Nature et l'Humanité - et d'une mission - la montée continue de chacun au triple plan physique, psychique, moral dans un incessant dépassement de lui-même.

Ce progrès moral sera pour partie le fruit d'une économie écologique. Les 2/3 des consommateurs de dro-

gue sont des chômeurs. L'armée la plus efficace contre la drogue est le rétablissement du plein emploi.

Il résultera aussi d'une action administrative sous forme de la création d'un organisme public chargé de censurer les atteintes à la dignité humaine - sadisme, pornographie, exaltation du crime - à la télévision et au cinéma : quand un Américain de 18 ans a vu 40 000 meurtres à la télévision, comment ne banaliserait-il pas le versement du sang ?

Mais il faut aussi un effort civique collectif et substituer au laisser-aller actuel une exigence de soi pour soi.

H.B. - Vos propos n'impliquent-ils pas la négation de l'idéologie ambiante ?

P.S.M. - Oui, mais sinon se poursuivra l'auto-destruction de cette société jusqu'à l'effondrement.

Face à la destitution démocratique du marxisme et à la faillite humaine du matérialisme ultra-libéral, l'humanisme écologique est la seule voie du salut. Seul, il apporte une solution aux deux questions qui commandent l'avenir du monde : quelle Terre laisserons-nous à nos enfants ? Quels enfants laisserons-nous à notre Terre ?

Interview de Philippe SAINT MARC

(1) L'hypertrophie des transports routiers se traduit chaque année dans l'Union européenne par 50 000 morts et 1 500 000

blessés : une hécatombe autrement plus sanglante que la guerre en Bosnie, sans cependant que les médias en parlent. Ne faut-il pas à tout prix éviter de déplaire au lobby routier ?

(2) Postulat qui n'a jamais été démontré mais auquel l'idéologie dominante nous oblige à croire comme à un dogme révélé.

(3) En s'assignant pour objectif fondamental l'augmentation du PNB (Produit National Brut) sans se préoccuper de son contenu, on peut arriver à des absurdités : ainsi, si les Français étaient demain tous victimes d'un accident de la route et qu'il faille leur couper une jambe, il y aurait un accroissement important du PNB dans le secteur secondaire par la fabrication de 55 millions de jambes de bois, dans le secteur tertiaire par l'activité supplémentaire des chirurgiens et des hôpitaux pour appareiller les patients. Il devrait donc, selon les économistes orthodoxes, en résulter une hausse substantielle du bien-être national...

(4) Selon une expression que je lançai, il y a quelques années, dans un article d'Ouest-France et qui est maintenant admise et reprise par d'importantes personnalités.

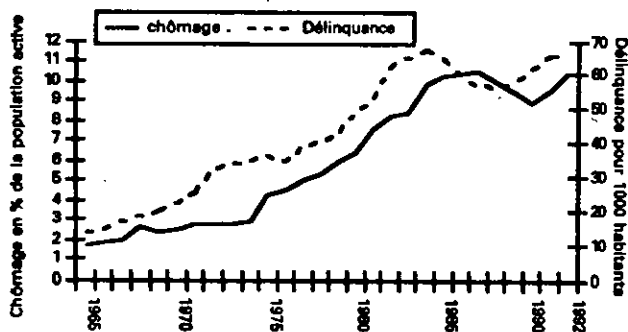
(5) L'irréalisme du traité de Maastricht éclate à la lumière de sa mise en application : depuis sa signature, les Etats se sont éloignés et non rapprochés de ces critères de convergence ; seul le Luxembourg remplit les conditions d'adhésion à l'Union Monétaire...

(6)(7) Ce qui, en cas de refus de la Banque de France, devrait conduire à mettre fin à son indépendance pour la placer sous tutelle de l'Etat.

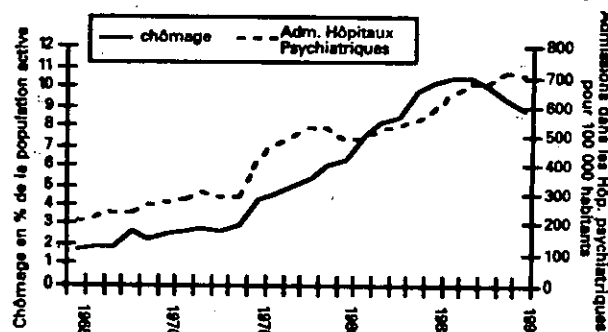
(8) Avec le taux de chômage de la Grande-Bretagne, la France compterait 800 000 chômeurs de moins, avec le taux de l'Allemagne de l'Ouest 1 200 000 de moins, avec le taux américain 1 800 000 de moins.

(9) (Voir graphiques INSEE ci-dessous).

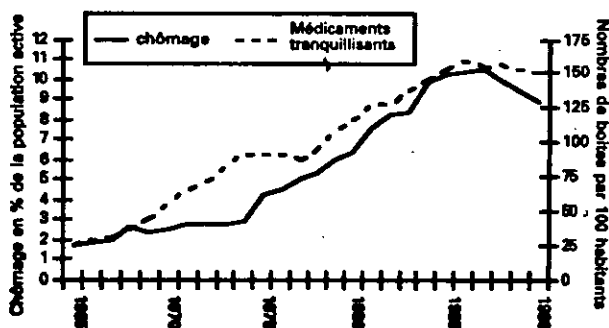
Chômage et délinquance



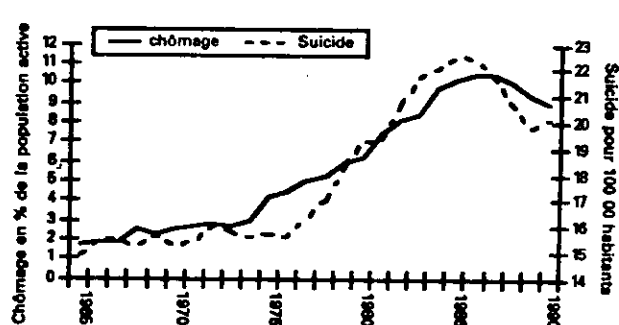
Chômage et admission dans les hôpitaux psychiatriques



Chômage et médicaments tranquillisants



Chômage et suicide



DES PROPOSITIONS ALLEMANDES D'UN CARACTÈRE EXCEPTIONNEL

par Michel ALBERT

Le document adopté par le groupe parlementaire CDU/CSU en 1994 part d'un constat : le processus d'unification européenne est parvenu à un stade critique : le risque existe désormais de voir l'Union s'engager sur la voie d'une formation économique lâche et morcelée privée de la capacité de surmonter les défis auxquels elle sera inévitablement confrontée. On note en effet en Europe une certaine recrudescence du nationalisme et cette évolution des mentalités aurait tendance à favoriser la régression plutôt que les progrès de la construction européenne.

Or l'Allemagne se reconnaissant, à la lueur de l'histoire, virtuellement dangereuse, ne veut plus succomber à la tentation de l'hégémonie. Une refonte du système étatique européen lui paraît seule susceptible d'ôter tout attrait à cette fausse solution.

L'objectif, vital pour l'Allemagne, d'une Europe de l'Est stable doit être atteint, non à travers une politique strictement allemande (la fameuse "voie particulière"), mais grâce à une intégration européenne toujours plus poussée. L'élargissement indispensable de l'Union à l'Est doit en même temps s'approfondir, l'approfondissement étant la condition de l'élargissement.

Pour les auteurs du document il convient donc de

partager, à égalité, le pouvoir législatif entre le Conseil des Ministres de l'Union et le Parlement européen, le Conseil jouant le rôle d'une seconde Chambre, celle des Etats. A la Commission d'exercer les fonctions de gouvernement de l'Union.

Ils proposent en outre d'institutionnaliser l'Europe à plusieurs vitesses et de rejeter le droit de veto afin qu'aucun pays ne puisse bloquer les efforts des autres, plus aptes et décidés à accroître leur intégration. Le noyau dur, qui oppose un centre consolidé aux forces centrifuges dues à un élargissement constant, comprend un groupe de pays enclin au protectionnisme et un autre plus libre-échangiste. Il faudra donc des compromis. L'émergence d'un noyau dur monétaire est d'autant plus importante que l'unification monétaire constitue le socle de l'Union politique et non un élément supplémentaire de l'intégration comme on le croit souvent en Allemagne. En outre, d'un point de vue strictement économique et financier, le fait que la Grande-Bretagne, qui n'a pas pour objectif l'Union monétaire, subisse des taux d'intérêts plus élevés, est un argument très fort en faveur de la monnaie unique.

Ils appellent un nouveau stade qualitatif des relations franco-allemandes. En effet, malgré les relations d'amitié privilégiées dont aiment se prévaloir les dirigeants

français, celles-ci sont mises à l'épreuve. La France a peur que l'élargissement à l'Autriche, puis à d'autres pays de l'Est, place l'Allemagne dans une situation centrale et hégémonique. Or la volonté des voisins de l'Est et de ceux appartenant à l'Association européenne de libre-échange (AELE) d'adhérer à l'Union est inspirée par le souhait de ne pas trop dépendre de l'Allemagne, ce qui ne peut se réaliser que dans une "Communauté" qui soit davantage qu'une "Zone" de libre-échange. Il faut donc, nous disent les Allemands, "approfondir l'Europe, si vous ne voulez pas que nous soyons trop forts !".

Il faut, disent-ils gentiment, que la France modifie l'impression donnée, et ne se montre plus "indécise" lorsqu'il s'agit de prendre des mesures concrètes pour poursuivre l'intégration. L'idée qu'il est impossible de renoncer à la souveraineté de l'Etat-nation, enveloppe vide, ne devrait plus avoir cours.

La Communauté devrait avoir également la capacité d'assurer sa sécurité, facteur inaliénable de stabilisation d'une identité propre à l'Union. Ils demandent une politique extérieure commune, vers l'Europe de l'Est, mais aussi vers le bassin méditerranéen dont la stabilité présente un intérêt fondamental pour l'Allemagne. L'OTAN devrait selon eux être transformée en une alliance au sein de laquelle les Etats-Unis et l'Europe auraient un poids égal.

C'est un document saisissant. Il se situe à mon avis à la hauteur historique du projet de la Communauté européenne de Défense (CED), rejeté il y a quarante ans. Ce document est cohérent, énergique et pratique, car il est immédiatement utilisable pour la discussion. Il est également antidiplomatique, ce qui va probablement altérer sa capacité à être concrétisé, puisqu'il cite tous les pays sauf le Portugal et la Grèce. Il cite les 5 du noyau dur virtuel et les 7 de l'Union monétaire - ceux qui ne veulent pas, les Britanniques, et ceux qui ne peuvent pas, les Espagnols et les Italiens. Enfin ce rapport, qui s'adresse à

la France, expose un dilemme. Si on "saute", on devient cette communauté exemplaire à l'échelle du monde dont nous rêvons depuis toujours ; si on ne "saute" pas, nous devenons un sous-ensemble décadent de la grande zone de libre-échange "thatchérienne".

L'Autriche, la Suisse, l'Allemagne et le Bénélux ont mis en œuvre la doctrine sociale des Eglises, ils ont instauré une économie de marché à but social où le profit n'est pas la fin mais le moyen. C'est la zone du monde qui associe le mieux le développement économique et l'équité sociale. De même, le rapport Lamers m'apparaît comme un texte de chrétiens qui ont médité le passage de l'Evangile de la tentation du Christ. L'histoire leur apporte la puissance, ils la refusent.

Nous devons, en Europe, donner une place primordiale au facteur humain si nous voulons éviter le modèle américain d'une société inégalitaire et duale. Seul le cadre européen permettra de progresser dans cette voie - ce que ne comprennent pas ceux qui raisonnent exclusivement en termes de Nation et de souveraineté nationale. Il faudra également trouver de nouvelles formes d'"employabilité" et de créations d'emploi : acteurs locaux, entreprises et universitaires devront chercher à résorber le chômage au niveau local.

Michel ALBERT

Ce texte reproduit l'essentiel de la conférence donnée (lors d'un séminaire animé par le Sénateur Jean Arthuis et François Froment-Meurice en septembre 1994) par Michel Albert - récemment élu à l'Académie des Sciences Morales et Politiques, ancien président des Assurances Générales de France, et membre du Conseil de la politique monétaire. France-Forum a eu l'occasion de rendre compte, en leur temps, des livres les plus récents de Michel Albert, "Crise, krach, boom" - en collaboration avec Jean Boissonnat - (éd. du Seuil "L'histoire immédiate" - France-Forum n° 246-249 - septembre-décembre 1988) et "Les deux capitalismes" (éd. du Seuil "L'histoire immédiate" - France-Forum, n° 275-276 - janvier-mars 1992).

Faites connaître "FRANCE-FORUM"
CARREFOUR DE L'HUMANISME DÉMOCRATIQUE

UNE VISION ALLEMANDE DE L'EUROPE

par André KEREVER

Le texte des propositions de la CDU/CSU allemande de septembre 1994 sur l'avenir de l'Union Européenne a été particulièrement remarqué en tant qu'il préconisait la constitution, au sein de cette Union, d'un "noyau dur" constitué par certains Etats remplissant la triple condition d'appartenir au groupe des six fondateurs, et d'être à la fois désireux et à même d'approfondir l'intégration. En limitant à cinq le nombre des "élus" et en les désignant nommément (Allemagne, Benelux, France), le document allemand a soulevé une grande émotion et suscité des réactions nettement défavorables dans les Etats ainsi écartés, sans être totalement approuvé dans les autres.

La lecture du document permet, d'une part, de mieux apprécier les vues sur le "noyau dur", et d'autre part, de découvrir d'autres aspects importants des propositions de la formation politique allemande, occultés par l'attention presque exclusive accordée aux développements sur l'Europe "à géométrie variable".

LE "NOYAU DUR"

Pour juger de cette proposition, il faut examiner les justifications qu'en donnent les co-auteurs du texte. La "géométrie variable" ou "l'Europe à plusieurs vitesses" seraient les seules démarches à même de résoudre la contradiction entre l'approfondissement de l'Union, dont la volonté est exprimée par la conclusion du Traité de Maastricht, et son élargissement constant : les six Etats fondateurs sont devenus douze et vont devenir seize ou dix-sept avec l'adhésion des Etats de l'ex-

Association Européenne de Libre Echange (AELE) moins la Suisse (par référendum, elle a refusé de rejoindre l'Union), avant d'accueillir, dans un avenir qui ne saurait être trop éloigné, les Etats de l'Est et du Centre de l'Europe libérés de l'influence soviétique.

Concilier approfondissement et élargissement exige une modification institutionnelle de l'Union. Sinon cette dernière (1) *"restera limitée à une coopération intergouvernementale favorable à une Europe à la carte. Il est essentiel qu'un pays ne puisse opposer son veto et bloquer ainsi les efforts d'autres pays décidés à accroître leur coopération et leur intégration"*.

Les auteurs du texte identifient deux dangers qui menaceraient l'Union au cas où ses règles de fonctionnement demeureraient inchangées.

Le premier réside dans l'action de *"forces centrifuges dues à un élargissement constant"*, conduisant à *"un développement divergent entre un groupe Sud-Ouest plus enclin au protectionnisme et dirigé en quelque sorte par la France, et un groupe Nord-Est favorable au libre-échange mondial et dirigé en quelque sorte par l'Allemagne"*.

Le risque de voir l'Union élargie se réduire à une structure plus ou moins lâche de coopération intergouvernementale, à une AELE élargie aux dimensions du continent, n'est pas niable : il est d'ailleurs fréquemment dénoncé en France. On peut également approuver le diagnostic d'une tension entre Etats "libre-échangistes à l'échelon mondial" et Etats partisans non du protection-

nisme, mais d'une préférence communautaire. On doit remarquer en tout cas la désinvolture avec laquelle le Royaume-Uni se voit dénier tout rôle important. Le temps n'est pourtant pas éloigné où une partie de l'opinion française voyait dans l'Angleterre un "cheval de Troie" qui affaiblirait la cohésion européenne. En même temps, il nous est confirmé, à nous Français, que la "préférence communautaire" n'est pas nécessairement bien accueillie en Allemagne.

Le second danger dénoncé dans le texte serait que l'affaiblissement de l'Union incite l'Allemagne à suivre une "voie particulière" ("Sonderweg").

Cette voie n'est pas davantage définie. On tentera de suppléer cette imprécision en avançant l'hypothèse que le "Sonderweg" serait une sorte de politique de rechange qui verrait l'Allemagne, déçue par l'évolution de l'Union, se reconverter, forte de sa réunification, de sa puissance économique, de son rayonnement culturel et de sa situation au centre de l'Europe, dans une relation privilégiée avec l'Europe centrale et orientale, Russie comprise. Une telle perspective n'est pas sans rappeler le risque d'un "nouveau Rapalló" évoqué parfois pendant la guerre froide : une Allemagne fédérale insuffisamment liée à la Communauté Economique Européenne (CEE) cherchant sa réunification par un rapprochement avec l'URSS. Mais les circonstances actuelles sont tout à fait différentes.

Cette allusion à la "voie particulière" est-elle un argument purement interne destiné aux seuls électeurs allemands, ou faut-il y voir un discret avertissement à l'intention des opinions publiques des autres Etats de l'Union - l'Europe doit être construite, sinon l'Allemagne se retrouvera, nolens volens, le leader du Mittel Europa ?

Comment conjurer ces deux dangers ? Le "noyau dur", qui a focalisé l'attention, est peut-être moins important que l'affirmation de la nécessité d'une concertation franco-allemande sur les questions européennes aussi poussée que possible. En effet, seule cette concertation peut élaborer une voie moyenne, un compromis, entre les tendances libre-échangistes à l'échelle mondiale et la préférence communautaire. Pour que cette concertation soit efficace, il est nécessaire que la France et l'Allemagne "présentent clairement et sans équivoque" leurs positions respectives. Or, à cet égard, nous ne serions pas sans reproche : s'il nous est donné acte de notre "désir fondamental de poursuivre l'intégration européenne", notre politique serait, dans la pratique, "indécise", et répugnerait à "renoncer à la souveraineté de l'Etat-nation, alors que celle-ci ne constitue plus depuis longtemps qu'une enveloppe vide".

Ce jugement à l'emporte-pièce sur l'anachronisme de la notion d'Etat-nation est un peu rapide et mériterait de plus amples commentaires. Bornons-nous à constater que la contradiction entre une politique présentée comme intégrationniste et des attitudes concrètes défendant les prérogatives des souverainetés nationales n'est pas le monopole de la France. Il faut aussi rappeler que

les Français favorables à l'intégration européenne voient dans la Communauté et dans l'Union le moyen de concilier la concurrence dans un espace économique assez étendu pour qu'elle puisse déployer ses effets vivifiants, et la préférence communautaire appuyée sur une entité suffisamment forte comme acteur du commerce mondial. Comment ces mêmes Français ne marqueraient-ils pas une hésitation devant les abandons de souveraineté exigés par l'Union si cette dernière récuse la notion de préférence communautaire ? Cette divergence de vues entre la France et l'Allemagne, souvent non dite, ou plus ou moins occultée, est crûment mise en lumière par le document de la CDU et leurs rédacteurs n'ont pas apparemment perçu que cette différence d'approche explique ce qu'ils appellent l'indécision française.

Mais il faut bien distinguer l'essentiel de l'accessoire. Et l'essentiel est qu'il est vrai que la concertation franco-allemande est absolument indispensable pour dégager les compromis nécessaires, et au-delà de ces divergences en matière économique, pour permettre à l'Union de s'engager dans la voie de l'intégration en lui évitant de s'embourber au stade "d'une simple zone de libre-échange chapeauté par une vague institution politique". (H. Kohl, Le Monde, 01/10/94).

Pour réaliser l'intégration, il serait irréaliste d'escompter que tous les membres de l'Union, surtout après l'élargissement, souhaitent et puissent marcher d'un même pas dans l'application des accords déjà conclus et dans la mise en œuvre de politiques intégrées. Les retardataires ne doivent pas freiner les autres. Les concepts de "noyau dur", ou de "cercles" concentriques (B. Bosson, Le Monde, 24 septembre 1994), sont au moins un commencement de réponse. Au-delà d'une rudesse d'expression peu diplomatique (H. Kohl traduit un sentiment général lorsqu'il remarque, dans l'interview évoquée, qu'il n'était peut-être pas opportun de citer par leur nom certains Etats du noyau dur, et que ce serait une erreur de "marginaliser" le Royaume-Uni). Mais pour l'essentiel, le document de la CDU traduit une option résolument européenne et propose d'intéressantes pistes de réflexion pour l'avenir de l'Union.

UNE STRUCTURE FÉDÉRALE. LAQUELLE ?

Les réactions provoquées par les propositions de "noyau dur" ont conduit à négliger d'autres aspects, tout aussi importants, de la proposition allemande. Elle exprime en effet l'idée qu'il conviendrait "de trouver une réponse au problème constitutionnel (de l'Union)". Et cette réponse serait que la constitution de l'Europe devrait, dans son stade final, "s'inspirer du modèle de l'Etat fédéral et du principe de subsidiarité".

Il serait également nécessaire que "soient clairement délimitées les compétences de l'Union, de ses Etats membres, et celles de ses régions". Il est difficile de savoir si le terme de "région", ainsi placé à égalité avec l'Etat, vise seulement des Etats qui, comme l'Allemagne, sont actuellement une fédération de "pays" (Länder) ou si les Etats ne connaissant pas cette structure sont invités à

accroître les pouvoirs de leurs subdivisions régionales. Quoi qu'il en soit, cette parité affirmée entre Etats et régions ne va pas de soi. On retrouve cette perspective, ressentie souvent comme une menace, plus rarement comme une évolution favorable, qui verrait l'Etat national, placé entre la région et l'Europe intégrée, appelé de ce fait à dépérir. Mais sans doute ne faut-il pas attribuer une attention excessive à cette brève allusion au rôle des régions. L'essentiel est que, selon le document, l'Union doit tendre progressivement vers un "modèle" d'Etat fédéral, assorti du respect du principe de subsidiarité. *L'évolution devrait "conférer progressivement au Parlement (européen) le caractère d'un organe législatif à égalité de droits avec le Conseil (2), ce dernier étant appelé à assumer, à côté d'autres tâches relevant essentiellement du domaine intergouvernemental, le rôle d'une seconde Chambre (Chambre des Etats), la Commission exerçant les attributs d'un gouvernement européen".*

Ainsi, la Constitution de type fédéral de l'Union repèserait sur une représentation bicamérale - une Chambre "populaire" regroupant les députés élus au suffrage universel dans toute l'Union, et une Chambre des Etats -, ainsi que sur un gouvernement fédéral.

Isolée de son contexte, la structure ainsi définie ferait de l'Union un "clone" de la Constitution des Etats-Unis d'Amérique (Chambre des représentants, Sénat, Administration fédérale). Une telle proposition aurait mérité au moins autant d'attention que celle du "noyau dur". Pour en mesurer l'audace, il faut la comparer avec l'état de droit résultant du Traité de Maastricht. L'article A, tout en assignant au traité le rôle d'une "étape", ne formule pas l'objectif, même lointain, d'un Etat fédéral classique. Il se borne à évoquer "une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe dans laquelle les décisions sont prises le plus près possible des citoyens". Par ailleurs, l'Union résultant du Traité a une physiologie très particulière et, si l'on ose dire, inédite.

Elle est en effet fondée sur les Communautés européennes, dont les compétences sont élargies (nouvel article 3 A introduit par l'article G du Traité) et sur des "formes de coopération" intergouvernementale instaurées par le Traité (article A, dernier alinéa). Ces formes de coopération, non appréhendées par les Communautés, englobent la politique extérieure et de sécurité pouvant déboucher, à terme, sur une politique de défense, et une coopération "étroite" dans les domaines de la justice et des affaires intérieures. Quant aux compétences strictement communautaires, déjà renforcées par l'Acte Unique, elles sont étendues à la politique économique et monétaire, devant donner naissance à une monnaie commune ainsi qu'à la politique de l'environnement. La dualité "communauté/formes de coopération" est soulignée par la distinction entre le "Conseil européen", organe de coopération intergouvernementale, et le "Conseil", organe du pouvoir législatif communautaire, embryon du futur "Sénat" de l'Union suivant les vœux de la proposition allemande.

Mais, à la vérité, il est juste de dire que le schéma institutionnel esquissé par le document est plus nuancé qu'il ne le paraît, et qu'il serait injuste de l'analyser comme se proposant d'imiter servilement la Constitution fédérale des Etats-Unis. On peut en effet relever, dans le document, certains commentaires qui confèrent une spécificité au schéma institutionnel préconisé :

- Le principe de subsidiarité, qui tend à réduire la compétence des organes de l'Union en sauvegardant celle des Etats membres. Toutefois, quelle que soit l'importance attachée à ce principe, il ne saurait vider de sa substance la compétence de l'Union, puisque la volonté de s'unir découle de la prise de conscience que certains problèmes ne peuvent être résolus qu'à l'échelon européen, et non plus au seul niveau national.

- La précision que le Conseil ne jouerait le rôle d'une Chambre des Etats que sous réserve d'attributions qui relèvent de la coopération intergouvernementale entre les Etats nationaux.

- Une allusion au rôle des Parlements nationaux : le document souligne en effet la nécessité *"d'accorder une importance de premier ordre à la participation des Parlements nationaux à la formation de la volonté politique en Europe"*.

Cette phrase soulève la question importante et difficile des places respectives, dans l'Union, des Parlements nationaux d'une part, du Conseil et du Parlement européen d'autre part.

Si le "modèle d'Etat fédéral" préconisé comme objectif final devait être réalisé, les Parlements nationaux devraient-ils être au Conseil et au Parlement européen ce qu'est l'Assemblée de l'Etat de Californie au Congrès de Washington ? La réponse ne peut être que négative. Pourquoi ?

La discussion du Traité de Maastricht a évoqué ce que l'on a appelé "le déficit démocratique" du fonctionnement des Communautés. Cette expression, sans doute excessive, a le mérite d'illustrer le malaise que l'on peut légitimement ressentir devant le processus de prise des décisions européennes : les actes européens sont en fait élaborés dans le cadre d'une coopération entre administrations nationales et communautaire et sont finalement adoptés par le Conseil, formé des ministres compétents désignés par les gouvernements nationaux, sur la base de propositions élaborées par la Commission, et après une procédure complexe de consultation du Parlement européen. Ainsi le citoyen européen n'intervient dans ce processus que d'une manière très indirecte dans la mesure où :

a) les ministres siégeant au Conseil tiennent leur mandat de règles constitutionnelles d'Etats démocratiques,

b) les parlementaires européens, associés à la procédure décisionnelle, sont désignés par le suffrage universel.

Les Parlements nationaux sont donc institutionnellement exclus de cette procédure : ils ont seulement l'obligation de modifier les législations nationales pour y transposer les mesures de nature législative contenues dans les actes européens, et, dans cette transposition, leur marge d'appréciation est très limitée, puisque l'Etat dont relève le Parlement a l'obligation, en vertu du Traité, d'intégrer les actes communautaires dans son ordre juridique national. On sait qu'en France, ce rôle limité du Parlement national, dont la compétence se réduit dans la mesure où le droit communautaire progresse, a suscité une opposition de plus en plus vive, qui est à l'origine de la révision constitutionnelle résultant de la loi du 25 juin 1992 ajoutant à notre Constitution un nouveau titre dénommé : "Des Communautés européennes et de l'Union européenne". Le Parlement français a désormais la possibilité de se prononcer, par des résolutions, sur des propositions d'actes communautaires comportant des dispositions de nature législative. Le Parlement national peut donc ainsi être consulté dès le début du processus de prise des décisions communautaires, et n'est donc plus exclusivement cantonné au rôle de "Chambre d'enregistrement" des directives européennes.

Cette réaction, à l'origine de la modification constitutionnelle du 25 juin 1992, n'est pas limitée à la France. D'une part, en effet, le Traité de Maastricht a, dans le but de combler le déficit démocratique, augmenté les pouvoirs du Parlement européen dans ses possibilités de rejeter ou d'amender les projets d'actes communautaires. D'autre part, le même Traité a estimé indispensable, pour mieux assurer cette démocratisation, d'associer les Parlements nationaux aux prises de décision de l'Union : deux Déclarations (13^e et 14^e), annexées au Traité, encouragent une plus grande participation de ces Parlements nationaux aux activités de l'Union et les invitent à se réunir, en tant que de besoin, en formation de "Conférence des Parlements", instance consultative sur les grandes orientations de l'Union. Qu'est-ce à dire, sinon que, si l'Union devait revêtir, à terme, une forme fédérale, il est exclu que le Parlement européen et la "Chambre des Etats", préfigurée maintenant par le Conseil statuant à la majorité qualifiée, aient le monopole de la représentation des citoyens européens dans la mise en œuvre du pouvoir fédéral de l'Union. Telle est la signification des Déclarations, même si les prérogatives ainsi reconnues aux Parlements nationaux restent vagues et de nature consultative.

Ces diverses réactions tendent à sauvegarder le rôle des Parlements nationaux. Elles ont certainement l'appui des opinions publiques. En effet, seules ces assemblées sont regardées par les peuples comme regroupant leurs délégués, qui, en leur nom, expriment la volonté générale de chaque peuple. S'il est vrai que les députés au Parlement européen sont élus au suffrage universel, comme les députés aux Parlements nationaux - encore qu'avec des modalités différentes -, ils ne sont pas perçus au même degré que les parlementaires "nationaux" comme les délégués des citoyens chargés d'assurer "le

gouvernement du peuple par le peuple". Le peuple a délégué sa souveraineté à ses représentants au sein des Parlements nationaux : il ne peut la déléguer une seconde fois aux députés européens. Qui osera nier que les élections au Parlement européen sont ressenties par l'opinion comme un gigantesque sondage chargé de mesurer l'audience des différentes formations politiques, départagées par la représentation proportionnelle ?

On mesure donc l'ampleur des problèmes soulevés par cette allusion, dans le document analysé, au rôle des Parlements nationaux dans la formation démocratique de la volonté politique de l'Europe.

Au terme de cette analyse du document de la démocratie chrétienne allemande, on peut hésiter entre deux appréciations :

- Si l'on privilégie l'option affirmée pour un "*modèle d'Etat fédéral*", on ne peut qu'être frappé par la vision résolument intégrationniste - supranationale, aurait-on dit dans les années 60 - retenue : ne préconise-t-on pas un "gouvernement fédéral" contrôlé par un Parlement lui-même fédéral constitué d'une "Chambre du peuple" (le Parlement européen) et d'une "Chambre des Etats", préfigurée par le Conseil, et la procédure de vote à la majorité qualifiée.

Or, en France, le concept d'une telle Europe fédérale, soit soulève de fortes et passionnelles objections, soit est considéré comme non actuel. Autant dire que le texte allemand devrait plutôt rencontrer des objections ou, au mieux, ne susciter qu'un intérêt poli.

- Mais il est également légitime d'interpréter ce texte en mettant l'accent sur les nuances et précisions que les rédacteurs du texte apportent eux-mêmes à cette vision fédéraliste. Rappelons ces nuances : principe de la subsidiarité, attribution au Conseil d'un rôle dans la coopération intergouvernementale, intervention des Parlements nationaux dans la formation de la volonté politique de l'Europe.

En formulant ces trois observations, la CDU allemande estime que l'évolution de l'Union européenne vers une forme fédérale, si elle est souhaitable, devra revêtir une forme originale, inédite dans l'histoire des Constitutions fédérales et qui reste à inventer. En tout état de cause, est affirmée la nécessité de respecter la spécificité et l'individualité des Etats membres.

Autant que la proposition d'un "noyau dur", ce sont ces développements sur les futures structures d'une entité possédant l'efficacité et la cohérence d'une Europe parlant d'une seule voix mais respectant l'identité culturelle et historique de chacun des Etats membres qui méritent de retenir l'attention.

André KEREVER

(1) Les passages en italique sont des citations de la déclaration de la CDU/CSU tels que reproduits dans "le Monde".

(2) Il s'agit du Conseil des chefs d'Etat ou de gouvernement.

L'INVENTION DE L'EUROPE

par Maurice BLIN

“Le monde de 1995 n'est plus celui de 1985 quand fut signé L'Acte unique, d'où un élargissement de l'Union européenne et un approfondissement de ses institutions”.

En s'engageant, s'il était élu, à soumettre à référendum le passage à la dernière phase du traité de Maastricht qui instaurerait la monnaie unique, Jacques Chirac, candidat à l'élection présidentielle, a été mal inspiré.

Il avait en effet donné en 1993 son accord à la procédure même qu'il remet désormais en cause (1). Cette méfiance à l'égard du texte fondateur de l'Union économique et monétaire de l'Europe indispose ceux des Français pour qui celle-ci constitue l'horizon indépassable dans lequel s'inscrit l'avenir de leur pays. Mais surtout, elle renforce l'image d'une France inquiète, hésitante, celle qui n'avait approuvé que du bout des lèvres le traité. Bref, elle risque d'aggraver la confusion en une matière complexe qui appellerait au contraire un effort de clarté.

*

* *

Le débat sur l'Union de l'Europe se situe en réalité sur deux plans qu'il faut se garder de confondre.

DISTINGUER LES PROBLÈMES

L'un est parfaitement balisé. Il a fait l'objet d'un accord signé par chacun des douze pays membres de l'Union. Celui-ci fixe de façon précise les conditions et le calendrier de mise en place d'une monnaie unique, soit en 1997 pour ceux d'entre eux qui pourront y satisfaire, soit en 1999 pour les autres. Elle a pour préalable une convergence accrue de leurs politiques budgétaire et économique. Il s'agit d'un objectif ambitieux, dont il n'est pas certain qu'il sera atteint par tous. Mais il a été clairement défini. A l'exception de la Grande-Bretagne qui a obtenu que lui soit reconnue la possibilité d'y déroger, tous les pays l'ont approuvé et tentent dès maintenant de s'en rapprocher. Le remettre en cause serait donc renier la parole donnée.

L'unité monétaire de l'Europe constitue en effet le couronnement naturel du Marché unique instauré en 1985. Certes la monnaie, symbole de la souveraineté des

Etats, est une affaire éminemment politique. Mais elle s'inscrit dans la continuité d'une évolution économique et commerciale qui remonte aux années 60. Il s'agit donc d'une mutation profonde mais qui a ses racines dans l'histoire.

Il n'en va pas de même du problème radicalement nouveau que pose à l'Union européenne son élargissement aujourd'hui à quinze et demain sans doute davantage. L'intégration de l'Autriche ou des pays scandinaves dont le niveau de vie n'est pas très éloigné de la moyenne européenne ne pose pas de problèmes économiques majeurs. Mais l'adhésion prévue pour la fin du siècle de certains pays de l'Europe centrale marqués par près de cinquante ans de communisme présente des difficultés d'une tout autre ampleur.

Elles sont politiques : comment doter un ensemble de plus en plus disparate d'une capacité de décision ? Financières : où trouver les capitaux indispensables à la modernisation d'économies qui se sont développées jusqu'ici en dehors des lois du marché ? Il est douteux que l'Europe créera demain assez de richesses pour accorder aux Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) une aide comparable à celle dont bénéficient aujourd'hui les pays dits "de cohésion", à savoir l'Espagne, le Portugal, la Grèce et l'Irlande. Enfin sociales : comment résoudre le casse-tête que représentent des écarts de cinq à dix ou plus en matière de coût salariaux ?

Le défi, on le voit, est redoutable : on comprend donc l'attitude de la France, qui avait souhaité que l'*approfondissement* des institutions de l'Union précède son *élargissement*. Mais l'Allemagne, affrontée depuis la chute du mur de Berlin à une vague sans précédent de réfugiés venus des pays de l'Est, a fait prévaloir un point de vue contraire. Le Chancelier Kohl l'a exprimé avec force : "Nous ne devons pas, a-t-il dit, laisser un *autre rideau de fer* séparer l'Europe des pauvres de celle des riches. Pour nous, Allemands, il est absolument inimaginable que la frontière occidentale de la Pologne demeure longtemps la frontière orientale de l'Union européenne. Nous sommes donc convaincus que l'aide à la reconstruction de ces pays est un investissement dans notre avenir commun. Mais l'Allemagne ne peut naturellement pas assumer ce fardeau toute seule. Nous appelons nos partenaires à y prendre une plus grande part, y compris sous la forme d'un engagement financier plus important" (2).

L'INITIATIVE ALLEMANDE

C'est, semble-t-il, pour répondre à l'inquiétude provoquée chez ses partenaires par cette marche forcée à l'élargissement que la CDU-CSU, le parti du Chancelier, a, comme pour rattraper le temps perdu, récemment rendu publiques ses propositions en vue d'un renforcement de l'unité politique de l'Europe.

Il part d'un constat : l'Allemagne doit se garder de toute tentation hégémonique sur les pays de l'Est qui rejoindraient l'Union. Le retour au vieux démon natio-

naliste lui serait aussi fatal qu'à l'Europe. "Elle a un intérêt fondamental à voir l'Union s'élargir à l'Est mais aussi à s'approfondir, l'*approfondissement étant la condition de l'élargissement*."

Mais celle-ci ne parviendra à éviter le danger de dilution qui la guette que si se constitue en son sein autour de la France et de l'Allemagne un "pôle central" (3), auquel s'adjoindraient, pour commencer, le Bénélux puis, au fil du temps, ceux des autres pays qui accepteraient le principe qui présiderait à son instauration, à savoir, par delà les dispositions financières et monétaires prévues par le Traité de Maastricht, la définition d'une politique commune en matière de sécurité, de défense et de politique extérieure. A une Europe à l'anglaise, c'est-à-dire à la *carte*, qui reposerait sur une simple coopération au coup par coup entre les Etats, se substituerait ainsi une Europe à *géométrie variable* dans laquelle un groupe de pays donneraient l'exemple et feraient la démonstration de ce que peut apporter à l'Europe leur totale identité de vues ou d'action.

*
* *

Il faut reconnaître à cette initiative, la première d'une telle importance qui ait vu le jour en Allemagne, le mérite de la clarté. Elle exprime le refus de ses dirigeants de céder à la tentation de choisir pour leur pays une "voie particulière", en clair de faire bande à part et de nouer avec les pays de l'Europe centrale, où son influence a toujours été grande, et la Russie des relations exclusives. Elle réaffirme au contraire la nécessité d'un renforcement de ses liens, en particulier avec la France. Elle l'accompagne toutefois du regret que celle-ci, dont le désir fondamental de poursuivre l'intégration européenne n'est pas mis en doute, "se montre souvent indécise lorsqu'il s'agit de prendre des mesures concrètes à cet effet, l'idée ayant chez elle toujours cours qu'il est impossible de renoncer à la souveraineté de l'Etat-nation."

Cet appel, assorti, on le voit, d'une observation teintée de critique à l'égard de notre pays, est resté pour le moment sans réponse. Il y a en effet provoqué une certaine perplexité dont il convient, dans l'intérêt même du débat, d'analyser les raisons.

UN COUPLE SOUS TENSION

La première sans nul doute tient aux modifications importantes intervenues dans le couple franco-allemand depuis la chute du mur de Berlin. Jusqu'en 1989, une sorte d'égalité et de partage des rôles s'était établie entre les deux partenaires : à la France, l'initiative politique, à l'Allemagne le leadership économique. Or, avec la réunification, la population de cette dernière a brusquement augmenté ; elle a retrouvé son rôle de puissance dominante en Europe centrale et même en Scandinavie. Elle est devenue, de très loin, le premier financeur de la Russie. Elle surmonte peu à peu le choc économique, social et financier qu'a constitué l'intégration de l'ancienne RDA dans l'économie de marché. L'étroite

coopération entre syndicats, employeurs et gouvernement qui est sa caractéristique et sa force principales lui a permis une gestion efficace de la crise des années 91-93 en matière de lutte contre le chômage, de politique salariale, de formation professionnelle. Premier exportateur mondial de biens d'équipement, elle devrait être le premier bénéficiaire de l'émergence des nouveaux pays industriels d'Asie ou d'Amérique latine. Enfin, les dernières élections, même si elles ont affaibli la majorité parlementaire du Chancelier Kohl, ont confirmé la stabilité de ses institutions et de ses équipes dirigeantes. Fruit d'une politique de vérité et de rigueur conduite avec l'appui de l'ensemble des agents économiques, ces résultats pourraient facilement conduire l'Allemagne à l'euphorie.

A cet égard, le contraste avec la situation en France est inquiétant. Certes, l'état de son économie n'est pas mauvais : ses prix sont remarquablement stables, son épargne élevée ; sa productivité progresse comme en témoigne l'excédent de sa balance commerciale. Mais le chômage, malgré une croissance qui dépasse les 3 %, reste l'un des plus élevés d'Europe et frappe durement les jeunes ; les contraintes nées de la cohabitation entravent les réformes urgentes et nécessaires qui l'attendent en matière de dépenses sociales ou d'organisation du travail. Les "affaires" altèrent l'image et le crédit de son personnel politique. La campagne pour l'élection présidentielle, prématurément ouverte, a créé un climat d'incertitude et reste propice à des déclarations plus ou moins responsables. Tel candidat préconise le rejet pur et simple du Traité de Maastricht. Tel autre laisse entrevoir un changement de politique économique, provoquant ainsi la suspicion sur le franc. Bref, la France connaît un état de malaise et de fébrilité.

Dans ces conditions, on peut comprendre que le tête-à-tête auquel l'Allemagne la convie suscite pour la première fois chez elle une certaine appréhension. Le fait d'ailleurs que celle-ci ait, pour la première fois, pris l'initiative en matière de politique européenne prouve, s'il en était besoin, que le partage des rôles entre les deux partenaires n'est plus tout à fait ce qu'il était.

LA QUERELLE DU FÉDÉRALISME

Mais il y a plus. Quand la CDU-CSU propose de doter le "noyau dur" européen d'un gouvernement de type fédéral articulé autour d'une Commission à laquelle serait transférée une part de la souveraineté des Etats, mais soumise au contrôle du Parlement européen, elle met en pleine lumière la différence profonde qui sépare les traditions politiques des deux pays.

Celle-ci remonte loin dans l'histoire. En Allemagne l'apparition d'un Etat centralisé date de la fin du siècle dernier. Encore n'a-t-elle effacé ni la singularité ni la relative autonomie de gestion des Länder qui la composent. Le mot "Bund" signifie en effet non pas un pouvoir qui s'imposerait à eux mais simplement le lien qui les rassemble. Par contraste, le centralisme autoritaire imposé par le IV^e Reich nazi et son parti unique a gardé

une image négative et répulsive. La notion de fédéralisme a donc dans la tradition politique allemande une signification précise, celle d'un pouvoir central en charge des grands choix financiers, monétaires ou militaires du pays mais qui laisse aux Länder la responsabilité de tout le reste, c'est-à-dire l'éducation, la santé, la culture,... Tel est d'ailleurs le sens donné à la notion complémentaire de *subsidiarité*. Le fédéralisme ainsi conçu repose sur un équilibre, un partenariat entre pouvoir central et local. Il apparaît donc Outre-Rhin comme un précédent dont l'Europe de demain pourrait s'inspirer.

Il en va tout autrement en France où l'Etat a au contraire, au cours des siècles, précédé, façonné et en quelque sorte fondé la nation. Toute délégation de souveraineté de sa part est dès lors ressentie comme une menace potentielle pour son unité. La conception française d'un Etat inspiré du modèle romain, qui a réuni sous son sceptre des provinces annexées ou conquises, semble ainsi, au premier regard, difficilement compatible avec celle, propre aux peuples restés hors de l'Empire, d'un pouvoir central qui se borne à incarner la volonté de peuples ayant choisi de vivre ensemble et n'a pour mission que de défendre leurs intérêts communs.

Ainsi, la différence entre les cultures politiques de la France et de l'Allemagne est profonde. Il serait vain de le nier. Comme il serait vain de porter sur l'une et l'autre un jugement de valeur. Chacune, née de l'histoire, a fait la preuve de son efficacité. On peut simplement se demander si le fédéralisme "à l'allemande" ne serait pas une réponse mieux adaptée aux problèmes que posera la vie des pays européens à seize ou plus que ne le serait le cadre rigide d'un Etat européen, conçu sur le modèle romain... et français.

*
* *

C'est bien pourquoi la proposition de la CDU-CSU mérite la plus grande attention. Elle ouvre entre la France et l'Allemagne un débat qu'on peut, sans forcer les mots, considérer comme historique. Certes, les conditions dans lesquelles il s'engage ne sont pas les meilleures. L'inégalité apparue entre les deux partenaires comporte pour l'un la tentation de dominer et pour l'autre, celle du repli. Elles doivent être surmontées. La consécration institutionnelle des liens qui les unit aurait, en effet, valeur d'exemple pour l'Europe tout entière.

SURMONTER L'HISTOIRE

Reconnaissons-le. Elle suppose que chacun transcende une part de son histoire, lointaine ou proche. C'est ce qu'a fait l'Allemagne en acceptant, non sans réticence de la part du monde des affaires, le principe d'une monnaie européenne unique qui se substituerait au mark, symbole de sa puissance industrielle et de sa souveraineté monétaire. Elle y a quelque mérite. En effet, si cette monnaie unique ne voyait pas le jour, c'est, en fait sinon en droit, le mark qui en tiendrait lieu. Au nom d'une conception étroite de ses intérêts nationaux, elle pourrait

s'en satisfaire. Partager avec d'autres le pouvoir monétaire représente donc pour elle un sacrifice d'importance.

Pour la France, le sacrifice n'est pas moins difficile : *il s'agit de remettre en cause une conception multiséculaire de l'Etat considéré comme un absolu indépassable*. Héritière d'un empire au-delà des mers où son influence reste grande, chargée de responsabilités particulières en Afrique blanche et noire, on comprend qu'elle puisse hésiter à s'inscrire dans une Europe dont elle ne détiendra plus seule la clé. Observons que la Grande-Bretagne affrontée au même choix l'exprime pour le moment par un refus. La France, elle, cherche encore la solution à ce problème radicalement nouveau pour elle. En fait, il lui sera de plus en plus difficile de répondre favorablement à l'Europe de demain que l'Allemagne lui propose sans renoncer à celle d'hier à laquelle se cramponne l'Angleterre, avec la ténacité et la capacité de séduction qu'on lui connaît (4).

Elle hésite à faire ce qui lui apparaît comme un saut dans l'inconnu. Et pourtant, en matière économique et monétaire, elle a déjà fait son choix. Et celui-ci est, à l'évidence, irréversible. En 1983, elle a dû, pour maintenir le franc dans le Système monétaire européen, sacrifier la politique financière irresponsable qu'elle avait engagée deux ans plus tôt. En 1993, elle a, en liaison avec l'Allemagne, défendu ce système contre les assauts de la spéculation internationale. Son économie a résisté, non sans dommages, aux dévaluations sauvages des monnaies anglaise, italienne et espagnole. Elle lutte aujourd'hui avec constance pour contenir la dérive de ses déficits budgétaires et sociaux et respecter les critères fixés par le Traité de l'Union européenne pour le passage à la monnaie unique. On dira qu'elle n'a pas vaincu le chômage. Et c'est tragiquement vrai. Mais tout observateur de bonne foi sait qu'à l'opposé d'un recours au laxisme monétaire qui l'aggraverait à terme, le remède se situe ailleurs, c'est-à-dire dans une réforme profonde de l'organisation du travail et de la dépense sociale. Sait-on par exemple que, si notre pays avait autant de travailleurs à temps partiel que l'Allemagne, il compterait un million de chômeurs en moins ? Ainsi, l'intégration de la France dans l'Europe en matière économique et monétaire est désormais sans retour. Reste qu'il lui faudra un pouvoir politique fort pour en assumer et tirer toutes les conséquences. Comme quoi, la subsidiarité n'est pas un vain mot.

Mais d'autres exemples montrent bien quelle étroite communauté de destin unit aujourd'hui les deux pays.

C'est ainsi qu'à l'origine du drame yougoslave, on trouve l'incapacité où, mus par des sympathies historiques divergentes, ils ont été d'adopter une attitude commune face aux nouvelles Républiques qui revendiquaient leur indépendance. Dans un domaine proche, le problème de la maîtrise des flux migratoires que l'Allemagne a affrontés au cours des dernières années pourrait se poser demain à la France de manière à peine moins aiguë, compte-tenu de l'instabilité qui menace les pays du Sud de la Méditerranée. Faut-il rappeler, dans un

registre tout différent, l'intérêt vital que représente pour l'agriculture des deux pays le maintien de la Politique agricole commune ? En effet si, au titre du FEOGA - garantie, la France a reçu, en 1993, 53,7 milliards de francs, l'Allemagne en a été le second bénéficiaire avec 31,9 milliards de francs, loin devant l'Italie et l'Espagne. On comprend mieux dans ces conditions la fermeté de l'appui de l'Allemagne à la France lors de la négociation des accords du GATT. De même, son industrie, pour rester compétitive, a tout intérêt au maintien de la parité du franc face au mark. D'où, là encore, le soutien qu'elle lui a apporté quand soufflait la tempête monétaire en août 1993,...

On pourrait allonger la liste des cas où les responsabilités mais aussi les intérêts des deux pays se rejoignent.

INVENTER L'EUROPE

Si, comme il le faut, l'unité de vues et d'action à l'intérieur du couple franco-allemand, puis avec les autres pays qui viendront s'y associer, s'approfondit, le dernier problème, celui que pose la réforme des institutions de l'Union européenne prévue pour 1996, trouvera beaucoup plus aisément sa solution.

Le rééquilibrage entre le Conseil des ministres et la Commission, la pondération des voix en son sein entre grands et petits pays, le cheminement vers le vote à la majorité qualifiée (5), le renforcement du poids de la présidence, le rôle accru du Parlement de Strasbourg inséparable du contrôle que doivent garder les Parlements nationaux sur les décisions des ministres (6), celui que l'Union devrait exercer demain sur l'usage que tel ou tel Etat fait des fonds qu'elle lui dispense, la mise en place d'une industrie commune d'armement qui devra faire face à une concurrence accrue des Etats-Unis, tous ces défis ne pourront à l'évidence être relevés que si France et Allemagne les affrontent ensemble.

En effet la révision des institutions européennes se heurte à un obstacle de taille, celui de l'article N du Traité de Maastricht qui prévoit pour celle-ci un vote des Etats membres à l'unanimité. A quinze, ses chances sont réduites sauf à l'établir à son plus bas niveau. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, on l'a vu, la France avait souhaité que l'élargissement de l'Union intervienne non pas avant mais après son approfondissement.

Elles seront plus grandes si la France et l'Allemagne qui comptent ensemble près de la moitié de la population européenne préparent en commun et adoptent un projet de révision. C'est même sans doute la condition de l'aboutissement de ce grand projet.

Mais pour le moment, c'est en matière de sécurité que l'urgence est la plus forte. La situation en Bosnie le montre bien où les Etats-Unis ont, à un certain moment et contre l'avis de leurs alliés européens de l'OTAN dont certains présents sur le terrain, envisagé la levée de l'embargo sur les armes. Ainsi, de plus en plus, face à l'Amé-

rique tentée de donner la priorité à ses problèmes intérieurs, l'Europe devra assumer la responsabilité des conflits qui la concernent directement. Cette évolution était d'ailleurs annoncée dans les conclusions du dernier sommet de l'OTAN de janvier 1994. Qui d'autre que la France et l'Allemagne en liaison avec la Grande-Bretagne, unies pour le meilleur et pour le pire, pourrait la conduire à son terme ?

*
* *

Le monde de 1995 n'est plus celui de 1985 quand fut signé l'Acte unique. La menace militaire que faisait peser sur l'Europe le surarmement de la Russie soviétique, si elle n'a pas disparu, s'est estompée. Mais aujourd'hui s'y ajoute le combat qu'elle doit mener pour sa survie économique et le maintien de son statut social dans une compétition mondiale dominée par les deux ensembles américain et asiatique. Sans une capacité, une rapidité de décision identique à celle dont disposent les Etats-Unis et le Japon, elle part perdante.

C'est pourquoi, pour grandir et garder son influence dans le monde, l'Europe doit se doter de structures nouvelles, aussi éloignées d'un fédéralisme à l'américaine que d'une Confédération d'Etats bloquée dans son progrès par la loi du veto. Certains la voient comme une "Fédération d'Etats". La notion est, au premier regard, contradictoire. Elle serait en tout cas sans précédent. Elle est surtout de celles que les génies complémentaires de l'Allemagne et de la France, l'un tout en élan, l'autre épris de clarté, devraient pouvoir surmonter ensemble.

L'Europe de cette fin de siècle semble parfois ne plus très bien savoir où elle va, tant la voie de son unité paraît semée d'embûches. Faut-il s'en alarmer ? Après tout, quand il quitta l'Espagne il y a quatre siècles, Christophe Colomb ne le savait pas davantage. Et pourtant il a découvert l'Amérique.

Pourquoi la France et l'Allemagne, au nom de leurs intérêts bien compris et de ceux des pays européens qui les entourent, n'inventeraient-elles pas l'Europe ?

Maurice BLIN

(1) L'exemple allemand ici ne vaut pas. Contrairement à une idée reçue, l'Allemagne a prévu de demander au Bundestag non d'approuver le passage à la monnaie unique - ce qu'il a déjà fait en votant le Traité de Maastricht - mais simplement de s'assurer du respect des critères qu'il implique.

(2) Cf. *Le Monde* du 01/10/1994.

(3) L'expression à connotation ouverte et dynamique est préférable à celle de "noyau dur", retenue dans la version française du texte allemand et qui est synonyme de fermeture et d'exclusion.

(4) Margaret Thatcher en a donné dans ses Mémoires une formulation dépourvue d'ambiguïté : "Seul l'engagement militaire et politique des Etats-Unis en Europe et d'étroites relations entre les deux plus forts Etats souverains en Europe, la Grande-Bretagne et la France, sont suffisants pour équilibrer la puissance allemande, et rien de cela ne serait possible dans un super-Etat européen" (p. 791).

(5) Rappelons que le Traité de Maastricht où ses adversaires veulent voir une menace pour l'indépendance nationale évoque à trente-quatre (!) reprises le recours au vote à l'unanimité et en fait une obligation dans le domaine des traités et de la réforme des institutions. En réalité, il juxtapose les deux principes du fédéralisme en matière économique et monétaire et de la coopération intergouvernementale dans celui de la sécurité et de la politique extérieure.

(6) Quoiqu'on pense du rôle futur du Parlement européen, on reste frappé par la différence des comportements de la France et de l'Allemagne à son égard. La représentation française dispersée entre huit groupes politiques distincts s'y est mise en position minoritaire, alors que les parlementaires allemands se sont répartis entre les deux principales formations - socialiste et démocrate-chrétienne - qu'ils dominent. Mieux, la présidence allemande de l'Assemblée sera assurée alternativement par un représentant de chacune d'entre elles.

Quand, il y a plus de trente ans, le général de Gaulle parlait de l'Europe... (1)

27 janvier 1960

"Il faut que l'Europe occidentale s'organise, c'est-à-dire que ses Etats se rapprochent, d'Amsterdam à la Sicile, de Brest à Berlin, de façon à former un noyau capable d'attirer les autres... Il faut commencer par ces cinq ou six pays, qui peuvent former le noyau dur* ; mais sans rien entreprendre qui puisse barrer la route aux autres, l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre si elle arrive à se détacher du Commonwealth et des Etats-Unis, un jour la Scandinavie, et pourquoi pas la Pologne et les autres satellites quand le rideau de fer finira par se lever (p. 62).

* C'est l'expression qu'il employait ; elle n'était pas encore à la mode.

24 avril 1963

La Communauté économique européenne n'est pas un but en soi. Elle doit se transformer en communauté politique ! Et même, elle ne peut continuer à constituer une vraie communauté économique qu'à condition de devenir à la longue une communauté politique (p. 429).

(1) *Propos rapportés dans le livre d'Alain Peyrefitte - "C'était de Gaulle" (Ed. Fayard).*

RETOUR A L'IDÉOLOGIE

par Alain LEROUX

France-Forum est heureux de présenter à ses lecteurs des bonnes feuilles du nouveau livre qu'Alain Leroux, professeur d'économie politique à l'Université Aix-Marseille III, publie, aux Presses Universitaires de France, sous le titre, que peut-être certains jugeront provocateur, "Retour à l'idéologie".

L'auteur y poursuit et y approfondit une réflexion sur le rôle irremplaçable de la théorie et donc de l'idéologie, à partir du constat des insuffisances et de l'échec du socialisme aussi bien que du libéralisme, sur la nécessité de construire les soubassements théoriques d'une "troisième voie". "La meilleure façon d'affirmer une pensée radicalement différente du libéralisme de l'individu et du socialisme du camarade... [est] de montrer l'existence d'une troisième classe d'idéologies, qualitativement distincte des deux premières, et sachant sur tous les sujets faire entendre sa voix"- projet ambitieux qui "plaide... pour un humanisme de la personne".

France-Forum s'intéresse depuis quelques années aux étapes de cette recherche et a rendu compte de précédents ouvrages d'Alain Leroux : "Grands économistes et partis politiques", Ed. Economica (n° 250-251 - janvier-mars 1989), "La France des quatre Pouvoirs", Ed. PUF "Politique d'aujourd'hui" (n° 261-262 - mai-juin 1990), et lui-même a publié dans nos colonnes (n° 271-272 - juillet-septembre 1991), sur le même sujet, un article intitulé "Idéologie et Politique".

L'idéologie assume une double vocation, positive et normative. Elle se présente d'abord comme une aide à la compréhension : l'idéologie est porteuse de sens ; elle donne à l'homme qui s'en recommande une possibilité d'y voir un peu plus clair dans l'intrication des événements sociaux ; elle est "un système d'interprétation du monde historico-politique" (Aron) permettant d'or-

donner en un tout cohérent l'ensemble des connaissances positives dont l'homme dispose sur sa société.

Mais l'idéologie a également une portée normative : elle fournit des guides à l'action individuelle et collective, sous la forme de buts à atteindre ou de comportements à respecter ; elle a "une fonction pratico-sociale" (Althusser).

Au bout du compte, une idéologie se définit donc comme un ensemble cohérent, ouvert et totalisant, de principes donnés *a priori*, ayant pour objet de fournir une représentation de la vie de l'homme en société.

Si l'on substitue cette définition de l'idéologie à la notion vague communément admise, le jugement unanime porté à son encontre mérite au moins d'être reconsidéré (...).

La relation essentielle entre l'homme et la société, agrémentée des corollaires anthropologiques et sociologiques qui la colorent, forme ce que nous appellerons le *présupposé ontologique* dont procède l'idéologie (...).

LE PRÉSUPPOSÉ LIBÉRAL

Le plus simple des trois, le présupposé libéral, pose que la société résulte de la volonté des hommes de vivre ensemble. Il instaure donc une relation d'ordre entre l'homme H et la société S ; celui-là se voit doté d'une nature qui ne doit rien à personne ; celle-ci ne tire la sienne que de l'activité humaine. Les essences ne sont donc pas de même qualité. Celle de l'homme est première, celle de la société seconde, voire secondaire. Le lien ontologique retenu par le présupposé libéral est univoque (...).

L'homme mis en scène par le présupposé libéral, alias *l'individu*, est avant tout un homme de tête. Chez lui, la raison est gouvernante. Ni le sentiment ni le réflexe ne sont les instigateurs décisifs de ses actes. L'individu n'est pas pour autant un monstre froid, un être insensible à l'amour ou à la haine, un homme qui ne connaît ni la peur ni l'urgence. C'est seulement un raisonneur impénitent, qui intègre dans son raisonnement ce qu'il ressent et ce qu'il pressent. Dans le monde des individus, par exemple, tout mariage est, à strictement parler, un mariage de raison. Mais il peut être en même temps mariage d'amour, pour peu que l'individu valorise à ce point ses sentiments que sa raison ne puisse lui enjoindre qu'un seul ordre : marie-toi. Bien que l'affect et l'instinct soient chez l'individu à fleur de peau, une médiation est ainsi constamment supposée : celle de l'intellect. Encore s'agit-il d'une forme spécifique d'intelligence. La raison qui le guide est en effet celle de la logique, de l'analyse et du calcul. Celle-là même qui s'est couverte de gloire dans les sciences physiques, singulièrement dans la mécanique, et que les philosophes des Lumières appellent dévotement la Raison universelle. La raison de l'individu n'est donc pas la raison des gens raisonnables ; elle est celle des êtres rationnels.

La rationalité est toutefois sujette à variations et, selon la nature de son équipage, l'homme ne caressera pas les mêmes projets. Si l'individu est doté d'une rationalité absolue, il ne connaîtra d'autres limites à ses actions que celles authentifiées par l'entendement ; il sera alors capable de faire table rase du passé pour construire un monde entièrement nouveau, répondant aux seules injonctions de la Raison. Si la rationalité de l'individu est seulement optimale, il se contentera de maximiser ses objectifs sous l'ensemble des contraintes qui pèsent sur lui, dont il ne

pensera pas un seul instant qu'elles puissent être remises en cause. Si sa rationalité est limitée, il ne s'épuisera même plus dans un calcul optimal mais se contentera d'une solution acceptable, proposée en cours de route par son algorithme de résolution. Enfin, si la rationalité de l'individu n'est qu'une intelligence spontanée de la chose possible, il sacrifiera la plupart du temps à l'action routinière, mais saura aussi saisir l'opportunité d'innover lorsque les circonstances le lui permettront.

Quelle que soit cependant la conception de la rationalité retenue, le présupposé libéral pose que les principales formes revêtues par la vie de l'homme en société découlent d'un comportement humain intelligent.

La société, à présent. En la considérant comme le fruit de la seule volonté des hommes de vivre ensemble, le postulat ontologique la voue à un rôle inessentiel. Néanmoins, l'interprétation de ce rôle conserve quelques degrés de liberté, dès que l'on descend du monde éthéré des essences vers celui terre à terre de l'existence.

La transcription existentielle littérale est évidemment de nier à la société toute réalité ; de n'y voir qu'une somme de relations interindividuelles subsumées arbitrairement sous ce terme fallacieux de société, dont l'usage est particulièrement trompeur, puisqu'il suggère l'existence d'un ensemble aux propriétés propres quand il n'y a au mieux qu'une facilité de langage. Mais la société peut également être reconnue comme une entité originale, ayant ses caractéristiques intrinsèques, à condition de pouvoir les expliquer par le simple jeu des comportements individuels. Ainsi, est-il possible de prétendre que la société concrète pourrait à chaque instant être le produit de la volonté des hommes, réunis en conclave, et pensant rationnellement au pacte qui pourrait les lier pour assurer la plénitude de leur vie commune (telle est l'approche du contrat social). Ou encore de suggérer que les rites, les habitudes et les règles sociales, qui s'imposent à l'individu, sont la concrétion de volontés individuelles ancestrales, dont la tradition est porteuse, et qui font de la société le fruit intergénérationnel de la volonté humaine (telle est l'approche évolutionniste).

Néanmoins, quelle que soit l'interprétation existentielle du présupposé libéral (littérale, contractualiste ou évolutionniste), la société est toujours comprise comme une émergence : purement verbale, logiquement formalisable ou simplement spontanée.

Grâce à ces spécifications complémentaires, faisant de l'homme un individu rationnel et de la société un phénomène émergent, le trait d'union ontologique, reliant de manière univoque l'homme à la société, prend un peu d'épaisseur.

L'ensemble constitue le présupposé libéral, synthétisé par la maxime individualiste : "H donne S".

LE PRÉSUPPOSÉ SOCIALISTE

Si le lien ontologique adopté par le présupposé libéral

est univoque, celui que retient le présupposé socialiste est, quant à lui, équivoque. Il instaure en effet une relation d'ordre, allant cette fois de la société S à l'homme H ; mais il admet en même temps l'existence d'un stratagème permettant de ruser avec cette implacable présence du social sur l'humain. La ruse consiste à introduire une essence tierce, obtenue par sublimation de l'humain : le collectif (...).

L'homme socialiste, dont le nom de code est *camarade*, a deux visages. Selon qu'il opère isolément ou collectivement, son portrait-robot diffère.

Quand il agit pour son propre compte, le camarade se comporte de manière instinctive. Certes, l'humanité de l'homme ne réside pas dans son instinct ; ce serait même plutôt là l'encombrant vestige de sa parenté avec le règne animal. Ce qui fait de l'espèce humaine l'espèce reine, sur cette terre, c'est assurément son intelligence et sa sensibilité. Le socialisme n'en disconvient pas et, comme dans n'importe quelle autre idéologie, son homme est doué de raison, capable d'émotions. Néanmoins, son comportement reste dominé par l'instinct. Et, plus précisément, par son instinct de conservation.

Cette acuité instinctive remonte à la naissance du camarade, aux premiers temps de la Modernité. Ni les circonvolutions de son intelligence, ni l'exaltation de ses sentiments n'étaient adaptées aux conditions extrêmes du capitalisme balbutiant. Dans la société de tous les dangers, sa survie ne pouvait venir que d'un instinct exacerbé. Depuis, il est vrai, les choses ont changé. La société s'est adoucie. Pourtant, le comportement humain demeure principalement instinctif. L'instinct de l'homme s'est seulement socialisé, en même temps que le capitalisme se civilisait. Il n'est plus à proprement parler un instinct de conservation, mais seulement un instinct de reproduction. L'instinct est devenu "*habitus*". Une façon de subjectiver l'objectif, de désirer le probable et de décrier l'impossible, de s'approprier le déterminisme social de manière à se croire le seul artisan de ce que la société condamne à être. Le camarade se reproduit à l'identique, au sein de la même masse, de la même classe, de la même couche, de la même catégorie ou de la même fraction sociale. La relation d'ordre qui va de la société à l'homme continue de peser sur sa destinée. Mais désirant ce qui lui arrive, il croit en l'accomplissement de sa nature propre.

Le premier paradoxe est ainsi dégonflé, au prix d'une aliénation mentale. Le second, en revanche, reste entier.

Si l'homme isolé, qui subordonne son intelligence et sa sensibilité au verdict de son instinct, était à lui seul l'homme socialiste, son humanité annoncée à grand fracas par la Modernité ne serait qu'une potentialité dérisoire, à jamais gâchée. Heureusement, un autre homme se cache derrière lui : l'homme collectif. Ce jumeau n'est pas mû par l'instinct, mais par la raison et l'amitié. Encore s'agit-il d'une raison peu courante et d'une amitié particulière. La raison dont il est question ici est la rationalité collective, que seuls quelques docteurs en

socialisme savent manier. Quant à l'amitié, elle s'identifie à la camaraderie, objective et obligée, de ceux qui partagent le même destin.

L'effort demandé au camarade pour surpasser sa tendance instinctive est donc immense. La vie de tous les jours ne lui donne en effet aucune expérience de la rationalité collective, pas plus que ses amours ne le préparent à cette camaraderie obligatoire. Pour s'effacer devant l'homme collectif, l'homme instinctif doit se sublimer. L'enjeu est toutefois à la mesure de l'effort. Car si la société est hors de portée de l'action proprement humaine, elle semble fléchir devant l'action collective. Que les masses, les classes, les couches, les catégories et les fractions sociales, cimentées par leur camaraderie obligatoire, agissent conformément à la rationalité collective, et la société en place pourra se transformer en société socialiste.

Or la société socialiste espérée présente l'avantage d'être, par définition, en harmonie avec la nature propre de l'homme. Le déterminisme social y jouera donc à vide. Aucune contrainte sociale ne venant gauchir sa nature, le camarade délaissera son instinct de conservation qui ne lui servira plus à rien. Il s'en remettra à son intelligence et à sa sensibilité, cette fois spontanément conformes à la rationalité collective et à la camaraderie obligée. L'humanité de l'homme se réalisera enfin.

Ce portrait à double face du camarade et l'affirmation d'une société reproductible par morceaux donnent ainsi plus de consistance au lien ontologique que le socialisme instaure entre la société et l'homme.

L'ensemble forme le présupposé socialiste, symbolisé par la maxime holiste : "S donne H".

LE PRÉSUPPOSÉ HUMANISTE

Le présupposé libéral, univoque, et le présupposé socialiste, plutôt équivoque, n'épuisent cependant pas l'ensemble des possibilités. Un troisième présupposé, multivoque cette fois, est également susceptible de régler l'articulation essentielle entre l'homme H et la société S. Mais alors que les deux premiers sont bâtis autour d'une relation d'ordre (totale, pour le premier ; partielle, pour le second), celui-ci est formé d'une juxtaposition de trois implications, de même force, inséparables et simultanées : l'une pose que l'homme est le fondateur de la société ; l'autre, qu'il supporte le poids du déterminisme social ; la dernière, que cette liaison réciproque est connue de lui et acceptée en pleine conscience.

Ce fondement ontologique, élémentaire mais complexe, met en scène un troisième homme, radicalement différent de l'individu libéral et du camarade socialiste : la *personne*. Une anthropologie minimale originale doit donc l'accompagner, ainsi qu'une sociologie primitive inédite, le tout constituant le présupposé caractéristique d'une troisième classe d'idéologies. Faute d'appellation contrôlée, cette classe sera baptisée d'un terme tombé dans le domaine public, et par conséquent dans le vague et l'ambiguïté : l'humanisme.

Il est vrai que si "*l'humanisme désigne une conception générale de la vie (politique, économique, éthique) fondée sur la croyance du salut de l'homme par les seules forces humaines*" (de Rougemont), alors toutes les idéologies de la Modernité sont humanistes, à proprement parler. Aussi, le fait de réserver le terme "humanisme" à la seule classe d'idéologies construites autour de la personne peut-il paraître illégitime. Il n'est dû qu'à l'absence d'une dénomination appropriée, largement reconnue, à laquelle la rapporter. Il n'y a dans cette convention aucune velléité de contester, sous le manteau, les aspirations humanistes du libéralisme et du socialisme. L'emploi de ce terme générique à des fins particulières ne consacre donc qu'une expression par défaut... même si les tenants de l'approche personnaliste aiment à l'utiliser par excès : "*l'humanisme n'est intégral que s'il est personnaliste*" (Et. Borne).

L'homme étant ici conçu comme une personne, la hiérarchie des mobiles qui guident son action est une nouvelle fois bouleversée. Alors que l'individu libéral n'en fait qu'à sa tête, tandis que le camarade socialiste s'évertue à dominer son comportement instinctif, la personne humaniste se laisse mener par ses sentiments.

Naturellement, ce changement de priorité s'accompagne, ici comme ailleurs, de nuances et de pondération. Poser que la personne est avant tout un être affectif ne signifie aucunement qu'elle soit dépourvue de réflexes ou de réflexion. Tout au contraire, son instinct et sa raison sont constamment en alerte et viennent en permanence corriger la portée de son affection. Mais ces correctifs ne sauraient inverser la nature de ses actes ; ils ne peuvent qu'en moduler l'expression car, dans le monde des personnes, ni la force de l'instinct ni le calcul de tête ne sont opposables aux élans du cœur.

Si les sentiments tiennent une place prépondérante dans l'action personnelle, c'est que le projet de vie dont chaque personne est porteuse passe par une relation à l'autre, nécessairement affective.

En effet, toute personne a l'intime conviction d'être détentriche d'une personnalité, à la fois complète et inachevée. Complète, parce que la personnalité est l'enveloppe spirituelle de chaque vie humaine. Inachevée, parce que cette personnalité doit se découvrir et prendre consistance dans les actes personnels, tout au long de l'existence. Une vie bien remplie naît ici du sentiment d'avoir su convenablement révéler, développer, au besoin gommer et rectifier, cette personnalité dont chacun est comptable à ses propres yeux. Or, l'épanouissement d'une personnalité ne peut se mener correctement sans le concours des autres.

Livrée à elle-même, la personne éprouve la plus grande peine à faire le tour de sa complétude, à soupeser toutes les potentialités qu'elle renferme. Le sujet est pour lui-même mauvais juge. L'introspection se perd dans les profondeurs abyssales de la personnalité si celle-ci constitue sa propre référence. La personne a besoin d'un regard réfléchi, qui ait les mêmes qualités d'attention, de prévenance et de compréhension que le sien, mais qui

adopte un point de vue extérieur, pour mieux pénétrer sa personnalité. Pour mener son œuvre de vie, toute personne recherche donc le regard de l'autre. Mais pas de n'importe quel autre. Celui auquel la personne reconnaît un droit de regard est seulement celui qu'elle considère comme un *proche*.

Les proches sont choisis par la personne parmi la multitude des êtres humains qui l'environnent. Chacun d'entre eux est ainsi investi d'un grand privilège puisqu'il est fait juge d'une œuvre de vie. Le choix est donc précautionneux. Il ne peut être l'aboutissement que d'une relation interpersonnelle forte, qui évacue le calcul d'intérêt ou le réflexe objectif. Ce qui pousse la personne à faire de tel ou tel un proche est un sentiment de sympathie et de similitude, générateur d'une relation de confiance. Triés sur le volet, branchés sur la même longueur d'onde, les proches forment des *groupes de proximité*, au sein duquel la personne poursuit son projet de vie. Chaque groupe de proximité vibre de ces regards en phase, dont les émissions font diffracter sa personnalité. Là où l'introspection n'aurait saisi qu'une personnalité blanche, ces reflets multiples font apparaître des franges d'interférence, révélatrices de sa structure colorée. Mais chaque groupe de proximité crée indissociablement et simultanément des obligations que la personne doit respecter pour conserver l'intimité de la relation affective. Il lui faut se plier aux attentes de ses proches, afin que leurs jugements ne soient pas faussés par la surprise ou l'incompréhension, et puissent être utilement décryptés. La personne est donc à la fois l'instigatrice du groupe qu'elle se choisit, et son obligée. Double détermination dont elle a parfaitement conscience, puisque ce sont là l'envers et l'endroit du rapport de confiance qu'elle noue avec ses proches.

La personne, enfin, n'est pas engluée dans une relation communautaire unique. Au contraire, elle bâtit autour d'elle tout un réseau de groupes de proximité, un groupe n'étant chaque fois que le lieu de développement d'une facette de sa personnalité. Ce réseau de proximité est stable dans son détail, puisque chaque groupe repose sur un engagement personnel, et variable dans sa composition, selon les priorités que la personne se donne pour parfaire son œuvre de vie. La société n'a donc pas ici de réalité objective. Elle est seulement sujette à des perceptions subjectives. La société n'est jamais que la "représentation" du monde que la personne se fait. Elle s'identifie, pour chacun, au réseau de groupes de proximité dont la personne occupe le point nodal.

Ces indications anthropologiques et sociologiques minimales, qui montrent un homme absorbé par le déploiement de sa personnalité et une société composée subjectivement de groupes de proximité, précisent le troisième principe ontologique, multivoque.

Ainsi équipé, il constitue le présupposé humaniste, dont la complexité élémentaire est ramassée dans la maxime personnaliste : "H donne S, S donne H, H réfléchit sur lui-même, simultanément et inséparablement" (...).

ÉPILOGUE

En d'autres occasions, on a souligné l'originalité de la société française, intellectuellement traversée par le libéralisme et le socialisme, mais perpétuellement réfractaire à l'adoption d'un ordonnancement conforme à l'un ou l'autre. Si notre peuple a donné au monde quelques grands libéraux, ces bons apôtres n'ont jamais été prophètes en leur pays ; le libéralisme n'est pas en France un état perdu qu'il faudrait retrouver ; il nous est étranger. Quant au socialisme, s'il recrute parmi nos concitoyens quelques brillants défenseurs, nous n'en avons jamais connu que les poussées de fièvre ; celles des rues, au XIX^e : émeutes et répressions ; celles des urnes, au XX^e : Front populaire, Libération, 1981... Quoi que l'on fasse, sous quelque forme qu'on les interprète, le libéralisme de l'individu et le socialisme du camarade n'accouchent en France que de formulations exotiques, aussi excitantes pour notre esprit que rebelles à notre réalité.

Ce constat, sans cesse renouvelé, a fini par façonner deux types de réactions. La première tire la conclusion que si la société française refuse de s'abandonner au libéralisme ou au socialisme, c'est qu'elle tient aux deux à la fois. La seconde postule à l'inverse que si la France ne se livre ni à l'un ni à l'autre, c'est qu'elle ne se reconnaît dans aucun des deux. Naturellement ces deux options s'accroissent fort bien du récent dogme sur la fin des idéologies : se reconnaître *mi-libéral mi-socialiste* revient à pulvériser les idéologies dans un compromis impossible ; se dire *ni libéral ni socialiste* conduit à condamner toutes les idéologies.

A la lumière de cet essai, ces deux attitudes sont évidemment critiquables. Mais elles ne le sont pas au même degré. La première est tout bonnement inepte parce que le mixage des idéologies est tout simplement impossible ; la spécificité des présupposés ontologiques qui gouvernent chacune d'elles interdit toute combinaison ; qui plus est, les deux classes d'idéologies appelées ici à fusionner, pour rendre compte de notre arrangement particulier, répondent à des maximes (individualiste et holiste) si évidemment contradictoires que l'on se demande comment l'idée d'une mixité de la société française (*mi-libérale mi-socialiste*) peut seulement être évoquée.

La seconde attitude a pour elle, en revanche, la force de l'appréciation juste ; si nous refusons obstinément de nous aligner sur les multiples projets que les libéraux et les socialistes font pour nous, c'est selon toute vraisemblance, que nous ne saurions nous reconnaître dans aucune des représentations susceptibles d'être fournies par le libéralisme de l'individu et le socialisme du camarade. Il convient alors de découvrir une "autre voie", une "troisième voie", un "tiers chemin", une "idéologie du centre"... De fait, périodiquement, la France est le lieu de telles tentatives d'émancipation. Et le XX^e siècle, à lui seul, en a connu trois d'importance : le solidarisme des premières décennies, le personnalisme des années 30 et le gaullisme du début de la V^e République. Si le solidarisme s'est abusé lui-même, en proposant comme alternative une voie authentiquement socialiste, les deux dernières

expériences sont en revanche exemplaires ; car elles illustrent à la fois la faisabilité de l'entreprise, et l'erreur à ne pas commettre pour la mener à bien.

Sans doute le personnalisme et le gaullisme diffèrent-ils sur bien des points. L'un s'enracine dans une réflexion Ethique. L'autre, dans une pratique Politique. Et tous deux ignorent superbement la Méthodologie. Leur inspiration toutefois est commune : échapper à l'alternative libérale/socialiste. Et l'erreur de stratégie qui les condamne aussi, puisque l'un et l'autre ont cherché à réfuter le libéralisme et le socialisme en disqualifiant l'idéologie. Certes, la démarche peut paraître à première vue habile : en condamnant toute idéologie, ne se débarrasse-t-on pas dans le même geste de l'idéologie libérale et de l'idéologie socialiste ? Mais la manœuvre se retourne inexorablement contre celui qui l'exécute. Car en se privant d'un cadre idéologique (volontairement, peut-être ; sans doute aussi par incapacité à le concevoir), la progression nécessairement hésitante sur cette "autre voie" offre le spectacle d'une démarche cahotique. Faute de pouvoir s'en remettre à un cadre cohérent, ouvert et totalisant, les erreurs ne peuvent être reconnues et corrigées ; elles sont donc obstinément avalisées, et deviennent autant d'arguments péremptoirs pour une condamnation sans appel. Sans un repère stable et défini à l'avance, permettant de séparer le détail de l'essentiel, les contradictions passagères d'un Mounier ou les passages à vide d'un de Gaulle masquent ainsi les perspectives que l'un et l'autre ont pu tracer.

Cette conclusion est générale : toute tentative d'émancipation qui ne répondrait qu'à l'inspiration *négative* d'échapper au libéralisme et au socialisme est vouée à ne se manifester que de manière sporadique et réactive. Pour pouvoir s'affirmer durablement contre le libéralisme et le socialisme, une "troisième voie" doit être l'expression *positive* d'une idéologie de même calibre.

Faire du personnalisme des années 30 une "*anti-idéologie*" (Lacroix) ou du gaullisme des années 60 un pur syncrétisme est un aveu d'impuissance. Croit-on raisonnablement pouvoir échapper à l'attraction des représentations libérales et socialistes en faisant le procès de l'idéologie ?

La meilleure façon d'affirmer une pensée radicalement différente du libéralisme de l'individu et du socialisme du camarade n'est pas de contester (vainement) la légitimité de ces deux-là, mais de montrer l'existence d'une troisième classe d'idéologies, qualitativement distincte des deux premières, et sachant sur tous les sujets faire entendre sa voix.

C'est ce projet, encore balbutiant, et déjà démesuré, qui est l'âme de cet essai (et de ceux qui l'ont précédé). C'est lui qui explique la forme obstinée ternaire et exagérément équilibrée des développements précédents. C'est lui enfin qui se cache dans le titre de cet ouvrage, en avertissant que ce *retour à l'idéologie* plaide aussi pour un *humanisme de la personne*.

Alain LEROUX

DROIT ET POLITIQUE CHEZ JULIEN FREUND : ÉLOGE DE LA RIGUEUR DIALECTIQUE

par Christian SAVÈS

“Et puis l'un [des prisonniers enchaînés dans la caverne] réussit à briser ses chaînes ; il se retourne et voit le soleil... Cette expérience faite, son devoir est de redescendre parmi les prisonniers de la caverne afin de les conduire vers la lumière. Il est le philosophe, et le soleil représente la vérité de la science dont le but n'est pas seulement de connaître les apparences et les ombres, mais aussi l'être véritable.”

Max Weber (*)

Avec Julien Freund a disparu l'une des dernières grandes figures de l'universalisme philosophique. Car c'est bien comme un phénomène universel qu'il a, dans ses écrits, appréhendé le politique. Au même titre que celle de son aîné, Raymond Aron, qui fut aussi son directeur de thèse, la réflexion de Julien Freund a donc été essentiellement tournée vers le politique, objet de fascination. De la même façon, alors que l'œuvre de Raymond Aron se trouvait contenue, en substance, dans sa thèse de doctorat, soutenue en 1938 et consacrée à la philosophie de l'histoire, aux limites de l'objectivité historique, celle de Julien Freund est tout aussi parfaitement synthétisée par sa thèse de doctorat, portant sur “L'Essence du Politique” (1).

Julien Freund aura pensé le politique au plus profond de lui-même, ainsi qu'en témoigne son abondante production intellectuelle, véritable herméneutique des textes sacrés du politique. C'est du reste cette passion non démentie pour le politique qui allait l'amener à aborder la question du Droit. En plusieurs occasions, son attirance pour le juridique (envisagé dans sa relation de complémentarité au politique, en tant que participant à une démarche cognitive d'ensemble impliquant ce dernier) déboucha sur des études serrées de la réalité juridico-politique contemporaine. Cet intérêt pour la philosophie du Droit l'amena notamment à consacrer un essai au devenir du Droit, tandis qu'il suivit pas à pas les développements de la pensée de Michel Villey, grand historien et philosophe du Droit (2). Difficile en effet de

dissocier le droit du politique dans la mesure où l'expérience montre qu'il existe entre eux comme un rapport de consubstantialité. Si la règle de droit, une fois élaborée, fait irruption dans le champ politique, inversement le politique tente également de se l'approprier, de la domestiquer. Où l'on retrouve la dialectique du maître et de l'esclave...

Peut-être est-ce pour cette raison que les rapports du droit au politique constituent une préoccupation constante, à tel point qu'elle apparaît sous-jacente à l'ensemble de son œuvre. In concreto, la problématique freudienne des rapports du droit au politique peut être appréhendée à partir des trois propositions suivantes :

- Le juridique participe à l'essence du politique,
- Le Droit dispose d'un soutènement philosophique lui permettant de mieux formaliser et de "sociabiliser" la norme juridique,
- Le Droit reste cependant pris entre deux feux : nécessité rationnelle et impératif moral forment les deux pôles entre lesquels se meut le politique.

LE JURIDIQUE PARTICIPE A L'ESSENCE DU POLITIQUE

Le Droit paraît dès l'instant où une société s'organise en société civile ou politique, c'est-à-dire qu'il émerge de la volonté politique du moment-même où elle constitue une unité politique, quelle qu'en soit la nature. Il est bien entendu que cette volonté politique est originelle, de sorte que, sans sa présence, il ne saurait y avoir de Droit. Ceci étant, il est indubitable que le Droit participe à l'essence du politique, au sens que Freund donne à l'expression : "Le politique est une essence, c'est-à-dire qu'il est une catégorie fondamentale, vitale et permanente de l'existence de l'homme en société au sens où l'homme est déjà un être social par nature. Il s'agit là d'une idée raisonnable, conforme à l'expérience humaine, car, devant l'impossibilité de remonter jusqu'à l'origine, il n'est pas non plus possible de faire dériver le politique d'un phénomène soi-disant plus originel que lui" (3). Ainsi convient-il qu'à la base de tout droit, il y a directement ou indirectement une volonté ou une orientation politique. En dernière analyse, c'est bien du politique que vient l'impulsion. Donnons-en pour preuve le fait qu'à ses yeux "(...) là où n'existe plus d'ordre politique, l'ordre juridique perd toute signification" (4). Dès lors, il se demande comment préserver cet ordre juridique lorsque des situations exceptionnelles ébranlent l'ordre politique. Autrement dit, il s'interroge sur la finalité expresse ou implicite poursuivie par ceux qui ont institué cet ordre juridique.

S'efforçant par conséquent de scruter les intentions de l'homme face au politique, Julien Freund est amené à se pencher sur le concept de souveraineté. D'entrée de jeu, il note à ce propos que : "(...) l'équivoque de la souveraineté vient en grande partie de ce que le Droit s'est emparé de cette notion éminemment politique pour lui donner une signification trop strictement normative. C'est l'of-

fice du Droit d'essayer de normaliser les concepts, mais, dans le cas présent, il a eu tort de s'inspirer davantage de théories politiques en vogue que de l'analyse du politique" (5). Le Droit a besoin, pour fonder une règle, d'une continuité dans le temps sans laquelle il n'y aurait pas de norme. C'est précisément le rôle de la souveraineté, au sens où la concevait Jean Bodin, de s'assurer de cette continuité, dans le temps comme dans l'espace. Car la souveraineté est une notion à usage aussi bien interne qu'externe. En interne, elle vise à légitimer le pouvoir en place, à renforcer la cohésion d'une entité politique. En externe, c'est elle que l'on brandit, lorsqu'il s'agit de se faire respecter des autres acteurs du droit international. Le dépositaire de cette souveraineté, son principal bénéficiaire, c'est l'Etat.

A cet égard, il serait vain d'envisager la question du droit indépendamment de la théorie de l'Etat. Si, pour Freund, un Etat peut ne pas être un Etat de droit au sens que l'on donne habituellement à ce terme, en revanche, il paraît infiniment plus délicat d'envisager le Droit en dehors de tout cadre étatique, à l'époque contemporaine. Dès lors que l'Etat est positivement identifié comme étant le siège de la souveraineté, une fois évacuée la chimère de la souveraineté dite "populaire", il importe encore plus de souligner le double aspect interne et externe de celle-ci, car il correspond à la double action de commandement (au dedans et au dehors) d'une collectivité. Le XX^e siècle a montré à loisir que nombre de crises politiques ont justement pour enjeu des conflits de commandement centrés sur la notion de souveraineté. Il en découle logiquement cette définition de la souveraineté qu'il emprunte à Carl Schmitt : "Est souverain celui qui décide de la situation exceptionnelle" (6). Outre sa brièveté, cette définition comporte une deuxième qualité : elle redonne au décisionnisme la place qui doit être la sienne au regard de la souveraineté. Il existe une relation analytique entre souveraineté et décision, ce qui signifie qu'une puissance privée de la liberté de décider en toute indépendance ne saurait être appelée souveraine. Or, du point de vue politique, prendre une décision, c'est donner un ordre, commander. Il apparaît clairement que la souveraineté est et reste un attribut du commandement. Et Julien Freund d'observer : "S'il est vrai que la souveraineté réside dans le commandement qui tranche en dernier ressort, elle n'est pas une puissance de l'Etat, mais une puissance qui fait l'Etat. Qu'est-ce en effet que l'Etat sinon une institution qui suppose un commandement souverain ?" (7). A ce stade, il intègre la dimension purement juridique dans le débat de fond : si le politique peut décider de la situation exceptionnelle, il peut également décider du droit à adopter pour la circonstance.

Irrésistiblement, ce raisonnement l'amène sur le terrain constitutionnel, la Constitution étant définie comme la norme juridique suprême dont se voit doter l'Etat. C'est elle qui va régir les relations de pouvoir entre acteurs et assurer le fonctionnement institutionnel dans un cadre bien défini. La Constitution a une signification existentielle, en ce sens qu'elle désigne la collectivité politique dans sa structure d'ensemble et dans son exis-

tence concrète. Aussi Julien Freund croit-il utile d'ajouter que : "La connexion entre Constitution et régime se manifeste déjà dans le simple fait que tout changement de régime non seulement s'accompagne d'une nouvelle Constitution juridique, mais tend en outre à modifier les structures de la collectivité politique" (8). Le Constitution, au sens juridique du mot, n'est plus formatrice de la collectivité politique, mais exclusivement régulatrice. Elle consiste surtout en une série de règles de procédure destinées à organiser le fonctionnement des divers rouages de l'Etat. C'est d'ailleurs ce qui lui donne une signification d'abord normative, puisque ses règles ont pour but de normaliser les fonctions diverses au sein de l'Etat déjà constitué. A un niveau moindre, la loi produit elle aussi de la normativité. Mais, au même titre que la Constitution, la loi ne vaut qu'en tant qu'elle est un ordre, et non par ses intentions morales ou par sa cohérence juridique.

Parce que la charpente de l'ordre public en dépendait, l'homme en société a admis une fois pour toutes qu'il fallait se conformer au Droit, la Constitution et la Loi en étant la traduction concrète. On le constate, le Droit doit être au service du politique et non de lui-même. Du reste, c'est parce qu'il s'est globalement bien acquitté de cette mission, dans les conditions qui viennent d'être évoquées, que l'on peut affirmer que le Droit a participé à l'essence du politique. De fait, sans le Droit, il aurait manqué au politique une sorte de précepteur, chargé de lui inculquer le nécessaire respect de certaines règles, des valeurs qu'elles reflètent. Justement, puisque l'on en est à évoquer le rôle éducatif du Droit, il serait opportun de préciser que, dans l'esprit de Julien Freund, c'est à son origine philosophique que le Droit doit d'être parvenu à mieux formaliser et à sociabiliser la norme juridique.

LE DROIT DISPOSE D'UN SOUTÈNEMENT PHILOSOPHIQUE LUI PERMETTANT DE MIEUX FORMALISER, DE "SOCIABILISER" LA NORME JURIDIQUE

De toute évidence, Julien Freund partait d'un postulat, clairement démontrable à ses yeux, que le Droit puisait ses sources dans la philosophie classique. Aussi en vient-il très naturellement à embrasser le domaine de la philosophie du droit. Il le fait en partant d'une question, qu'il juge essentielle : "Qu'est-ce que le Droit ?". La question est posée le plus simplement du monde, sans artifices ; donc inutile de l'éluder. Mais, dans un premier temps, et pour être certain de la comprendre, de ne pas en sous-estimer la complexité en la passant à travers le prisme réducteur des idées préconçues, il s'emploie à la commenter. Son propos est alors dénué de toute ambiguïté : "Or, cette question est éminemment philosophique, parce qu'elle pose celle de son fondement et de sa finalité. La question du fondement des mathématiques ne relève pas d'une démonstration mathématique. Celle des fondements de la science ou des arts n'est pas une question scientifique ni artistique ; mais philosophique. Il en va de même du problème du fondement du droit, qui n'est pas juridique comme le croyait Kelsen, mais

philosophique" (9). L'élucidation du concept général de droit ressortit donc bien de la philosophie ; il donne raison sur ce point à son collègue et ami Michel Villey. Elle seule est à même de souligner la spécificité du droit, de le révéler en tant qu'activité ayant ses caractéristiques et sa finalité propres. Le Droit est une activité au service de l'ordre, non pas de l'ordre pour lui-même, mais d'un ordre considéré comme "chose juste". Le Droit n'existe pas que pour lui-même, il ne se suffit pas à lui tout seul. Au contraire, il n'a d'existence que par rapport à un objet qui lui est extérieur : l'homme, la société qui sont pour lui autant de raisons d'être. Le Droit a pour fin de répartir objectivement et équitablement les choses, il n'est pas une propriété des personnes ou de l'individu. Comme pour enfoncer le clou, Julien Freund croit utile d'ajouter : "Il est l'instrument d'une société civile qui est le lieu d'une égalité des citoyens devant le Droit, du fait qu'elle est fondée sur l'expression contradictoire des opinions, au sens de la dialectique aristotélicienne. L'idée du droit comme recherche du juste par l'équité ne pouvait naître dans une société politiquement despotique" (10).

Cette conception du droit, humaine et d'une grande exigence morale, conduisit Julien Freund à récuser sans équivoque le juridisme excessif d'un Kelsen (11). Le reproche majeur que Freund adresse à la théorie pure du Droit est le suivant : "Il est impossible de rendre compte

entièrement du droit en le considérant uniquement pour lui-même, dans sa pure positivité, sans tenir compte de ses deux conditions de possibilité que sont la politique et la morale. Ce fut l'erreur des positivistes, en particulier de Kelsen, d'avoir cru que le Droit se manifesterait ou existerait *motu proprio*" (12).

Cette critique radicale de la théorie pure du Droit rapproche Freund des positions défendues au début du siècle par un Léon Duguit. Le Droit ne doit pas être déconnecté de la morale et de la politique car sa vocation, c'est aussi de produire du consensus et de la sociabilité, sans lesquels il ne saurait y avoir de légitimité : "Le Droit pur est comme la politique pure ou la morale pure, une vue de l'esprit, une fixation ou une utopie dont on ne saurait nier l'utilité au plan de l'analyse théorique, mais qui ne correspond pas à l'expérience juridique concrète" (13). Selon Duguit, la volonté individuelle ne crée ni le Droit ni l'Etat. Une telle métaphysique juridique est en effet contredite par les faits qui enseignent que la règle de droit est d'abord une règle sociale : le principe d'obligation qui caractérise l'impératif juridique est donné par la norme sociale ; norme juridique et norme sociale ont pour fondement identique l'obligation de respecter la solidarité sociale et de travailler à sa réalisation. Ainsi, Freund et Duguit se rejoignent-ils complètement sur un point capital : l'Etat reste un phénomène de pure force. L'affirmer, c'est faire preuve de réalisme, c'est le démystifier en lui ôtant tout titre de légitimité juridique. Mais c'est, en même temps, en affirmer la soumission au Droit : la force, parce qu'elle est force, ne peut fonder le Droit, elle ne peut que se soumettre à lui. Cette approche, qui équivaut à définir le Droit et l'Etat à partir de la réalité sociale, parvient à dépouiller la doctrine juridique traditionnelle de son idéalisme poussiéreux, de ses fictions individualistes, de ses méthodes exégétiques.

Cette vision sociologique du rôle du droit, producteur de consensus et de sociabilité, devait grandement contribuer à éloigner Julien Freund de la conception marxiste du Droit. Considérant que le Droit participe à l'essence du politique, il se refuse à voir en lui une simple superstructure de l'ordre social. A cet égard, il ne partage pas la conception instrumentale du Droit qui sous-tend le marxisme dans son ensemble. S'il reconnaît implicitement au moins un mérite à la doctrine marxiste du Droit, celui d'avoir donné toute sa vigueur à la critique de l'idéologie juridique, il n'hésite pas à interpeller sèchement les théoriciens marxistes. Il leur reproche de ne pas s'être suffisamment prémunis contre les théories idéalistes du Droit : nombre de marxistes se sont contentés d'introduire dans la théorie le moment de la lutte des classes en espérant qu'ils obtiendraient en bout de chaîne une théorie du Droit véritablement matérialiste et marxiste. Si l'on en croit Freund, ce qu'ils ont obtenu, alors, c'est une histoire des formes économiques avec une teinte juridique plus ou moins forte, une histoire des institutions mais en aucun cas une théorie générale du Droit. Ce dernier ne naît pas de l'Etat mais des rapports sociaux. C'est peut-être pour cette raison que le rapport juridique n'est pas pure violence ou coercition ; il serait

bien davantage une forme d'organisation nécessaire à l'expression des volontés (et non pas d'une volonté). Difficile de condamner plus explicitement la conception marxiste du droit, dans sa variante la plus tératologique qui soit : le stalinisme juridique. Comment éviter pareille dérive ? Il ne voit qu'une parade : la politique doit se façonner et se négocier juridiquement pour être efficace et aussi se laisser déterminer par l'éthique : "Il en résulte que la politique pas plus que la morale ne saurait faire l'office du droit, car celui-ci a une fonction propre ; il n'est ni une catégorie proprement politique ni une catégorie proprement éthique. Par sa nature même, il se situe dans l'intervalle qui permet à la politique d'agir sur les mœurs et à la morale d'agir sur la politique. Ce rôle est absolument spécifique et irréductible" (14).

On retrouve là sous la plume de Julien Freund les trois maîtres-mots constitutifs du triangle de la vertu : politique - droit - éthique. Coincé entre la politique et l'éthique, le Droit semble invariablement pris entre ces deux feux que sont d'un côté la nécessité rationnelle et de l'autre l'impératif moral.

LE DROIT PRIS ENTRE DEUX FEUX : NÉCESSITÉ RATIONNELLE ET IMPÉRATIF MORAL

L'œuvre de Julien Freund est une invitation permanente à ne pas négliger la spécificité de l'action politique et du Droit qui en est l'un des supports. En faisant une loi, le législateur se propose un but déterminé qui consiste à résoudre un conflit, donner satisfaction à des revendications, aménager avec plus de cohérence un secteur de la vie collective... Cela signifie que la loi n'est pas à déduire rationnellement de principes pré-existants : elle est imposée par une autorité dont le rôle est de faire face à des situations et de prévenir les obstacles. En un mot, parce que la loi est un moyen au service d'un but, elle dépend essentiellement de la volonté. Il faut savoir se protéger de cette maladie infantile du juridisme confondant trop souvent nécessité rationnelle et impératif moral. Si le concept de nécessité rationnelle renvoie plutôt à la technique juridique brute, à l'instrumentalisation de la règle de droit, la notion d'impératif moral, elle, suggérerait davantage la transcendance et l'intemporalité de certaines valeurs que le Droit véhicule. Si celui-ci demeure éternellement pris entre deux feux, c'est bien la preuve qu'il est une construction humaine, l'homme ne cessant de tergiverser entre la nécessité rationnelle et l'impératif moral, comme l'Histoire l'atteste. Toujours il a été travaillé par ces aspirations contradictoires que sont, d'un côté, l'irrépressible besoin d'ordre, de sécurité, et de l'autre, le désir de liberté. Selon les époques et les régimes, c'est l'une ou l'autre de ces aspirations qui l'a emporté. En fin de compte, l'homme semble redouter encore moins la tyrannie que l'insécurité prolongée qu'il appelle anarchie. Et Freund de noter : "Ce qui importe ici, c'est que l'attitude politique du peuple lie en ces circonstances l'ordre à l'obéissance indispensable aux décisions du commandement, parce qu'il a le sentiment de la nécessité des lois, qu'elles soient bonnes ou mau-

vaises, pourvu qu'elles soient respectées et qu'ainsi soit mis un terme à l'incohérence génératrice d'instabilité. D'une manière générale d'ailleurs, le rapport entre ordre et loi est si étroit que les deux termes passent souvent pour synonymes. L'expression : force doit rester à la loi, ne signifie rien d'autre que : l'ordre doit être absolument maintenu" (15). Si l'ordre doit être maintenu, c'est qu'il y va de l'intégrité du Droit, créateur d'homogénéité sociale. Cette homogénéité se reflète dans la pérennité de l'ordre social, construction de la rationalité juridique.

Toutefois, le mérite intrinsèque de l'analyse freudienne est de poser clairement en principe que la simple détermination objective des faits juridiques ne constitue pas encore une analyse du concept de droit. La vérité est que le droit reste une technique de régulation de l'activité politique utilisant un moyen, la force, en vue d'un but qui est l'ordre. On trouve alors sous sa plume quelques remarques bien senties sur la réalité socio-politique contemporaine : "S'il en est ainsi, on comprend mieux la dialectique du droit et de la force. Le droit est l'ensemble des règles que la politique se donne pour utiliser avec plus d'efficacité la force au service du but politique... Dans ces conditions, la force est le moyen spécifique du politique, mais uniquement au service du but spécifique du politique : elle ne saurait viser au delà. Le droit au contraire a encore une autre destination..." (16). En d'autres termes, si la décision du législateur est un acte purement politique, la signification et la portée de la loi dépassent la force politique du fait que la loi ne vise pas seulement l'ordre, mais un ordre aussi juste que possible.

Suivant les circonstances, c'est-à-dire suivant les impératifs du but du politique, le Droit sera le moyen de limiter les interventions de la force pour laisser la prépondérance au jeu de la légalité. Ou bien il s'appuiera sur la force quand il n'y a plus d'autre issue possible à un conflit que le choc des puissances. Sans le Droit, la force deviendrait sa propre fin et contredirait la finalité du politique ; sans la force, le Droit serait un ensemble de normes abstraites qui seraient surtout capables de justifier le maintien du statu quo.

Ces développements sur le rapport entre force et droit amènent Julien Freund à s'interroger un peu plus longuement sur le concept central de légalité. Il définit la légalité comme : "(...) le système des normes, des règles, des conventions et des coutumes qui permet au gouvernement d'étendre son autorité à la fois sur la collectivité dans son ensemble et sur chacun de ses membres indistinctement afin d'établir une cohérence dans les relations extérieures entre les individus et les groupements. Il n'y a donc de légalité que de droit positif" (17). La légalité consiste alors à agir conformément à la loi, ce qui signifie non seulement obéir aux règles édictées par le Gouvernement, mais aussi honorer les autres membres de la collectivité dans le cadre des relations extérieures définies par la loi. Et Julien Freund d'ajouter : "Ainsi comprise, la légalité est l'aspect cérémoniel du politique et il convient de la rapprocher de la politesse, laquelle gouverne les relations directes et personnelles entre les indi-

vidus" (18). Par là même, la légalité est l'instrument principal de la rationalisation de l'ordre, en ce sens qu'elle le règlemente au moyen de normes générales, patiemment codifiées et mises en œuvre par les pouvoirs publics. Cette conception de la légalité a incontestablement des accents wébériens, ce qui ne saurait surprendre lorsque l'on sait à quel point la pensée de Max Weber a influencé celle de Julien Freund. Néanmoins, note ce dernier, on ne saurait pour autant considérer la primauté de la légalité des lois positives comme une preuve en faveur de la vérité du positivisme juridique. Ce n'est qu'au prix d'un sophisme que l'on peut déduire de l'universalisation d'une méthode ou d'une technique, telle que la légalité, la validité objective d'une doctrine à proprement parler philosophique, telle que le positivisme juridique.

Grâce au droit, il s'établit de la sorte une constante interaction entre le politique, la morale et même l'économie ou la religion. Sa signification est donc toute autre que celle de la force. Elle indique que, pour autant que la vie politique n'est pas possible sans institutions, sans coutumes, sans lois et sans structures juridiques, l'Etat en tant qu'instrument de puissance ne cherche pas la puissance pour elle-même, mais aussi pour être au service des diverses aspirations de l'homme qui peuvent être de toutes sortes. Et c'est précisément ici que l'impératif éthique reprend le dessus : pour Julien Freund, le Droit est un exercice dialectique permanent entre le politique et la morale. Parce que le Droit est objet de médiation, et de ce fait objet d'une dialectique, il présuppose à la fois le politique et l'éthique : il est impossible de rendre compte entièrement du Droit en le considérant uniquement pour lui-même, dans sa pure positivité, sans tenir compte de ces deux conditions de possibilité que sont l'éthique et le politique.

En définitive, si Julien Freund ne cherche pas à soustraire la politique au jugement moral, ni à isoler ces deux notions l'une de l'autre, il tient à reconnaître sans ambiguïté qu'elles ne sont pas identiques. Morale et politique n'ont pas du tout le même but : la première répond à une exigence intérieure et concerne la rectitude des actes personnels selon les normes du devoir, alors que la seconde répond au contraire à une nécessité de la vie sociale. Il en déduit que la morale n'est pas logiquement inhérente à l'activité politique. La morale est une affaire de discipline, tandis que la politique serait plutôt une affaire de contrainte. Autrement dit, la pure conviction éthique ne saurait être une garantie d'efficacité politique. Conséquence pratique : étant une médiation entre l'éthique et le politique, le Droit n'est pas bon ou mauvais en soi ; il est d'abord ce qu'on le fait être, ce qui suppose qu'il peut être alternativement les deux. A y regarder de près les vicissitudes du Droit ont payé un lourd tribut à cette sorte de "coupure épistémologique" existant entre le politique et l'éthique, comme aurait pu l'écrire Louis Althusser. La réflexion sur le Droit, menée par Julien Freund, marquée au fer rouge de l'Histoire politique, a grandement contribué à cette réévaluation du rapport Droit-Politique. Que l'on partage ou non certaines de ses

vues, l'on ne saurait nier l'importance de sa contribution, décisive s'il en est, à la connaissance du politique et de son environnement. Partant de là, c'est sans aucun doute cette citation de Spinoza, autre philosophe qu'il affectionnait beaucoup, qui résume le mieux à la fois la vie, l'engagement politique et le niveau d'exigence philosophique qui était le sien :

“J'ai mis tous mes soins à ne pas tourner en dérision les actions des hommes, à ne pas pleurer sur elles, à ne pas les détester, mais à en acquérir une connaissance vraie”.

Christian SAVÈS

(*) “Le métier et la vocation de savant” ; in *Le Savant et le Politique* (Paris, U.G.E. - collection 10/18 - 1982, p. 72).

(1) La thèse de Raymond Aron, exactement intitulée : “Introduction à la philosophie de l'Histoire. Essai sur les limites de l'objectivité historique” fut publiée en 1938 chez Gallimard, dans la collection *Bibliothèque des idées*.

La thèse de Julien Freund consacrée à “L'Essence du Politique” parut en 1965 aux Editions Sirey - collection *Philosophie politique*. Cf. La note de lecture de René Pucheu publiée dans le n° 271-272 de *France-Forum* (juillet-septembre 1991) : “Sur trois livres de Julien Freund” (“Études sur Max Weber”, “philosophie philosophique”, “L'aventure du politique”).

(2) C'est en 1972 que Julien Freund fit paraître son essai : “Le Droit d'aujourd'hui” (Paris, Presses Universitaires de France). Par ailleurs, les *Archives de Philosophie du Droit* publièrent son étude sur Michel Villey et le renouveau de la philosophie du droit - Tome 37 (Paris, Sirey, 1992).

A signaler, enfin, un autre texte (antérieur aux deux précédents, sur le plan chronologique) paru en 1969, toujours dans les *Archives de Philosophie du Droit - Tome 14* : “Anarchisme, politique et droit” (Paris, Sirey, 1969) ; au lendemain des événements de mai 1968, le volume était consacré au droit et à la crise universitaire, thème alors d'actualité...

(3) Julien Freund : “L'Essence du Politique” ; Paris, Sirey, 1965, p. 78.

(4) *Ibidem*, p. 125.

(5) *Ibidem*, pp. 121-122.

(6) *Ibidem*, p. 124 (citation reproduite par Julien Freund).

(7) *Ibidem*, pp. 126-127.

(8) *Ibidem*, p. 341.

(9) Julien Freund : “Michel Villey et le renouveau de la philosophie du Droit” ; *op. cit.*, p. 6.

(10) *Ibidem*, p. 8.

(11) Hans Kelsen : “Théorie pure du Droit” ; Paris, Neuchâtel, La Baconnière, 1932.

(12) Julien Freund : “Politique et impolitique” ; Paris, Sirey - *Philosophie politique*, 1987, p. 289.

(13) *Ibidem*, p. 289.

(14) *Ibidem*, p. 290.

(15) Julien Freund : “L'Essence du Politique” ; *op. cit.*, pp. 226-227.

(16) *Ibidem*, pp. 730-731.

(17) *Ibidem*, p. 262.

(18) *Ibidem*, p. 265.

Les livres de nos collaborateurs et amis

Alain LEROUX

“Retour à l'idéologie”

Pour un humanisme de la personne

Ed. PUF “Politique d'aujourd'hui”

André-A. DEVAUX

“Saint-Exupéry et Dieu”

Ed. Desclée de Brouwer

François FURET

“Le passé d'une illusion”

Essai sur l'idée communiste au XX^e siècle

Ed. Robert Laffont/Calmann-Lévy

Pierre de BOISDEFFRE

“Les écrivains français d'aujourd'hui”

(1945-1995)

Ed. PUF “Que sais-je” 8^e éd. refondue

LA VIE LITTÉRAIRE

par Philippe SÉNART

Sur Chénier. - Julien Green et le Sud. - Louis Pauwels : Les Orphelins. - Gabriel Matzneff : Maîtres et complices. - Philippe Labro : Un début dans la vie. - Claude Imbert : Par bonheur. - Du Comte Molé à Pierre de Boisdeffre et à François Mitterrand. - Les moralistes : De Georges Roditi à Xavier de Christen.

“Poètes audois dans la tourmente”, c’est le thème de l’exposition présentée à Carcassonne par M^{lle} Sylvie Caucanas, directrice des Archives de l’Aude, à l’occasion du bicentenaire de la Terreur. Consacrée à Fabre d’Eglantine, André Chénier, Dougados (illustre inconnu, auteur du poème *L’ennui*) elle a été transportée à Paris où M. Ehrlande Brandenburg, directeur général des Archives de France, l’a accueillie dans son hôtel de Rohan. André Chénier, poète audois ? Il est né à Constantinople d’une mère qui se disait grecque, mais d’un père dont l’ascendance est carcassonnaise. On a pu voir dans cette exposition un tableau représentant la famille Chénier, don de la famille Azaïs à la municipalité de Carcassonne. Louis Chénier, consul général de France à Constantinople, avait eu de sa “belle grecque” cinq enfants : Constantin, qui amorça une carrière

consulaire, Sauveur, futur officier général, Marie-Joseph, poète révolutionnaire, André, poète contre-révolutionnaire, deux filles dont l’une est l’aïeule de M. Etienne Azaïs, auteur d’un très intéressant et très indispensable ouvrage sur *Les Chénier* (1). Un autre descendant de la famille Chénier est Adolphe Thiers. André Chénier appartient à l’Aude pour y avoir passé une partie de son enfance. Son père rentré en France, mais aussitôt envoyé au Maroc, l’avait confié à son parrain à Carcassonne. Chénier a gardé le souvenir d’un pèlerinage au bord d’une fontaine miraculeuse. M. Azaïs dit : Notre-Dame de Marceille, près de Limoux. On voit sous la voûte de la grotte d’où sourd cette fontaine une ou deux madones. Charles Maurras, auteur de l’article sur Chénier dans le *Tableau de la littérature* française paru avant la guerre chez Gallimard, suggère que c’est de cet antre sacré que sont sorties toutes les nymphes qui peu-

plent la poésie de Chénier. Le pays de Carcassonne, poursuit Maurras, offrait au petit André né à Byzance la même terre légère, le même vent violent, la même généreuse lumière que son Orient natal. Maurras a naturalisé Chénier "occitan". Il est, dit-il, "le premier grand poète en langue française de sang méridional".

"Toute la famille Chénier, écrit M. Etienne Azaïs dans *Les Chénier*, est entrée dans la Révolution, mais chacun y a apporté son point de vue personnel". Le jeune André Chénier, dont "l'engagement politique" a inspiré à M. Azaïs un autre petit livre (2), a respiré à Paris l'air du temps. Sa mère, parée d'étoffes orientales, tient rue du Sentier un salon grec, et c'est là qu'il connaît tout ce que la capitale compte de célébrités, mais il court aussi avec les polissons de son âge les fossés de faubourg. Il croit entendre s'élever du donjon de Vincennes les plaintes de malheureux enchaînés. Il les imaginait, il les voyait faméliques, hagards, couverts de vermine. De plus près, ouvrant mieux les yeux, il ne vit dans le sombre donjon, ce "taureau d'airain", celui de Phalaris, qu'un pauvre fou que l'on transportait à Bicêtre. Le Serment du Jeu de Paume lui inspire une ode dédiée à David. Il y flétrit les rois, "colosses d'orgueil". Ils devront comparaître "nus, sans cour, sans gardes hérissés de fer" devant "le tribunal souverain de la Liberté". Chénier se sent "un cœur citoyen", mais qui, vite dégoûté de la littérature à la mode, l'incline vers le parti de la modération. Il adhère à la société des amis de la Constitution. Malouet, Pastoret, Kersaint (le père de la duchesse de Duras qui sera la grande amie de Chateaubriand) sont ses familiers. Condorcet aussi. Mais bientôt ils se sépareront. Chénier collabore aux journaux, parle dans les clubs. On compare son éloquence à celle de Vergniaud. Il écrit des poèmes pour soutenir le parti de la modération, de plus en plus violents. Chénier dénonce la mascarade "patriotique" en l'honneur des mutins de Châteaueux. La Terreur lui inspirera son grand poème des *Autels de la peur*. Il n'y a plus un despote, il y en a mille, "tyrannicides de la liberté au nom de la liberté". A la Terreur Chénier veut opposer une Contre-Terreur. "O vertu, le poignard, seul espoir de la terre - Est ton arme sacrée", chante-t-il dans son ode à Charlotte Corday qui n'appartient pas au parti de la modération. Royer-Collard, qui en avait été, a dit que la persécution donnait à ceux qui la subissent les idées qu'ils n'avaient pas. Chénier fut de ceux-là. Il aura été l'une des innombrables victimes de cette Révolution dans laquelle il était "entré" joyeusement par un matin radieux. Il y a laissé sa tête, mais, l'esprit sauf, il l'a jugée.

*
* *

Julien Green arrivant à New-York note dans son Journal, le 6 octobre 1933 : "J'ai décidé de faire un voyage dans le Sud et c'est pour cela que je suis venu ici". De ce voyage dans le Sud, le "pays lointain" chanté par sa mère et dont il a toujours éprouvé la nostalgie, quand, par exemple, il écoutait sa sœur au piano jouer la mélodie de Schuman portant ce titre, de cette "exploration du passé" où il a réveillé les mythes de son enfance et ravivé

les souvenirs de son premier séjour en 1920 à l'université de Virginie, il a rapporté une ébauche de roman. Un an après, le 3 octobre 1934, il dit dans son Journal qu'il a recommencé quatre fois le début de ce roman ; le 13 octobre, qu'il l'a recommencé six fois. Ce roman, ce sera *Les Pays lointains*, mais il abandonne son projet, et il se met à écrire *Varouna* où il ne fait peut-être que prolonger le rêve d'évasion qui l'avait conduit dans son refuge sudiste, loin de l'Europe lourde de menaces. Il reprendra plus tard le projet initial des *Pays lointains*, et c'est en 1987-1989 qu'il publie sous ce titre et celui des *Etoiles du sud* (3) deux gros romans aujourd'hui réunis dans le *Tome VII des Oeuvres complètes* de Julien Green, à la Pléiade, par les soins de M. Giovanni Lucera et de M^{me} Michèle Raclot (4).

Il y a dans *Les Pays lointains* et dans *Les Etoiles du Sud* qui lui fait suite une histoire d'amour, "la découverte de la volupté", dit Julien Green, par une jeune fille arrivée de la vieille Angleterre en avril 1850 dans le pays de ses ancêtres, le Sud, à Dimwood, propriété de cousins, au milieu d'arbres centenaires et dans une profusion de fleurs. "Comme elle passait près de la masse noire du grand magnolia, écrit M. Green, elle posa ses lèvres sur une des fleurs dont le parfum la fit sourire. Une pensée lui traversa l'esprit. Qui sait si je ne vais pas être heureuse ici ?". Ce roman d'amour, c'est aussi l'histoire du Sud durant les onze années qui ont précédé la guerre de Sécession. M. Julien Green a dédié *Les Pays lointains* à la mémoire de sa mère dont les récits recueillis de sa bouche composent la trame, et il a dédié *Les Etoiles du Sud* à tous les combattants du Sud et du Nord. De la propriété du Lawn et de Kinloch à la maison de style Tudor construite par son grand-père paternel à Savannah, M. Julien Green nous conduit, dans un paysage familial retrouvé, à la recherche de son passé héréditaire. Le Sud, est-ce "le pays où le bonheur est possible" ? A la nouvelle de la victoire sudiste de Manassas, à la fin des *Etoiles du Sud*, une voix de petit enfant crie : on a gagné, on a gagné. Mais M^{me} Michèle Raclot peut écrire dans son Introduction que ces deux romans, *Les pays lointains*, *Les Etoiles du Sud*, ce sont les romans de "l'illusion du bonheur". Les amours d'Elisabeth sont marquées de signes lucifériens, et le Sud sera vaincu.

C'est que ces romans, où M. Julien Green a voulu retrouver le pays mythique de ses enfances par une porte ouverte sur le bonheur, distillent des poisons secrets. Une malédiction frappe ce pays heureux, accusé d'une Faute. Au moins la très remarquable préface de M. Giovanni Lucera peut-elle contribuer à l'en disculper. Le Sud n'apparaît que comme le bouc émissaire de tous les péchés du Nord. La Terre promise de M. Julien Green n'en reste pas moins une contrée inquiétante où les serpents se glissent sous les fleurs et où des draperies de mousse funèbres pendent aux arbres. C'est le terrain de prédilection des attaques démoniaques, et le roman s'y abreuve, sous le terreau où devrait fleurir l'innocence, à de profondes sources mystérieuses. Il y a dans *Les Pays lointains* et *Les Etoiles du Sud* une lumière qui déverse du ciel des flots de grâce, mais du tréfonds du sol mon-

tent les épaisses sèves dont M. Julien Green, même s'il s'emploie à les clarifier et à les filtrer, ne peut complètement se passer. "Il n'y a pas de romans, a-t-il dit, sans sources impures". Ces flots de grâce et ces souterraines eaux troubles composent dans ces deux romans de son cycle sudiste le mélange magique dont il n'aura jamais épuisé les charmes.

Le troisième volume de ce cycle, *Dixie*, vient de paraître (5). Il sera l'objet d'une publication ultérieure dans les *Œuvres complètes* de la Pléiade.

*
* *

Les Orphelins de M. Louis Pauwels (6) est-il, depuis vingt-cinq ans, le premier roman écrit sur Mai 68 ? On n'oserait l'affirmer. Déjà, l'on avait perçu la rumeur de cet événement dans un roman qui en était le contemporain, *La Casse* de M. Christian Dedet. Écrit sur le vif, il disait bien ce que son titre annonçait. Il exprimait le dégoût d'une génération devant ce que M. Dedet appelait l'Anti-civilisation et dont le monde veule et repu de la société de consommation offrait l'image. Les personnages faméliques et haillonneux de Beckett en étaient au théâtre le repoussoir. Mais *La Casse* n'a été qu'un cri. M. Pauwels a pris du recul pour saisir dans toute son ampleur ce mois qui ne s'est pas laissé réduire à trente jours et dont le retentissement dans les faits et les consciences n'a rien perdu encore de son intensité. Flaubert avait pris le même recul à l'endroit de la Révolution de 1848 dans *L'Education sentimentale*. Est-il suffisant ? Après 48, il y a eu le Second Empire et sa pourriture dorée. Après le Second Empire, la Commune. Après Mai 68 ?... Le nouvel ordre mondial ne fait que continuer l'Anti-civilisation dont a parlé M. Christian Dedet. On n'en a pas encore fini avec les conséquences.

Le prétexte, sinon le sujet, du puissant et très riche roman de M. Louis Pauwels est l'enlèvement simulé d'un fils de capitaliste par ses copains pour faire cracher le papa. Le projet a pris naissance dans une boîte de nuit au milieu des vapeurs de la drogue et dans le ressassement par les anciens combattants de Mai 68 des souvenirs des grands jours de l'Odéon, dont M. Pauwels évoque avec un rare bonheur l'extravagante et misérable logomachie. M. Pauwels nous renvoie-t-il en décrivant ces scènes d'ivresse et de folie à *L'Education sentimentale* et aux séances des clubs du printemps 1848, ou aux *Possédés* de Dostoïevsky ? A ce qui n'est que spectacle, ou à ce qui est démoniaque ? Il y a les amateurs de révolution, qu'ils soient de gauche ou de droite, et puis les inspirés, et aussi les professionnels. Le "drôle de jeu" des premiers, récupéré dans l'ombre par les gens sérieux, dérapera vite en tragédie. Cornélienne peut-être. Les terroristes, qui se sont substitués aux enfants terribles et rêveurs de la bourgeoisie, exigent une rançon non seulement en dollars, mais en armes de guerre très sophistiquées. Le père (qui les fabrique) cédera-t-il pour sauver son fils ? Refusera-t-il au contraire ces munitions au terrorisme international pour défendre la civilisation ? Mais quelle

civilisation ? Dans un débat semblable, en 1936, le commandant de l'Alcazar de Tolède avait sacrifié son fils. L'enjeu se situait à une autre hauteur, dans une sereine profession de valeurs supérieures. Ici, entre le père et le fils, il n'y a aucune communauté de pensées et de sentiments. Le fils, victime de la Révolution, s'en affirme solidaire. Le père en est l'adversaire. Mais au nom de quels principes ? S'agit-il de s'attaquer au Mal en surface ou, en profondeur, à ses causes ? Le sujet n'est peut-être pas abordé, mais l'on sent la question sous-jacente aux réactions instinctives du père, homme qui s'est fait lui-même, hors de toutes les écoles, et en qui les qualités naturelles d'une vieille race ne peuvent que se manifester.

Orphelin, cependant, "héritier" à son insu, Antoine Cartry ! Enfant naturel, il n'a pas connu son père, il a été élevé dans un milieu ouvrier, il se rappelle seulement parfois que sa mère l'emmenait dans un quartier très bourgeois, chez une vieille dame. Elles s'entretenaient toutes les deux en tenant l'enfant à l'écart de leurs conciliabules. Un filon d'intimité affleure ici sous le roman politique et social. Par ce filon, en en pénétrant la profondeur secrète, on approchera le véritable sujet des *Orphelins*. Orphelin, le fils, à son tour, celui-là pourri de mauvaise littérature, mentalement dévoyé, répudiant tout héritage, enfant de riche sans responsabilité. Il n'est pas le fils dans lequel un père a rêvé de se continuer. "Fils de personne", le père peut-il le reconnaître ? Le rejettera-t-il ? Il y a, de Montherlant à M. Louis Pauwels, la permanence d'un souci, d'une hantise, d'une angoisse. "N'avoir pas connu son père, être méconnu de son fils, dit M. Pauwels, c'est la logique de la vie". Conflit de générations alors ? Non, le sujet a été traité maintes fois, et il serait banal. Il y a ici, entre le père et le fils, plus qu'une incompréhension réciproque, la rupture d'un lien qui est celui-là même qu'une ancienne civilisation a noué entre les êtres qui procèdent d'elle. M. Pauwels a placé son sujet dans une perspective historique en évoquant, sous le couvert d'un livre écrit par la fille d'Antoine Cartry, une autre rupture de civilisation. Au II^e siècle après Jésus-Christ, les mêmes causes ont produit les mêmes effets. L'Occident romain miné par des anarchistes et des provocateurs se disant chrétiens, venus de l'Orient confus, s'est écroulé intellectuellement avant de tomber sous les coups des barbares du Nord. Un haut fonctionnaire, historien autant que romancier, M. François Fontaine a traité ce sujet dans des livres consacrés à Rome, en particulier dans *D'or et de Bronze* et *Blandine de Lyon*, parus il y a quelques années (7).

Mai 68 a pris dans le grand roman de M. Pauwels la dimension de ce que Péguy aurait nommé une "époque". Il y a dans *Les Orphelins* une ampleur d'histoire, mais ce n'est qu'en s'enfonçant dans le filon d'intimité, que M. Pauwels a ouvert presque clandestinement, qu'on en découvrira tout le sens. Dans ce roman où est impliquée la destinée d'une génération, se fait jour, *obscurément*, un destin personnel. Ascension sociale, celle d'Antoine Cartry, mais l'on ne monte pas toujours. Par quel ange mystérieux, Antoine Cartry a-t-il été soudainement frappé, jeté au sol ? On ne s'élève qu'en descendant, a dit

saint Paul. Les dernières pages des *Orphelins* sont éclairées par une lumière surnaturelle, où il apparaît que le père s'est trompé sur la réalité dans laquelle il s'est, pour réussir, fourvoyé, et le fils s'est trompé aussi sur le rêve qu'il a nourri des déchets de sa pauvre vie. "Mendiant de paradis", dit M. Louis Pauwels. Oui, mais l'un comme l'autre ! Le père et le fils se rencontrent dans cette quête, et c'est sur le chemin au bout duquel M. Pauwels nous a conduit, à travers les désordres d'un temps où tout est faux, qu'ils peuvent se reconnaître enfin, entre la vie et la mort, dans une aube de vérité.

*
* *

François Mauriac, quand il écrivait ses *Mémoires intérieurs*, avait bien soin de prévenir son lecteur qu'il n'y racontait pas sa vie. Il ne faisait, dans ces Mémoires, que chercher sa trace dans les livres qu'il avait aimés et qui lui renvoyaient son reflet à divers moments de son existence. Parler de ces œuvres dans lesquelles il se reconnaissait le conduisait, certes, à parler de lui, indirectement. Sans raconter sa vie, il en livrait dans cet éclairage, plus facilement les secrets. M. Gabriel Matzneff a écrit dans *Maîtres et complices* (8) ses mémoires intérieurs. Drieu la Rochelle avait eu, paraît-il, le projet d'écrire un livre qui se serait intitulé *Histoire de mon corps*. Pour l'Histoire de son corps, on se reportera au *Journal* de M. Matzneff. *Maîtres et complices* est l'histoire de sa vie en esprit.

Il y a une page très émouvante dans ce livre. "Un jour, écrit M. Gabriel Matzneff, regardant à la télévision ce très grand acteur qu'est Jean Carmet parler de son village avec des mots tantôt tendres, tantôt rocailleux, d'une saveur extrême, je me suis surpris à éclater en sanglots comme un imbécile. Moi, je n'ai pas de village, et je n'en ai jamais eu. J'ai été un enfant sans racines, un enfant sans ferme ni château ni caveau dans un cimetière de la campagne française, un enfant d'émigrés qui n'a jamais su ce que c'était que d'aller en vacances chez sa grand-mère en Bretagne ou chez sa marraine dans le Lot, un enfant sans maison de famille". En revendiquera-t-il une ? Il manque à M. Gabriel Matzneff un arrière-pays. A quinze ans, un livre l'a marqué, *L'Apothéose du dépaysement* de Chestov, sur les genoux de qui, petit garçon, il avait sauté. Il fallait entendre *dépaysement* par *déracinement*. Un autre livre qui l'a marqué, *L'Autobiographie spirituelle* de Berdiaeff. Il en avait détaché cette phrase, recopiée dans son journal d'adolescent : "Je n'ai jamais eu le sentiment d'avoir été engendré par mes parents... Une pénible antipathie pour tout ce qui est générique m'est propre. Je n'aime pas la famille et l'attachement des nations occidentales au principe familial me surprend". Il a lu dans un autre livre de Berdiaeff que "la famille chrétienne est la forme la plus basse de l'union des sexes". Se voulant orphelin, il a rêvé sans doute d'être le fils naturel de son cher Athos et de la charmante et blonde duchesse de Longueville, sur la tombe de qui, à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, il conduit ses pèlerinages, mais ce n'est pas à Athos qu'a succombé la duchesse,

c'est à Aramis. Le janséniste qu'est M. Matzneff a devant l'acte de chair, auquel il ne se livre peut-être que par une sorte de haine contre lui-même, pour châtier sa nature, de violents haut-le-cœur. Répudiant toutes attaches charnelles, il a planté aussi bien son arbre généalogique dans une bibliothèque idéale où il n'a de parenté que par l'esprit.

La famille de M. Matzneff, c'est Lucrèce, Cicéron, Pétrone, Sénèque, Horace, Tibulle, Properce... "Aimer les Romains, écrit-il, c'est prier comme eux". *Les Latins*, le livre de morceaux choisis de M. Georjgin, est son catéchisme. La famille de M. Matzneff, c'est aussi Montaigne, La Rochefoucauld, Bossuet, Chateaubriand, Baudelaire, Flaubert, tout ce qu'il y a de grand dans notre littérature, et c'est Byron, l'archange aux pieds fourchus auquel il a consacré l'un des plus beaux de ses livres, et c'est Oscar Wilde auquel il ressemble par la limpidité du regard. Il y a bien entendu tout le cousinage russe des Dostoïewsky, des Leontiev, des Rosanov,.... Ce ne sont certes pas les "parents pauvres". N'oublions pas les grands dispensateurs de richesse, Nietzsche et Schopenhauer, l'oncle Arthur, "notre patron", vrai oncle d'Amérique dont la manne nourrit toute l'œuvre de M. Matzneff. J'ai fait la connaissance de Schopenhauer au même âge que Gabriel Matzneff, quatorze ans, mais ce ne fut que pour en avoir vu passer l'ombre dans le roman d'Alphonse Daudet, *L'Immortel*, où il entraînait un pâle jeune homme, son disciple, dans une crevasse de la Jungfrau. Le prudent petit Occidental que j'étais borna là ses relations avec le dangereux philosophe. Je le regrette, après avoir lu *Maîtres et complices*.

M. Matzneff ne demande à tous ses maîtres qu'un art de vivre, dans lequel est impliqué le savoir-mourir. Epicurisme ? Stoïcisme ? Guizot lisait à Pauline de Meulan le Sermon sur la mort de Bossuet pour l'encourager à bien mourir. M. Matzneff lit ce sermon à ses amoureuses pour leur rappeler que tout feu retombe en cendres. "Où sont nos amoureuses ? - Elles sont au tombeau - Elles sont plus heureuses - Dans un séjour plus beau", chante Nerval. Comment les préparer à ce séjour ? Comment les y suivre ? C'est tout le problème de M. Matzneff. Saint-Evremond a écrit dans un de ses articles de critique : "Le stoïcien est un vertueux insensible, l'épicurien, un voluptueux immobile". M. Matzneff, adepte du vagabondage érotico-sentimental de Casanova, affiche un dandysme épicurien, mais il déclare qu'il aime ses passions et qu'il n'est pas prêt à y renoncer. Lucrèce a rendu hommage à Epicure d'avoir su "fixer une borne à ses désirs". M. Matzneff ne l'entend-il pas ? C'est comme un engrais fertilisant qu'il déverse les siens au pied d'un arbre généalogique où il ne recueille que des fruits spirituels et sur lequel il appuie l'échelle mystique de son vénéré Saint Jean Climaque pour accéder au ciel. Libertinage et religion, chez M. Matzneff, ne s'excluent pas. Ils se complètent, mieux, ils profitent l'une de l'autre en se fortifiant réciproquement par leurs réciproques regards critiques. La grâce surabonde là où le péché abonde. S'il y a des secrets dans l'existence aventureuse et ironique de M. Matzneff, c'est en suivant le "fil d'or" que déroule le

guide dans cette galerie des portraits de famille d'un orphelin que l'on a le plus de chance de les saisir.

*
* *

Est-ce son autobiographie que M. Philippe Labro nous livre dans une suite romanesque où, de *L'Étudiant étranger* et d'*Un été dans l'Ouest* au *Petit garçon*, à *Quinze ans* et à *Un début à Paris* (9), il s'est attaché aux premiers pas dans la vie d'un jeune homme qui lui ressemble ? Il n'a pas respecté dans la succession de ces livres un ordre chronologique. Rétablissons-le. C'est d'abord, dans *Un petit garçon*, l'enfance à Montauban pendant la guerre ; puis, à la fin de la guerre en 1945, dans *Quinze ans*, la "montée" à Paris, lieu de toutes les fascinations et de toutes les découvertes, en particulier celle, à la faveur d'un concours organisé par *Le Figaro*, du monde des journaux. "Les hommes qui font un journal, écrivait M. Labro, semblent ne pas connaître l'ennui et vivre dans une sorte de récréation permanente et je m'interrogeais. Pourquoi sont-ils aussi heureux ? Est-ce parce qu'ils aiment ce qu'ils font ? Était-ce la clé d'une vie réussie ?". Partir... tous les grands reporters que le jeune Labro avait approchés avaient à la bouche ce mot magique. Une invitation au voyage ! "Assoiffé de savoir et de vivre", l'adolescent s'est lancé sur l'Océan vers l'Amérique à la découverte d'un monde nouveau et d'une nouvelle vie. Il en rapportera *L'Étudiant étranger* et *Un été dans l'Ouest*. Revenu du lointain Far-West à Paris, riche de toutes les expériences de son séjour outre-Atlantique, fort des leçons apprises, encore dans sa tenue de cowboy, il lance à la grande ville le défi de Rastignac. A nous deux, Paris ! C'est sans cesse, à chaque âge repris, le cri de toutes les jeunes ambitions découvrant tout d'un coup, dans un paysage qui ne change pas, le champ s'ouvrant à leur carrière.

"Vers la fin de la décennie 50, écrit dans *Un début à Paris* M. Labro, alors que je faisais mes débuts dans le journalisme, j'eus avec quelques amis la certitude que nous étions entrés dans les années les plus heureuses de notre vie". Rastignac a beau courir aux soirées de M^{me} de Beaussant et de M^{me} de Nucingen dans des chaussures crottées, le ventre creux, il ne voit autour de lui, dans la nuit noire et froide, que briller des lumières, et il s'est souvenu, lui aussi, de ces années comme des plus heureuses de sa vie. *Un début à Paris* baigne dans le bonheur. Nous y sommes entraînés, de Saint-Germain-des-Prés à Montparnasse et aux Champs-Élysées dans une ronde nocturne à travers les cafés, les bars, les cinémas, les théâtres. Des visages de femmes y éclairent la nuit. C'est une fête, la fête que chaque génération se donne au moment où, à son tour, elle entre dans la vie. Nous avons déjà suivi M. Labro dans les promenades nonchalantes de sa quinzième année le long des rues d'un Paris encore teinté des couleurs de l'avant-guerre. Ici, il s'est écoulé dix ans, mais c'est déjà l'après-guerre, la quête du plaisir y est fiévreuse et un peu âpre. Vite, il faut jouir du temps dont le cours se fait plus rapide, mais aussi il faut réussir. On ne joue plus dans une cour de récréation. La cour de récréation est une arène où l'on se mesure entre copains.

Engagé par Pierre Lazareff, qu'en quelques pages chaleureuses il fait revivre, c'est, pour M. Labro, le début de la réussite. Quel en a été le secret ? La soumission à l'objet, la recherche du détail, une grande humilité d'esprit... Voir vite, écrire clair et net. Dans le brouhaha des faits divers on a très tôt entendu une voix qui s'imposait. Elle clarifiait, elle classait, elle dégageait du transitoire et de l'éphémère la substance éternelle. Le journalisme peut être aussi une école de classicisme.

Qualifié "grand reporter", encore tout tremblant, dans un mélange d'insolence et de candeur, de ses jeunes succès, M. Philippe Labro était-il dès lors installé dans la vie ? Il avait vingt ans, à peine un peu plus : à la fin d'*Un Début à Paris*, il part une nouvelle fois, comme quelques années auparavant pour l'Amérique, cette fois pour l'Algérie, où il va faire la guerre. C'est encore le saut dans l'inconnu. L'"inconnu", c'est le dernier mot de la dernière ligne de ce roman-souvenirs. M. Labro, toujours "assoiffé de savoir et de vivre", ne cessera ainsi, à chaque moment de son âge, de *débiter* dans la vie. C'est, sous le flot du temps qui la marque d'un talent fidèle à tous ses enjeux de jeunesse.

*
* *

M. Claude Imbert est passé de l'A.F.P. au *Point*. C'est un journaliste. Mais l'événement, l'accidentel, l'éphémère, le factice, quelle perte de temps à s'y donner entier ! M. Imbert cite Sainte-Beuve : "On évitera que la seconde moitié de la vie se perde et manque son vrai sens en même temps que son bonheur". *Par bonheur* (10) est un essai où le professionnel de journalisme s'est ouvert à travers l'actualité deux "itinéraires de fantaisie", s'offre deux escapades, l'une, par en haut, emprunte le chemin qui monte et qui conduit vers une ligne de crête à des points de vue d'où l'on peut prendre sur l'Histoire qui est en train de se faire à notre insu quelques aperçus, l'autre, par le chemin descendant, conduit dans des replis secrets où l'amitié, la lecture, le simple et lent plaisir de vivre se nourrissent d'heures tranquilles. Mais pourquoi "itinéraires de fantaisie" ? Jamais M. Claude Imbert n'aura davantage éprouvé le besoin de vérité que sur ces chemins qui, à deux étages différents, ne dessinent leurs sinuosités que pour mieux aller droit à un but.

Quelle vérité ? Quel but ? M. Imbert fustige comme il faut le faire "le temps de déraison, de dérision et de ténèbres" où une génération orpheline a été fourvoyée. A-t-elle eu des maîtres ? Sartre et les autres n'ont été que des jobards se précipitant de Moscou à Cuba vers tous les miroirs aux alouettes dont les reflets les affolaient. M. Claude Imbert n'est ni marxiste, ni, ancien élève d'Etienne Borne, davantage chrétien. L'"absence divine" n'aura fait dans sa vie que surexciter sa faim de découvrir, de savoir. Il écrit que le peuple français a traversé son histoire en "miraculé". Les chrétiens peuvent penser que le peuple français finira par décourager Dieu. Mais, lui, met son espérance dans l'Homme, et l'Homme ne découragera pas cette espérance au ras de terre. Au moment où, dit M. Imbert, tout est à réinventer, "une

nouvelle éthique républicaine, une nouvelle laïcité, une nouvelle Europe, une nouvelle idée de la vocation française”, ce qui signifie sans doute qu’éthique républicaine, laïcité, Europe... ont fait faillite mais (tout nouveau, tout beau) il sent qu’un grand travail s’effectue dans les consciences, les clubs, les sociétés de pensée, les loges. Retrouver la clarté !... Fils des Lumières, desservant de la Raison, M. Imbert nomme son chemin d’altitude le sentier lumineux. De là-haut, il voit distinctement le Mal (est-il manichéen ?) étendre son ombre sur le monde. Mais, pour y porter la lumière, la vraie lumière, pour le vaincre peut-être (si quelque chose de définitif est ici concevable) il faudrait en connaître les causes. Métaphysiques ? Politiques ?

M. Imbert termine son livre sur une lettre à son fils. Cherche ton cap... Alors, peut-on se demander, à quoi ont servi ce livre et ses balises, si chaque génération doit recommencer la même quête ? M. Imbert ne nous aurait-il vraiment entraîné, par délassément d’un vain travail de Sisyphe : “couvrir l’actualité” que sur des itinéraires de fantaisie, les itinéraires de sa fantaisie ? Il n’est pas possible de le croire. M. Imbert a trop montré dans cet essai qu’il était un “héritier” et qu’il transmettait un “héritage”. Il ne va pas au but, mais en indique la direction, ou une direction.

*
* *

M. Jacques-Alain de Sédouy, publiant, après un *Chateaubriand insolite*, une *Vie du Comte Molé* (11) qui n’avait eu jusqu’ici d’autre biographe que lui-même dans ses *Mémoires* et ses *Souvenirs de jeunesse*, nous dit qu’il est venu à Molé par Chateaubriand. C’est dans la charmante petite société de Pauline de Beaumont, où fréquentaient, autour de Chateaubriand, Joubert, Bonald, Fontanes, Pasquier, Chênédollé, qu’il a rencontré le jeune homme “grave et beau”, arrière-petit-fils du président Molé, héritier d’une riche tradition parlementaire et qu’il est, comme plus tard Napoléon, tombé sous le charme. Le baron de Frénilly a peint Molé, à cette époque, gracieux et caressant, gai, simple, bon enfant. A Champlâtreux où il invitait ses amis, on se poursuivait dans les longs couloirs avant de se coucher en se lançant des seaux d’eau à la figure. Molé boute-en-train ? Est-ce le même, demande M. de Sédouy, qui sera le ministre des affaires étrangères et le président du conseil de Louis-Philippe, après avoir été le ministre de la justice de Napoléon et le ministre de la marine de Louis XVIII, quand Frénilly, alors, le décrit dans toute sa “roideur pédantesque” ? Sous cette roideur, sous un air de superbe dédain, il porte dans le monde, comme dans un rêve qui paraît l’en éloigner, un visage de beau ténébreux qui lui conquiert les cœurs féminins et ne laisse pas les hommes insensibles. Albert de Broglie, le futur chef du gouvernement de l’Ordre moral, dit dans ses souvenirs qu’il essaya encore sur lui son charme dans les dernières années de sa vie, et “sans me laisser gagner, écrit-il, je me laissais faire”. M. Jacques-Alain de Sédouy suit Molé dans la carrière politique où ce “bon-à-rien”, selon le

jalous duc Pasquier, a brillamment réussi, en gardant l’image du jeune homme de vingt ans au cœur sensible et aux parfaites manières d’ancien Régime avec qui, dans le salon de M^{me} de Beaumont, là où, dit Sainte-Beuve, le coup de soleil du Dix-huit Brumaire s’est fait sentir dans tout un éclat de jeunesse et de nouveauté, il s’est lié d’amitié.

Il y avait dans Mathieu Molé, dont le père périt sur l’échafaud et dont le malheur fut le seul éducateur, une âme ardente. Elle a été très tôt refoulée dans la tristesse et dans les larmes. Chef de famille à douze ans, il s’était retiré avec sa mère grabataire dans un galetas où il faisait la cuisine et d’où il se répandait dans les officines révolutionnaires pour essayer de sauver les débris de son patrimoine. Tout désigné pour être une victime du romantisme, mécontent de sa vie comme un Astolphe de Custine, là où celui-ci, jeune seigneur sans emploi ni état, s’offrira dans une complète démobilisation au mal du siècle, Molé, chargé précocement de responsabilités, ayant sauvé sa famille, n’aspire plus qu’à servir sa patrie. Custine a tiré de vagues rêveries un autre René qui est Aloys. Mathieu Molé, dit Sainte-Beuve qui l’a bien compris, est un “René consolé”. C’est, explique-t-il, qu’il a tourné de bonne heure à la politique”. Il n’écrit pas Aloys, mais des *Essais de morale et de politique* où Rémusat a reconnu une “force de tête”. On rencontre dans le monde un Alceste roide et froid, parlant peu, mais d’“un ton absolu”. Il cache sous ce masque hautain le reste de son âme ardente et de son cœur sensible. Celui-ci, il l’offre aux dames. Celle-là, il la déverse dans l’aventure politique. A trente ans, sans savoir un mot de droit, dit Rémusat, il était garde des sceaux (il y en aura d’autres après lui), mais il éblouissait Napoléon. M. de Sédouy le compare à Marsay. Peut-être parce qu’il pense, comme l’a dit le personnage de Balzac, que la ligne courbe en politique est la seule ligne droite. “Un sale intrigant”, déclare Tocqueville. Joubert, qui l’a mieux connu, a su reconnaître, sous le jeu de ses masques, “la probité patricienne, la gravité consulaire, la figure romaine”. Ce sont les constantes de son héritage parlementaire. Il y a mêlé l’art de séduire. “Mathieu m’attire comme une femme” disait Chateaubriand.

C’est “une aversion insupportable pour les hommes” que ce séducteur éprouvera à la fin de sa vie et dans les déboires de la France. Royer-Collard lui écrit dans une lettre du 15 septembre 1841, quand il a quitté les affaires : “Croyez-moi, il n’y a plus rien à attendre de ce temps-ci ni des hommes d’aujourd’hui. Ce n’est pas seulement sur l’avenir le plus prochain de la France que je m’afflige, c’est sur la longue destinée de la société... Je vois le mal et ne découvre aucune force capable, je ne dis pas seulement de le vaincre, mais de l’arrêter et de le retenir au degré effrayant où il est parvenu”. Molé répond à l’angoisse de Royer. “Aucune époque n’a eu plus d’ardeur pour le mal”. Où le voit-il ? Prophète, il le voit dans le pouvoir de la presse. “La presse est la plus grande erreur des temps modernes, écrivait-il dans une lettre à Prosper de Barante du 6 novembre 1840. Entre elle et la civilisation, il faut choisir. Ce sont les barbares de notre âge”.

Dans un discours prononcé à l'Académie française, en 1847, Molé déclare appartenir à "un passé dont le souvenir s'efface et dont chaque jour on dénature l'histoire". Ah, oui !... Il n'aperçoit dans l'avenir que des "nuages impénétrables". Du "coup de soleil du Dix-huit Brumaire" à ce ciel d'orage qui, depuis, ne s'est pas éclairci, M. de Sédouy a fait à Mathieu Molé, à travers les avatars de la décevante histoire du XIX^e siècle, en esprit ferme et fidèle, une brillante escorte.

*
* *

M. Pierre de Boisdeffre tient depuis l'âge de quatorze ans un journal déjà gros de vingt mille pages. Il en a tiré ces mémoires. André Siegfried, à Sciences Po., lui avait promis une carrière politique (mais sous le signe de Briand et de Viviani !). Madame Irma, rue de Clichy, à la question posée : "serai-je un écrivain ?", répondit : "vous hériteriez d'un petit commerce". Obsédé par sa destinée, cherchant quelle direction prendre dans la vie, le premier cadeau qu'il demanda, tout enfant, fut une boussole. Aujourd'hui, sous le titre *Contre le vent majeur* (12), il fait le point.

Il y a en lui deux côtés, le côté Néraud, celui du père, le côté Boisdeffre, celui de la mère. C'est, dit-il, son côté de Méséglise et son côté de Guermantes. Arrière-petit-fils de Jules Néraud, dit le Malgache, bourgeois de la Châtre, grand ami de George Sand, petit-fils du général de Boisdeffre, chef d'état-major de l'armée au temps de l'affaire Dreyfus, il se rêve chevalier, il aurait voulu être "fils de duc". "Mais je m'appelle Néraud, écrit-il, ce n'est pas glorieux, il faut faire avec". Peu importe que le côté de Méséglise, ce soit le beau château des Portheaux, quand Boisdeffre n'est en regard qu'un modeste manoir. Pierre Néraud a choisi (?) de s'appeler Pierre de Boisdeffre. Il y a eu dans ce choix un parti-pris. Chez les Néraud, on était libres-penseurs, un peu franc-maçons. Chez les Boisdeffre on n'a jamais servi que Dieu et le Roi. M. de Boisdeffre s'excusera en prétendant que "quelqu'un, là-haut, a dû décider" à sa place. Proteste-t-il contre le décret céleste ? Ou bien fait-il semblant ? N'éprouve-t-il pas quelque remords de ne point aller, ici-bas, dans le sens de l'histoire ? De marcher du mauvais côté ? Il parle toujours dans *Contre le vent majeur* de "mes amis communistes". Il a écrit une *Lettre ouverte aux hommes de gauche* pour dire qu'"une part de l'espérance humaine reste liée à l'existence de la gauche". Néraud fait entendre sa voix sous Boisdeffre.

Les Boisdeffre s'étaient désabonnés de *L'Action française* en 1926 par obéissance au Pape. Ils ne lurent plus que *l'Echo de Paris*. Dès l'âge de sept ans, au lendemain du Six-Février, Pierre de Boisdeffre avait été autorisé à lire les journaux. Franchissant la ligne de démarcation, sous l'Occupation, il se précipitait sur le premier kiosque pour acheter le journal de Maurras permis désormais par le Pape, mais interdit à Paris par les Allemands. A Sciences Po, il lira *L'Epoque* et *L'Humanité*, mais il passe auprès de ses camarades pour "un dégoûtant disciple de Maurras et de Montherlant". A Maurras, il pré-

fère pourtant Bernanos. Il ne cessera de cribler Montherlant de ses sarcasmes. Il hésitait entre le gaullisme et la démocratie chrétienne. Il guette de Gaulle à la porte du 114 de la rue Saint-Dominique où le général s'est installé. Il proclame qu'il veut être "Lacordaire ou rien". La politique ? La littérature ? Deux voies s'ouvrent à l'élève de l'E.N.A. Il y a encore un choix à faire. Barrès à qui il consacre son premier livre n'a pas choisi, lui. Mais M. de Boisdeffre ampute l'auteur du *Culte du moi* de tout le *Roman de l'Energie nationale*. Comment gérer deux carrières ? A quarante ans, triste constat, "la carrière est en panne et l'œuvre resté à faire". M. Pierre de Boisdeffre a voulu jouer un rôle. Il y avait chez lui au moins le donateur de conseils. De Gaulle dit qu'il lui a expliqué un jour qu'il avait eu tort de créer le Rassemblement. "Je n'étais pas fait pour être acteur" déclare M. Pierre de Boisdeffre. Figurant ?... Mais si la pièce est mauvaise ?... Il en aura été de toutes façons le spectateur. "A chaque génération, écrit-il, il faut un témoin. Je serai ce témoin". *Contre le vent majeur* est d'abord un témoignage. M. Pierre de Boisdeffre, encore écolier, est allé interroger tous les grands écrivains de son siècle. Sartre l'a éconduit, Martin du Gard ne lui a répondu que par des monosyllabes. Des "hussards", les Déon, les Nimier, les Blondin, dans la compagnie desquels il se serait volontiers fait incorporer, il n'a essayé que rebuffades, injures, quand ce ne fut pas des coups de plat de sabre. Mais des réponses de Claudel, Mauriac, Giono, Jouhandeau, Maritain, Cocteau, Camus... à ses questions, il a composé d'excellents manuels de littérature contemporaine. Maurras lui-même, toujours intéressé par la jeunesse, lui a écrit de sa prison. Il a été le confident, et l'ami, et le protégé de Malraux, jusqu'au jour, semble-t-il, où, lui ayant dit que la tour Montparnasse serait sa "colline inspirée", les relations se sont espacées. Il a "raté" Teilhard à qui il avait rêvé de se confesser. Le meilleur chapitre de ses *Métamorphoses de la littérature* est celui sur Anouilh qu'il n'a jamais rencontré.

De Gaulle a-t-il été pour M. Pierre de Boisdeffre le père dont il a cru éprouver le manque ? Il a dit un jour à de Gaulle que son bonheur serait qu'il le tutoyât. Pour son père par le sang, pour Jean Néraud, "petit fonctionnaire", homme modeste qui s'est acharné toute une vie à essayer de démontrer que les Néraud ne descendaient pas, fût-ce par la main gauche, de Louvois, M. Pierre de Boisdeffre n'a que mépris. C'est celui d'Henri Beyle pour son père Chérubin qui ne le méritait pas. Mais, comme Henri Beyle, Pierre de Boisdeffre a une adoration pour sa mère qui fut, à en juger par la photographie qui illustre le livre, une ravissante jeune femme. Tout jeune, ce tireur de plans avait rayé l'amour de son programme qui comportait des articles plus importants, religion, politique, littérature. L'amour a pris sa revanche, et ce n'est pas la moindre des surprises que de voir passer dans ces mémoires, à travers des pages ardentes et nostalgiques, tant de visages féminins. La dernière page de *Contre le vent majeur* s'arrête en mai 68. M. Pierre de Boisdeffre nous dit qu'il n'a pas encore eu "le temps de vivre", "le temps d'aimer et d'être aimé". "J'ai vécu dans la compa-

gnie des grands, j'ai négligé l'essentiel". Cette ultime confiance ne nous ramène-t-elle pas du côté de Méséglise, vers Jean Néraud ? Cet enfant solitaire, cet adolescent maladif, qui a été, ou cru être, le "souffredouleur" de son père, un hautain magistrat, ne ressemble-t-il pas à M. Pierre de Boisdeffre ? Il y a entre eux comme un échange secret de tendresse. *Contre le vent majeur* aura une suite. M. Pierre de Boisdeffre nous a promenés dans ce premier volume de souvenirs d'un étage à l'autre du vaste immeuble de la cité Vaneau où il est né et qui a été construit par son arrière-grand-père maternel, un riche banquier du Second Empire plusieurs fois ruiné. Il habitait au premier entre son père et sa mère ; au second, il y avait bonne-maman Boisdeffre, Tatate, la tante Marthe. Ces pages, ce commencement d'une vie, c'est tout un roman. Nul doute que dans cette maison de famille (faut-il dire de "familles" ?) où M. Pierre de Boisdeffre finira ses jours, se tenant entre Méséglise et Guermantes à la croisée de ses chemins, là où, enfin arrivé, il n'aura plus besoin de boussole pour se diriger et se reconnaître, il ne réconcilie dans le même amour tous ses fantômes.

*
* *

M. Gabriel Matzneff trouve à son ami François Mitterrand un air de ressemblance avec le Fabrice del Dongo de *la Chartreuse de Parme*. Mais il l'a comparé aussi à Catilina. Où trouver entre Fabrice del Dongo et Catilina la véritable figure de M. François Mitterrand ? Peut-être dans *Une jeunesse française* de M. Pierre Péan (13). "J'ai essayé, dit M. Péan, d'oublier que l'ambitieux personnage que j'ai suivi depuis la fin de ses humanités à sa trentième année est devenu président de la République". Jeune homme doué, il aurait pu "devenir écrivain, diplomate, avocat, voire un aventurier". C'est la politique qui aura été son aventure. Riche de brillants possibles, François Mitterrand a retardé son choix, mais il ne s'est élancé dans la politique que comme dans un roman dont il serait le héros. François Mauriac ne s'y était pas trompé lorsque, contemplant de son balcon du Figaro le spectacle où M. Mitterrand tenait déjà un rôle, il s'était écrié : "Y a-t-il un roman plus poignant que celui-là ?". C'est ce roman dont M. Péan transcrit dans *Une jeunesse française* les commencements encore incertains.

Sera-ce un roman de police et d'intrigue ? M. Péan a été amené à s'intéresser à M. Mitterrand en écrivant un livre sur le fameux docteur Martin, conspirateur et "cagouillard", qui arrêta Laval le 13 décembre 1940 à la sortie du conseil des ministres de l'hôtel du Parc. Ou un roman de cape et d'épée ? *Une jeunesse française*, c'est dans ses premières pages, frais et léger, le roman du début dans la vie d'un jeune homme sage. La mère de François Mitterrand est venue d'Angoulême à Paris lui retenir une chambre au 104 de la rue de Vaugirard, la célèbre maison des pères maristés à laquelle les bonnes familles catholiques de province confiaient leurs enfants. M. Ballardur y est passé après lui. Chez les Mitterrand, il y a une tradition de légitimisme et de catholicisme social,

dans l'esprit de la *Lettre aux ouvriers* du Comte de Chambord. M. Péan relève que le souci de justice sera la seule constante de la carrière politique de François Mitterrand. Royalistes, mais catholiques soumis, ses parents ont cessé de lire l'A.F. en 1927. Ils se contenteront d'être "de droite", la bonne droite de la III^e République qui n'a honte ni de ses idées, ni de ses vertus. A l'institution Saint-Paul d'Angoulême, nous a appris jadis l'un de ses condisciples dans un article d'*Aspects de la France*, le jeune François passait pour incliner vers le Sillon. Mais à Paris, quand il est étudiant à Sciences Po et à la faculté de droit, on le voit prendre des notes, rue Saint-André-des-Arts, aux cours et conférences de l'Institut d'Action française. M. Jean Guilton a le souvenir du pensionnaire du 104 "revêtu de dignité royaliste". Il lit le *Courrier royal*, rend visite à Bruxelles au comte de Paris qui le séduit, se mêle (en curieux ?) aux manifestations des camelots du roi contre le professeur Jéze, l'ami du Négus. Il s'inscrit, dit M. Péan, aux Volontaires nationaux du colonel de la Rocque et il fait partie de la J.E.C. "L'action politique complète l'action chrétienne", lui dit son directeur de conscience. L'un des fondateurs de l'Action Française en 1900, Lucien Moreau, avait déclaré : "Nous ne sommes pas des jeunes gens moraux". François Mitterrand est un jeune homme moral. Sous le jeune homme moral bien façonné par sa province catholique ne s'en avance pas moins déjà le dandy pour lequel une certaine jeune droite n'aura plus tard que des faiblesses. François Mitterrand sortant du 104 rencontre des jeunes filles, danse, va au théâtre, lit les romans nouveaux. Il se mêle au mouvement des petites revues non conformistes dont M. Jean-Louis Loubet del Bayle a écrit l'histoire (14), que M. Etienne de Montéty évoque encore dans son récent livre sur Thierry Maulnier (15) et qui, d'*Ordre nouveau* de Robert Aron et Arnaud Dandieu à XX^e siècle, à *Réaction...* ouvrent d'intéressants itinéraires de dépassement du nationalisme et du marxisme. *Dépasser* n'est-il pas le mot à la mode ? *Combat* est la dernière en date de ces revues, de ces "orphéons" aurait dit Barrès, où l'amène son ami Claude Roy. Sur sa couverture blanche s'évalent en gras caractères noirs les noms de Thierry Maulnier, de Jean de Fabrègues, de René Vincent... Jacques Laurent-Cély, le futur Jacques Laurent, et le tout jeune François Sentein y apportent l'air d'ironie et d'insolence qui, quinze ans plus tard, feront la fortune de leur *Parisienne*. C'est le temps des tumultes décrit par Jean-Pierre Maxence dans son *Histoire de dix ans*, l'avant-guerre violente et passionnée illustrée par Robert Brasillach de tendres images. Mais François Mitterrand n'en a entendu monter que le joyeux brouhaha de la jeunesse.

C'est de ce brouhaha, c'est de la rumeur dans laquelle, avant le concert, s'accordent les instruments que sortira le roman d'aventures politiques dont M. Péan suit le déroulement, du Vichy du Maréchal au M.N.P.G.D. et à l'U.D.S.R. "La politique, dans une œuvre littéraire, écrit Stendhal dans *La Chartreuse de Parme*, c'est un coup de pistolet au milieu d'un concert, quelque chose de grossier, auquel pourtant il n'est pas possible de refuser notre

attention". Ne la refusons pas, mais nous préférons retenir de cette *Jeunesse française* la rumeur préliminaire au concert, sans les coups de pistolet.

*
* *

La langue française est particulièrement propre, par sa clarté et sa concision, à la formation de pensées et de maximes. La pensée, genre dans lequel s'est déposé tout le génie de La Rochefoucauld et de Pascal, est-elle, dans la confusion générale d'esprit de notre époque, passée de mode ? On sera étonné d'apprendre que l'un des "best-seller" de la librairie est actuellement le recueil de pensées d'une centaine de pages de M. Georges Roditi, bien nommé *L'esprit de perfection*, qui en est à sa douzième édition et qui, déjà traduit dans de nombreuses langues européennes, vient de l'être en chinois (16). C'est le livre de toute une vie. Livre de toute une vie aussi, ces *Instants d'éternité* de M. Xavier de Christen (17). "J'ai mis quarante ans à l'écrire", nous dit-il, ajoutant que, dans une vie, "un seul ouvrage compte". M. de Christen, élève de Jean Guittou en khâgne à Lyon, membre du corps de l'inspection de la France d'outre-mer, conseiller d'Etat, président de la ligue urbaine et rurale, membre de la commission supérieure des monuments historiques, a mis dans ce livre toute son expérience de haut-fonctionnaire, mais aussi les questions que lui a posées la vie, souvent en forme d'énigmes. Il nous prévient que l'on ne doit pas y chercher une autobiographie, mais qu'il faut dégager de l'éparpillement et de l'éphémère de toute existence les "instants d'éternité" où celle-ci se concentre, se décante, se réduit à une essence. Eperdu de lyrisme, mais ayant recueilli dans son héritage, avec le goût du raffinement, un esprit de rigueur, M. de Christen a voulu "exprimer toujours davantage avec toujours moins de mots". Exprimer le plus en disant le moins, c'est, en épurant, en condensant sa prose, en la concentrant au maximum de son intensité, la faire exploser en pensées, j'allais dire en fusées. M. de Christen a écrit dans *Instants d'éternité* un "essai sur moi-même". Il y a retrouvé naturellement, lorsqu'il en affine la pointe, le style même des grands auteurs de pensées de notre littérature.

Cet "essai sur moi-même" est la relation d'une aventure intérieure. Aventure intérieure certes, mais se donnant de l'air dans les errances autour de la Terre de celui qui, né au paradis terrestre, dans le jardin enchanté du domaine paternel de Chamfray, en a été chassé à l'âge de sept ans par la révélation de la mort en écoutant le sermon d'un prédicateur de village, et qui s'est élancé dans les itinéraires de fuite que le papier peint de la véranda de son grand-père maternel sur lequel, enfant, il rêvait, traçait à travers des forêts exotiques. Une carrière de colonial était inscrite dans la trame de ce papier peint. M. de Christen n'en a pas moins gardé sur tous les chemins du monde où l'a jeté, sous le couvert du service public, son angoisse de l'infini, la nostalgie d'un sanctuaire où il aurait pu se replier sur lui-même. Ce sanctuaire, c'est celui de la rue d'Ulm auquel il se sentait destiné. "Ame naturellement non chrétienne, vivant dans le catholicisme", son maître Jean Guittou, auteur

de la préface d'*Instants d'éternité*, l'avait deviné. C'est un catholicisme de mission et de solidarité sociale que M. de Christen satisfaisait dans le service public. Mais le païen, l'humaniste, celui qui ne pouvait confondre l'infini, qui n'est qu'indéfinition, avec l'absolu, c'est dans ce sanctuaire intime, préservé des sollicitations et des souillures du monde, qu'il aurait pu accomplir sa véritable vocation.

"J'aurais voulu tout être : écrivain, peintre, décorateur, marin, officier des eaux et forêts, archéologue... Rien de ce qui était partiel ne pouvait me combler". Il y a dans ces *Instants d'éternité* la même manifestation de l'esprit de perfection que dans le formulaire de M. Georges Roditi. L'esprit tend à la perfection, mais l'atteint-il ? Il se perd dans l'infini, ou il bute sur des limites. "La passion de parfaire flirte avec la mort, dit M. de Christen, parce qu'elle anticipe sur l'au-delà." M. de Christen a eu la révélation de la perfection dans la contemplation d'un paysage polaire, symbole, dans sa nudité, de pureté et de mort. "Qu'il s'agisse de beauté, de pureté, de vérité, écrit-il, l'absolu n'est qu'au-delà de la vie". L'idée de la mort à sept ans l'avait fait se fuir ; maintenant, elle était réconfort métaphysique. Un bloc de glace dont la transparence lui a révélé l'autre monde, le vrai, a été le miroir qui l'a renvoyé à lui-même. N'est-ce pas en se retirant en soi, en y effectuant le retrait de toute vie que l'on peut approcher au plus près de l'absolu, dans ces instants d'éternité où tout est récapitulé et qui forment en chacun de nous des parcelles de totalité où rien n'est "partiel" et où nous nous trouvons donc comblés ? Le livre de M. de Christen, fait pourtant de fragments, nous apporte cette plénitude.

Philippe SÉNART

- (1) *La pensée universelle*, 115 bd Richard Lenoir, Paris.
- (2) Etienne Azais, 387 rue de la Siagne, Mandelieu (06210).
- (3)(5)(13) Fayard.
- (4) Gallimard. *La Pléiade*.
- (6) Bernard de Fallois.
- (7) Julliard. Cf. *France-Forum* 233-234 janvier-mars 1987.
- (8) J.Ci. Lattès.
- (9) Gallimard.
- (10)(12)(17) Grasset.
- (11) Perrin.
- (14) *Le Seuil*.
- (15) Julliard.
- (16) Stock.

NOTES BRÈVES

La comédie à Terracine, par Frédéric Vitoux (*Le Seuil*) : La scène se passe entre Rome et Naples à Terracine du 13 au 21 décembre 1816. Les acteurs sont deux femmes, trois hommes dont le mari de l'une des dames, Henri Beyle, qui n'est pas encore Stendhal, et Rossini ; ajoutons à la distribution une servante d'auberge, un espion en redingote grise, plus, pour la figuration, une troupe de brigands, anciens soldats du roi Murat. Le sujet, c'est : peut-on aller de Rome à Naples et inversement sans se faire voler et tuer ? Le prétexte, la rencontre dans cette petite ville à la frontière des États du Pape et du royaume des Deux-Siciles de Beyle - Stendhal et de Rossini. Stendhal, dans *Rome, Naples et Florence*, date cette rencontre du 7 février 1817. Les stendhaliens doutent qu'elle ait jamais eu

lieu. M. Vitoux n'y croit pas du tout, mais il accepte de jouer le jeu, et il en tire cette comédie. Il pousse sur le devant de la scène Beyle et Rossini. L'action se déroule autour d'eux sans qu'ils y prennent directement part. Ce ne sont que deux comparses, mais d'importance. Stendhal dit dans *Rome, Naples et Florence* qu'il a passé avec Rossini la plus aimable de ses soirées d'Italie. Ici, on en a pour huit jours sans compter les nuits. Beyle, un balourd, ne réussit pas en amour malgré ses théories. Rossini, un paresseux, les femmes lui tombent du ciel comme des alouettes toutes cuites. M. Vitoux met dans la bouche de Stendhal des propos recueillis dans ses écrits autobiographiques. L'esprit en est garanti sur facture. Pour le reste, M. Vitoux s'efforce à mettre de l'entrain dans la conversation entre les deux hommes. Les Quarante de l'Académie ont-ils décerné leur grand prix du roman à Frédéric Vitoux ou à Stendhal ?

Un chagrin de passage, par Françoise Sagan (Plon/Julliard) : "On était fin septembre et il faisait doux à Paris, une sorte d'été indien avec un vent léger, agité, mais tiède encore". C'est dans ce paysage, dans cette lumière de lavis que M^{me} Sagan nous entraîne de sa charmante phrase un peu nonchalante, gauche et lâche, sur les pas d'un homme qui apprend qu'il n'en a plus que pour six mois à vivre. Va-t-il dresser un bilan de sa vie ? Cela serait ennuyeux. D'ailleurs il n'a plus de passé mais encore moins de futur. "Tout ce qui avait été à découvrir deviendrait à quitter". M^{me} Sagan apprend à son héros, si héros il peut y avoir, à se détacher, à ne vivre plus qu'"à mi-hauteur", entre "les petites choses" et "les grandes choses", dans une indifférence où il est bien "amusant" de se laisser aller. "Que voulez-vous que je fasse du monde - Puisque si tôt il m'en faudra partir", chantait Supervielle. Six mois de vie à tirer, il n'y a pas de quoi en faire un drame, mais il y a de quoi prendre dans cet intervalle entre la vie et la mort "un plaisir modeste et fragile, plutôt réconfortant". Ce roman, rien qu'"un chagrin de passage", pare la mort de couleurs tendres, un peu effacées. Le certain sourire que M^{me} Sagan a toujours posé sur la vie l'éclaire encore à travers une légère buée de larmes. Qu'y a-t-il à regretter ? La bonne odeur de choux farci d'un bistrot du port de Paris... Dieu merci, M^{me} Sagan n'a pas noyé ce "chagrin" dans le whisky et les bars chics.

L'occupation américaine, par Pascal Quignard (Le Seuil) : Meung-sur-Loire n'a subi depuis les Celtes que des occupations. Il aurait mieux valu donner pour titre à ce roman *Le rêve américain*. Deux enfants, deux jeunes gens, sont fascinés par l'opulence des occupants. Ils ont une âme religieuse. Ils veulent se donner à des idéaux. Mais ces idéaux n'ont que des noms de cigarettes et de réfrigérateurs. Toute cette richesse n'est qu'une camelote clinquante. Le rêve américain, c'est un leurre. "On s'est toujours heurté dans l'Orléanais, écrit M. Quignard, à quelque chose d'ennemi". Mais l'Américain est un "ami" et comment se heurter à ce qui n'est que leurre ? M. Quignard a toujours eu dans son œuvre la hantise du vide. La jolie phrase sinieuse et enveloppante des *Escaliers de Chambord* et de *La Chambre de Wurtemberg* qu'il lançait dans une quête de trésors de mémoire de purs souvenirs extraits de leur gangue de matière, des "souvenirs sans matière" disait-il, ici, dans un vide qui se fait passer faussement pour plein (mais de quoi ?), consciente d'être dupée, elle se rétracte, elle est courte, sèche, comme avare d'elle-même. Ne se sent-elle pas impuissante, inutile ? L'occupation américaine ressemble aux crues de la Loire que M. Quignard évoque au début de son roman. Elles submergent tout, puis se retirent en ne laissant que le souvenir d'un engloutissement général. Quand les Américains sont partis, "de nouveau le silence est revenu, l'air est doux, l'eau chante". Pourquoi la nostalgie de l'engloutissement ? Du rêve américain, reste dans une douce hébétude la découverte que "tout est irréel". Le roman de M. Quignard a du mal à prendre

corps. Il s'efface lentement dans un paysage de brume sur un banc de sable. "Nirvana" est le titre de son dernier chapitre.

Un aller simple, par Didier Van Cauvelaert (Albin Michel) : C'est l'histoire d'un enfant trouvé par des gitans dans une voiture volée. La tribu ne l'adopte pas tout à fait. Elle lui fait faire de faux papiers marocains, mais on ne peut pas le laisser inactif, on le dresse au vol des auto-radios. A chacun dans la tribu sa spécialité. Est-ce la première fois que la littérature pénètre dans ces banlieues chaudes où la police hésite à pénétrer. Elle y est, dit M. Van Cauvelaert "une espèce en voie de disparition". Amiz, c'est le nom de l'enfant trouvé, s'institue le protecteur d'un petit flic dont il a été le copain à l'école. Il arrive quand même qu'il est expulsé. Vers le Maroc (n'est-il pas officiellement marocain ?). Mais il y débarque en étranger. Il est flanqué d'un "attaché humanitaire" pour l'y diriger et l'y réinsérer. Amiz prend aussi ce benêt sous sa protection. Il l'entraîne dans un voyage sans fin vers la contrée imaginaire où il est censé être né. *Aller simple* passe par une transition cocasse de la satire à la Marcel Aymé à une espèce de poésie du désert un peu "rimbaldienne" où l'on cherche quelque chose qui n'existe pas et où s'opère entre Amiz et son attaché humanitaire un de ces transferts de personnalité dont M. Van Cauvelaert a révélé dans un précédent roman, *Les vacances du fantôme*, qu'il était friand. Le roman commencé dans la banlieue nord de Marseille s'achève dans l'Atlas en plein délire. L'Académie Goncourt s'est offert chez Drouant, avec *Aller simple*, un bien amusant petit dessert.

Caporal supérieur, par Daniel Boulanger (Gallimard). Est-ce aussi à un dessert que M. Daniel Boulanger, l'un des Dix, nous convie en nous contant, la mine gourmande, dans le dernier de ses romans, une histoire de sang recueillie, nous dit-il, autour d'une table où il lui a été permis de la savourer tout en fumant son caporal supérieur. *Caporal supérieur* est le titre de ce roman peut-être de soir de réveillon. Il nous est arrivé le lendemain du jour de l'an, en carte de vœux, et l'on nous y prévient d'emblée que "le crime est un dessert". Dans une petite ville du Pas-de-Calais, trois hommes, trois notables disparaissent successivement après être entrés dans le jardin d'une maison où il y a un puits, par une porte dans un mur. "Je ne trouve rien de plus beau que ce rectangle de bois et qui s'ouvre sur l'infini que l'on veut" dit la maîtresse de la maison, une lectrice de romans noirs et qui a commerce avec de galants fantômes. M. Daniel Boulanger a écrit un roman où le rouge (au sens sanglant du terme) et le noir (au sens démoniaque) se mêlent dans une teinte de vie provinciale : Sade et Gilles de Rais sur René Boylesve, c'est un feuilleté au goût inattendu et un peu inquiétant. "Il n'existe pas de contrepoison à la vie provinciale" écrit M. Daniel Boulanger qui l'administre ici, d'une main experte, en pharmacien de première classe.

Le rêve de Voltaire, par Jacques Chessex (Grasset) : Un recoin d'ombre dans le siècle des lumières ! Pourquoi le "rêve de Voltaire" ? C'est un rêve où Voltaire joue sa partie, mais celui qui rêve, c'est l'étudiant en théologie de dix-huit ans qui passe ses vacances dans le manoir familial où Voltaire est reçu en voisin et qui, du recoin d'ombre où il se retire, ne découvre que lumière artificielle et réalité menteuse. Le monde est un faux-semblant théâtral. Les "lumières" n'éclairent qu'un spectacle. Il y a dans ce récit de très jolis et riants aperçus sur la nature suisse, mais elle n'est qu'un décor, et peint par Rousseau. Qu'est-ce que la réalité ? M. Chessex pose l'éternelle question. Il répond que "tout est caché, tout est obscur". Il pose une autre question à la fin de son livre. Qu'est-ce que le rêve ? Le personnage qui transcrit son rêve dit qu'il a *dormi sa vie*. Ce récit est un *enchantement*. On est sous le charme.

Ph. S.

LES VANDALES SONT PARMI NOUS

par Yvan CHRIST

Tous les défenseurs du patrimoine connaissent bien, depuis quarante ans, la magistrale *Histoire du vandalisme* de Louis Réau. Mais les autres, à savoir les responsables de ce fléau endémique ? C'est à eux qu'est, en fait, dédiée la réédition de cette indispensable bible. Elle est due à Michel Fleury et Guy-Michel Leproux, qui ont considérablement augmenté la version originale en l'actualisant (1).

Une actualisation cuisante. Elle porte sur l'action de la Cinquième République dans l'ordre de la protection - ou de la non-protection - du patrimoine monumental. C'est une sorte de philippique, toujours étayée sur des faits soigneusement contrôlés. Certes, le vandalisme est vieux comme l'homme lui-même. Mais l'homme en vieillissant est loin de s'être amélioré.

L'"idée de décentralisation", doctrine de droite, voire d'extrême-droite, tardivement récupérée par la gauche, est mise à mal par Michel Fleury. Du fait de la nouvelle omnipotence des maires, voulue par les lois de la Cinquième République, que de massacres officiels ont été perpétrés dans la France entière ! Quelques-uns doivent être ici mentionnés, entre autres à Avignon - première cité à avoir été dotée d'un "secteur sauvegardé" (sans doute par antiphrase) -, à Metz, à Lyon où des pans entiers de précieuses maisons anciennes ont été abattues, le tout sans réaction du pouvoir central, ni des successifs ministres de la Culture.

A Paris, la situation n'a pas été meilleure. Dois-je l'avouer ou le rappeler ? Je ne me suis pas mêlé à la campagne de sauvegarde des pavillons des Halles. L'architecture métallique, malgré son intérêt historique et technique, n'est pas mon fort. Lesdits pavillons insultaient à Saint-Eustache. Disparus, ils ont été remplacés par une espèce de néant. Voilà le drame, qui est inexpiable. Impossible de résumer le bilan des nouveaux massacres de Paris tel qu'il est dressé, de main de maître, par Michel Fleury. A citer par exemple, la destruction, avenue Foch, en 1969, de l'éblouissant Palais rose de Boni de Castellane, construit à la fin du siècle dernier par l'architecte Sanson à l'imitation du Grand Trianon de Versailles et qui abritait une réplique de l'escalier de la Reine, supprimé sous Louis XV.

Il faut lire, relire, consulter régulièrement ce livre vengeur, qui est accablant. Comme Louis Réau, Michel Fleury ne ménage personne, fût-ce dans l'Eglise qui a une grande part de responsabilité dans l'épuration des édifices cultuels. "Huguenot", le premier d'entre eux n'hésitait pas, à fustiger ses co-religionnaires du XVI^e siècle. Le second, bien que "papiste", en fait autant à l'égard des plus absolus des catholiques conciliaires.

Le siècle du baron Haussmann est également celui du saint curé d'Ars. Or, c'est ce siècle-là qui a été, qui est

"L'éblouissant Palais rose" de l'avenue Foch détruit en 1969

encore, une des principales victimes propitiatoires des nouveaux vandales, tant civils que religieux. Maints ensembles urbains nés au XIX^e siècle ont été martyrisés, saccagés, anéantis. Que d'autels dans nos églises ont été supprimés ou dépecés ! Epuration quasi sadique. Encore un coup, le néant a succédé à un apport qui, certes, n'était pas sublime, mais qui était le reflet de la sensibilité post-révolutionnaire, laquelle, confusément, se cherchait et, dans les meilleurs cas, se trouvait. Un désir de continuité, que couvre de son mépris le siècle de la table rase décidé, dans tous les sens du terme, à tout casser.

Conclusion de l'avant-propos de Michel Fleury et de Guy-Michel Leproux : *"L'exemple proclamé de quelques batailles hier perdues, en suscitant l'indignation publique, conduira demain à la victoire"*.

Yvan CHRIST

(1) Ed. Robert Laffont, collection Bouquins (1 216 p., 149 F).

P.S. : Il y a peu, dix immeubles-tours de Vénissieux, aux abords de Lyon, ont été dynamités. Construits dans les funestes années soixante, ils avaient été faits pour durer. Les anti-vandales dont je suis, n'avaient eu de cesse de condamner, de maudire ce gigantisme proprement inhumain. Ils remportent une tardive victoire. Faudra-t-il attendre encore trente ans pour assister à la destruction de la tour du Montparnasse, du centre Pompidou et de la pyramide du Louvre ?

Y.C.

DISQUES

par Marc DARMON

Franz SCHUBERT : Trios à cordes D. 471 et 581, Quatuor D. 87
L'Archibudelli
1 CD SONY SK 53982

Schubert étant mort à 31 ans, il est difficile de différencier compositions de jeunesse et œuvres de la maturité. Les pièces regroupées ici ont été écrites lors de la période intermédiaire qui précède la composition des œuvres maîtresses que sont les derniers quatuors à cordes et les dernières sonates.

L'Archibudelli est une formation de musique de chambre, de taille variable, dont le cœur permanent est formé du grand violoncelliste Anner Bylsma, de son épouse, violoniste, Vera Beths et de l'altiste Jürgen Kussmaul. Comme leur nom l'indique (Archi : archets, Budelli : cordes en boyau), cet ensemble joue sur instruments d'époque.

Leur plus grande contribution à la discographie, à mon sens, était à ce jour le superbe enregistrement intégral des trios pour cordes de Beethoven (2 disques SONY SK 48190 et 53961).

Ce nouveau disque consacré aux trios à cordes de Schubert est du même niveau. Il s'agit d'un des disques de musique de chambre les plus importants de l'année 1994.

Felix MENDELSSOHN : 2^e Symphonie "Lobgesang"
Chorus Musicus de Cologne, Das Neue Orchester, Dir. Christoph Spering
Un Compact Disc OPUS-111 OPS30-98

Cela devait arriver ! Depuis vingt ans la mode des interprétations sur instruments d'époque a révolutionné (le mot n'est pas trop fort, écoutez la ré-interprétation extraordinaire des *Quatre Saisons* par Fabio Bondi et L'Europa Galante, Opus-111 OPS 56-9120) notre écoute des œuvres baroques. Après Mozart et Haydn, elle atteint maintenant Beethoven, Schubert, Berlioz et Mendelssohn, bientôt Schumann et Brahms.

Pourtant, ce qui fait le prix de cet enregistrement de la Seconde Symphonie de Mendelssohn, ce n'est pas que les cordes soient de boyau ou les cuivres sans pistons, mais bien l'interprétation elle-même, totalement renouvelée. En fait, il semble que les interprètes transcendent l'argument banal d'authenticité en éliminant de cette symphonie les lourdeurs apportées par un siècle et demi de tradition symphonique. A ce titre, la comparaison avec les interprétations de Karajan et Abaddo (Deutsche Grammophon : cette symphonie constituait le maillon le moins recommandable de ces deux enregistrements intégraux de haut niveau de symphonies de Mendelssohn) est édifiante.

Cette superbe symphonie, dont la grande proportion de parties chantées n'aura pas d'équivalent jusqu'aux symphonies chorales de Mahler et Vaghan-Williams, méritait cet enregistrement sans concurrence.

Richard STRAUSS : Daphné
Hilde Guden, Fritz Wunderlich, James King, Paul Schoffler
Opéra de Vienne, Dir. Karl Böhm 1965
2 Compact Discs Deutsche Grammophon

A l'occasion du centenaire de la naissance de Karl Böhm, Deutsche Grammophon a réédité en 1994 les neuf grands opéras de Richard Strauss que le chef autrichien a enregistrés en direct ou en studio. Toutes ces interprétations méritent d'être vivement recommandées. *Capriccio* et *La femme sans ombre* sont même des versions de premier choix, à côté des enregistrements de W. Sawalish (EMI) pour ces deux opéras et de Sir G. Solti pour *La femme sans ombre* (DECCA, version dont on a parlé ici il y a quelques années).

L'enregistrement de *Daphné* est plus que cela. Si l'expression "enregistrement de référence" a quelque justification, c'est bien parce qu'il existe ce type de document, dont le poids historique associé à la qualité intrinsèque de l'interprétation donne un caractère définitif, même si un tel jugement peut paraître péremptoire.

Daphné est dédiée à Karl Böhm. C'est lui qui l'a créée en 1938, à l'aube de l'effondrement de l'Occident dans la barbarie. Cet opéra mythologique en un acte, sans rapport concevable avec la situation politique du moment, n'est pas le plus immédiatement accessible de Richard Strauss. Sur ce plan, l'exploration de l'univers lyrique straussien devrait plutôt débiter par *Le Chevalier à la rose* ou *Ariane à Naxos*, moins ingrats, ou par *Salomé* ou *Electra*, bien plus originaux. Mais cette *Daphné*, proprement "de référence", sera longtemps un de mes disques de chevet, ainsi que pour ceux qui auront tenté l'expérience.

Piotr Illitch TCHAIKOVSKY : Les quatuors à cordes
Quatuor de Saint-Petersbourg
2 Compact Discs SONY "St Petersburg Classics" SM2K 57654

L'enregistrement des quatuors de Tchaïkovsky par le jeune quatuor de St-Petersbourg est représentatif de l'ambitieuse initiative de SONY de nous offrir une image discographique de la vie musicale de la nouvelle St-Petersbourg.

Les quatre quatuors (dont un inachevé) datent de la première période créatrice du compositeur. Ils regorgent d'émotion et d'élan romantiques que font parfaitement sentir les quatre interprètes russes. Ce programme cohérent mérite d'être mieux connu. Ce coffret, parfaitement enregistré, pourrait bien lui en offrir l'occasion.

notes de Lecture

● Paul Delouvrier ou "la passion d'agir" de Roselyne Chenu

Sous ce titre sont rassemblées les réponses de Paul Delouvrier aux questions que lui a posées Roselyne Chenu sur son enfance, sa famille, les étapes de sa carrière, ainsi que sur quelques événements majeurs de la vie de notre pays dont il a été le témoin et, pour certains d'entre eux, l'un des principaux acteurs.

La qualité du style, nourri d'une vaste culture, émaillé de formules percutantes, de jugements qui ne s'embarassent pas des compromis du langage souvent dictés par les convenances, rend particulièrement vivant et attachant ce récit, fruit d'un regard rétrospectif sur sa propre démarche et celle de quelques hommes clés du demi-siècle écoulé dont il a été le collaborateur ou l'interlocuteur.

Mêlant l'anecdote, la révélation de quelques dessous de cartes qu'autorise le temps écoulé, l'évocation des problèmes d'éthique et de conscience auxquels il s'est trouvé confronté, c'est une riche moisson d'enseignements qu'il nous livre.

Pour en mesurer les motivations et la portée, il ne faut pas perdre de vue que Paul Delouvrier a été une figure de proue de la haute fonction publique. Par nature au service de l'Etat elle est à ses yeux une vocation et quasiment un sacerdoce.

Elle est à la fois l'art d'administrer, c'est-à-dire de gérer dans la continuité, d'éclairer ceux qui ont en charge la conduite politique de la nation, mais aussi de ne céder ni à la platitude devant les hommes du pouvoir, ni au faire-valoir personnel souvent générateur de déloyauté.

Fidèle à cette ligne de rigueur, Paul Delouvrier a démontré que la respecter n'interdit, en aucune manière, de concilier la gestion avec l'esprit d'initiative et de création.

Au fil des pages et des relations événementielles qu'elles rapportent, c'est un vrai "vade mecum" du serviteur de l'Etat dont il nous livre la substance.

S'il en a si bien lui-même respecté les règles, il le doit sans nul doute à sa carrure intellectuelle, à son caractère déterminé, à ses exigences morales, mais aussi à sa rencontre avec des hommes dont les convictions rayonnantes l'ont profondément marqué. Ce fut le cas, en particulier, de Dunoyer de Segonzac, fondateur de l'école d'Uriage qu'il fréquenta et qui, aux jours sombres de l'Occupation, permit à nombre de jeunes, ayant été ses stagiaires, de retrouver l'espérance et le courage d'en être porteurs. Une fascination, encore plus forte, fut celle qu'exerça sur lui Jean Monnet, concepteur et promoteur du Plan, ainsi que de la CECA et du Marché Commun.

Paul Delouvrier reconnaît en lui une sorte de père spirituel qui lui apprit que la dimension européenne est désormais indissociable de l'ambition de la France de peser sur les destins du monde. Mais, sous-jacente à ces influences et à son aptitude à les intégrer et les finaliser, la formation chrétienne de sa jeunesse et la manière dont il a su en traduire les exigences a agi, de manière décisive, sur sa vie personnelle, familiale autant que professionnelle, tant il vrai qu'il ne peut y avoir d'authenticité dans l'existence si celle-ci n'est pas fondée sur la cohérence du comportement, surtout lorsqu'elle implique mépris du danger, refus du carriérisme, fermeté des convictions, d'autant plus déterminée qu'il s'agit de l'exprimer à contre-courant.

C'est cette manière d'être qui imprime sa marque à l'action du jeune inspecteur des finances engagé dans la Résistance ; du Délégué général du gouvernement en Algérie qui doit faire face à la rébellion de l'armée, lors de la semaine des barricades ; du Préfet de la région parisienne qui impose la politique des villes nouvelles et

un schéma directeur d'aménagement sans lequel le mitage de l'espace, l'anonymat des banlieues et la croissance démographique de l'Île-de-France auraient pris des proportions catastrophiques.

Ce sont les mêmes qualités réunies qui lui ont permis d'imposer à la tête de l'EDF le développement des centrales nucléaires, condition de notre indépendance énergétique, et, au terme de sa carrière active, comme concepteur et réalisateur du musée de la Villette, de familiariser avec les techniques d'avant-garde un large public et de préparer les mentalités à les accepter comme parties intégrantes de leurs modes de vie afin d'en faire des composantes d'un nouvel art de vivre.

La manière dont Paul Delouvrier rend compte des problèmes qu'il a dû résoudre est aussi au nombre des enseignements qu'il nous livre. Cela fait apparaître son souci de convaincre plutôt que de contraindre. Usant de pédagogie en même temps que de séduction, elle lui permet de négocier sans rien céder sur l'essentiel. Sa méthode se révèle à ce point efficace qu'elle produit des résultats positifs dans le dialogue avec des interlocuteurs aussi différents que des militaires ou des leaders syndicaux. Elle révèle aussi son art consommé d'être initiateur d'autant plus efficace qu'il a su, chaque fois que nécessaire, ne pas s'imposer comme tel pour mieux faire avancer les projets conformes, à ses yeux, aux intérêts de la nation.

C'est ainsi qu'il procéda avec quelques hommes politiques de premier plan de la IV^e République, en particulier René Mayer, vis-à-vis duquel l'affectivité donnait un souffle supplémentaire à sa collaboration administrative. Il en alla de même avec la succession des Ministres des Finances sous l'égide desquels il fit avancer la modernisation de notre fiscalité.

L'arrivée du Général de Gaulle au pouvoir et la fréquence de ses rencontres avec lui ne changera pas son comportement. La relation de la teneur de leurs conversations, surtout sur l'Algérie, est révélatrice à la fois de sa lucidité et de son courage. Qu'elle qu'ait été la fascination qu'exerçait sur lui ce personnage hors du commun,

il n'hésita pas à renoncer à son poste lorsqu'il estima ne plus pouvoir souscrire à des évolutions dont il ne s'estimait plus en mesure de maîtriser les conséquences.

Il le fit, d'ailleurs, avec une rare élégance, ne voulant pas que son départ puisse gêner, en quoi que ce soit, des évolutions sentimentalement et humainement traumatisantes, mais devenues hélas ! inéluctables.

Cette attitude nous introduit à un autre enseignement du parcours de Paul Delouvrier. Elle nous révèle que plus on s'élève dans la hiérarchie des responsabilités publiques, plus il faut être animé du souci constant de l'intérêt national, lequel doit conduire à transcender les blocages nés de conflits secrétés par la peur du changement; surtout lorsque ceux-ci risquent de prendre les proportions de fractures de l'histoire. Il est alors impératif de faire en sorte que ces fractures n'affectent pas la cohésion de la nation.

Le discours de Paul Delouvrier à Alger, lorsqu'il décida de rejoindre le quartier général de l'armée pour aider celle-ci à se ressaisir, laissant sur place sa femme et le dernier de ses fils, en gage de sa confiance dans la sagesse du sursaut populaire, est un modèle du genre.

En refermant ce livre, de bout en bout passionnant, on ne peut manquer de retenir un dernier enseignement.

En ces temps où nombre de membres de la haute fonction publique désertent celle-ci pour la politique, tandis que d'autres l'abandonnent pour pantoufler dans les entreprises, la carrière de Paul Delouvrier avec ses motivations, ses étapes, ses réussites mais aussi ses épreuves, illustre la grandeur du service de l'Etat. Puisse-t-il inspirer dans les générations montantes des émules capables, comme lui, en magnifiant ce service, de s'accomplir eux-mêmes.

Emile ARRIGHI de CASANOVA

Ed. du Seuil - "L'Histoire immédiate"

C'est avec tristesse que nous avons appris, peu après la rédaction de cette note de lecture, le décès de Paul Delouvrier qui, en plusieurs occasions, avait manifesté l'amitié et l'intérêt qu'il portait à France-Forum.

● Rendez-vous avec l'histoire de Jean Boissonnat

Début 1994, François Mitterrand, prenant à part Jean Boissonnat, après la cérémonie d'installation du nouveau Conseil de la politique monétaire de la Banque de France, collégialement détenteur, désormais, d'une part de la souveraineté nationale, lui dira sans détour : "Quant à vous, vous voilà au couvent".

C'est une chance pour nous que le nouveau moine n'ait toutefois pas fait vœu de total silence et que le livre, aujourd'hui publié, nous fasse bénéficier d'informations, confidences, observations et réflexions glanées ou mûries au cours de ses quarante années de vie dans le siècle - à *Europe 1*, à *La Croix* (treize ans), à *l'Expansion*

(vingt-sept ans).

Ses auditeurs et ses lecteurs - qui ont pu, à plusieurs reprises, avant le franchissement de cette fatale clôture, le retrouver à France-Forum - appréciaient son art inimitable de rapprocher et de mettre en perspective les faits significatifs de l'actualité, de nous rendre lisibles les situations les plus compliquées, économiques ou même politiques, et, toujours de manière miraculeusement claire et concise, de nous dire sur tout l'essentiel.

Nulle exagération donc dans le titre. Jean Boissonnat nous invite à rencontrer et à comprendre les motivations

profondes et le message de quelques-uns des acteurs majeurs de notre histoire contemporaine : le général de Gaulle, Jean Monnet, Mendès-France sont les trois qui, pour lui, ont le plus compté mais qui, bizarrement, ne se sont jamais mutuellement appréciés ni compris. "La synthèse des trois enseignements ne pouvait donc concerner que des orphelins de la politique, ce que nous étions tous, d'Eugène Descamps à Michel Debatisse en passant par Michel Albert et Jacques Delors. La version française de la démocratie chrétienne (le MRP, sous la IV^e République) était venue trop tôt pour nous et le gaullisme version V^e République, trop tard... Delors lui-même, le plus engagé de nous tous, n'a jamais vraiment été intégré dans le Parti socialiste". Et de noter aussi qu'"aucune génération avant nous, peut-être aucune après nous, n'aura vu, de ses yeux vu, autant de bouleversements, enregistré autant d'innovations... A nous, et à nous seuls, ce siècle terrible laissera un bon souvenir".

Mais vous croiserez bien d'autres personnages dans ce livre. De François Mitterrand est esquissé un portrait sans complaisance. "On se demande encore aujourd'hui s'il n'a pas été un grand corrupteur de la République entre son vieil ami Roger-Patrice Pelat et son jeune poulain Bernard Tapie". Du personnage est proposée - véritable tour de force s'agissant d'un personnage aussi complexe - une "lecture" convaincante, découvrant progressivement, à partir de ses décors familiers ("Des souvenirs, des livres, du désordre"), et du décryptage de ses propos et de ses actes, deux hantises (ne pas commettre les erreurs qui ont empêché Léon Blum d'exercer durablement le pouvoir, ne jamais plus céder à l'esprit de Munich), ainsi que les effets réels de sa politique (rupture, non pas avec le capitalisme, mais avec le socialisme révolutionnaire ; non pas institution, mais consolidation de la social-démocratie mise progressivement en place par ses prédécesseurs de droite ; priorité à la construction européenne). Ne confiait-il pas, lors de la cérémonie de transfert de souveraineté évoquée au début de cet article, que, "si la monnaie unique n'était pas un point de passage obligé vers l'union politique de l'Europe et si les Allemands n'avaient pas exigé des banques centrales indépendantes pour renoncer au mark, il n'aurait jamais accepté un tel dessaisissement de la part de l'Etat".

Les rencontres de Jean-Paul II, du chancelier Kohl - pour Jean Boissonnat l'un des hommes politiques contemporains les plus considérables - de Deng Xiao Ping, du philosophe René Girard et d'autres, qui ne peuvent tous être cités, seront également l'occasion d'observations neuves et stimulantes pour la compréhension de notre époque.

Mais fréquenter décideurs ou intellectuels, c'est aussi, bien sûr, s'informer sur les changements et secousses qui affectent entre autres l'Eglise, la Russie, la Chine, le Japon, nos rapports avec l'Asie, les structures même de notre société,... - tenter de dégager les principales lignes de force et interférences des évolutions en cours. Alors qu'en France, campagne présidentielle aidant, l'on réclame à cors et à cris un "débat d'idées", ne serait-il pas

préférable de revenir aux faits et aux réalités, de réactualiser et, si nécessaire, de réviser totalement notre regard et nos interprétations d'un monde qui ne cesse sous nos yeux de se transformer, de réévaluer en conséquence la pertinence de nos politiques et de nos programmes. Bref il est temps de s'arracher au théâtre d'ombres sur les parois de la caverne et de sortir à l'air libre pour affronter le monde réel et ses défis.

Jean Boissonnat, quant à lui, n'hésite pas et, par exemple, dans deux chapitres incisifs consacrés l'un à la politique monétaire et à la souhaitable indépendance de la Banque de France, l'autre au chômage, ne laisse dans l'ombre aucun élément majeur du débat - sans pour autant renoncer à son habituelle concision. Motif supplémentaire de lire intégralement et attentivement les pages où, développant des thèses qu'il avait maintes fois soutenues avant son entrée au Conseil de la politique monétaire, il prend, dans la rude controverse sur le sujet - rudesse dont témoigne Philippe Saint Marc, valeureux combattant du camp adverse, dans son livre "L'Economie barbare" comme dans l'interview donnée à ce même numéro de France-Forum -, ouvertement parti pour une politique du franc "solide", en se fondant sur des arguments techniques, sociaux, politiques, éthiques même - et celles où, sur la base de faits et d'évolutions insuffisamment mis en lumière dans la plupart des discussions sur le chômage, il renouvelle l'approche de ce problème.

On savait que Jean Boissonnat était un grand journaliste économique. Il se révèle ici en outre un politologue perspicace, bousculant bien des idées reçues et soucieux d'aller au fond des choses. L'un des meilleurs exemples en est la conclusion de son chapitre "Deux cousins, Delors et Balladur", qui comporte de fines remarques sur "l'absence de symétrie" entre la gauche et la droite en France - une "exception" française de plus ! -, laquelle lui semble de nature à contrarier dans notre pays le bon fonctionnement de l'alternance. "La gauche veut changer la société ; la droite, gouverner le pays. C'est pourquoi la première déçoit tandis que la seconde irrite. C'est en forçant sa nature que la gauche gouverne. C'est parce que cela contrarie sa vocation que la droite s'ennuie dans l'opposition".

En définitive, les lecteurs ne pourront qu'absoudre avec jubilation l'"escapade" hors les murs de la Banque de France "pour ce rendez-vous", qui ne semble d'ailleurs avoir causé nul remords à l'auteur. Mais l'on ne jurerait pas qu'elle n'ait pas réveillé chez lui la nostalgie de son ancien état de journaliste, pour lui le plus "beau", le plus "fascinant" et le plus "dangereux" des métiers - dont le moment le plus fort fut peut-être ce jour de 1981 où, avec Michèle Cotta, il anima et arbitra le duel télévisé Mitterrand-Giscard d'Estaing entre le premier et le second tour de l'élection présidentielle.

Jean AUBRY

Ed. Calmann-Lévy

● Henri IV. Le Roi libre de François Bayrou

Enfin un livre d'histoire sans notes ! Sans notes c'est-à-dire que les sources sont citées, abondamment, dans le corps même du texte. L'écrit forme ainsi un tout qui se lit continûment. Les citations - nombreuses, savoureuses, hautement éclairantes - font partie intégrante du développement, évitant au lecteur d'avoir à se reporter à la fin pour trouver les pièces à l'appui. Il en résulte un confort de lecture qui fait qu'on prend allègrement son parti du naufrage de ces convenances universitaires dont on sait que le respect confère aux ouvrages de l'espèce les apparences du sérieux. Pas de notes mais neuf pages de bibliographie et trois pages de repères historiques. Ces trois pages auraient gagné à figurer en tête et non à la fin du livre.

Pour le reste avouons notre plaisir : vif, serré, précis, exact, le style de François Bayrou tient le lecteur en éveil, créant l'intérêt, l'attente. L'auteur construit son personnage tout en donnant au lecteur le sentiment que la source reste sans cesse à portée de main, que l'imagination est toujours adossée à la citation qui fait foi, que, quoi qu'on ait dit, le portrait n'est pas un autoportrait même si le politique sait, à l'occasion, délivrer son propre message. Certains extraits sont-ils en trop ? A quelques exceptions près, non. Sont-ils trop longuement cités ? Non. Les éventuels accès de lassitude du lecteur ne sont pas à imputer à l'auteur. Si le lecteur a une excuse à sauter certains passages extraits des chroniques du temps, elle est à rechercher du côté de la langue : le français de 1600 n'est pas celui de 1640. Malherbe n'est pas encore passé. Résultat : chaleureux, vivants, colorés, les textes de l'époque demandent un effort de lecture qui suffit à démontrer avec quelle énergie la refonte de l'orthographe et de la grammaire doit être récusée si nous ne voulons pas, d'un seul coup, rendre Corneille, Racine, Molière, madame de Sévigné, difficilement lisibles alors qu'ils nous sont aujourd'hui aisément accessibles, à la différence des auteurs de la période immédiatement antérieure.

François Bayrou a fait un bon livre et puisque c'est comme ça on ne voit pas pourquoi on ne le dirait pas. S'il vient à en faire un mauvais, il sera toujours temps de le déplorer.

"Un homme masqué par sa légende" nous avertit-il d'emblée. C'est vrai que les cinq cents pages de sa biographie font surgir un personnage dont on s'aperçoit qu'on le connaissait mal. Et d'abord que le vieux barbon, coureur de demoiselles de plus en plus jeunes - en amour, un pauvre homme, nous dit François Bayrou - est mort jeune : 57 ans en 1610. Henri IV a vécu jeune : roi de Navarre à 19 ans, à la mort de la reine, sa mère, Jeanne d'Albret, en 1572, roi de France à 36 ans à la mort d'Henri III, assassiné le 1^{er} août 1589. Captif à la Cour de France à partir de 1572, s'évadant en 1576, guerroyant pendant près de vingt ans à la tête du parti protestant, Henri IV, comme César, comme Constantin, comme Bonaparte, aura vécu à cheval. Homme de combat,

homme de calcul et de ruse aussi, sachant combiner les moyens en vue de la fin. Machiavel cynique ? "Paris vaut bien une messe" ?

La culture politique de la France comporte un fond de scepticisme ironique, de désenchantement résigné, de connivence à mi-mot, où le "Paris vaut bien une messe" prend place à côté des morales de La Fontaine : "La raison du plus fort est toujours la meilleure"; "Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir". Ajoutons-y ce propos que Bonaparte aurait lâché à un capitaine qui trafiquait un peu sur les fournitures aux armées : "Vous volez trop pour votre grade". Les Français accueillent d'autant mieux ces sortes de formules qu'ils y voient l'expression d'une complicité généralisée et, accessoirement, la justification de leurs propres et modestes dérives en matière d'impôts, de travail au noir, de conduite automobile, de contraventions, etc. Ces aphorismes forment le fond de la conscience politique de la nation. Ils s'accrochent, au demeurant, avec un attachement raisonnable aux usages et pratiques de la démocratie.

Sans doute Henri IV n'a-t-il jamais prononcé le "Paris vaut bien une messe". Mais la vraie question est : son comportement s'est-il inspiré de cette maxime ?

A la fin de 1588, alors que la France est au bord de l'éclatement - la Ligue d'un côté, les Réformés de l'autre, le Nord catholique d'une part, le Midi protestant de l'autre - le roi de Navarre, héritier de la couronne de France, s'adresse au peuple dont il deviendra le roi le 1^{er} août 1589 : "On m'a souvent sommé de changer de religion. Mais comment ? La dague à la gorge".

1570-1595 : le quart de siècle de la Saint-Barthélémy. Terreur, massacres, tortures, supplices : l'acharnement sadique sur les corps exprime la noire folie des âmes possédées. Accumulant les crimes, les justifiant au nom de la religion, les partis ennemis conduisent leurs adeptes dans les profondeurs du mal, obscurcissant les consciences par les justifications du fanatisme, non certes de la foi, inversant le signe du bien et du mal. Chaque époque à ses inversions de signes. Combien de poètes, en notre siècle, auront monté la garde devant les portes du goulag et avec quelle vigilance ! Avortement. 1975-1995. Trois à quatre millions d'enfants à naître exterminés à l'ombre des cliniques et des hôpitaux dans le silence et le non-dit. Chaque époque a ses étendards à tête de mort.

Or, dans les décennies de la Saint-Barthélémy, les étendards de la mort flottaient au plein vent de la fureur et de l'angoisse sous le ciel noir de la Renaissance finissante. Agrippa d'Aubigné, chroniqueur réformé dont les chroniques épousent violemment le point de vue protestant, raconte ces cruautés qui s'exécutaient en bouffonnant. C'est à la fin des repas que l'on invitait les dames à venir voir les huguenots s'écraser au bas des falaises du haut desquelles ils étaient précipités. "On en

fit mourir quantité, de petites piqûres de poignard, afin, disaient-ils, qu'ils se sentissent mourir ; les autres empalés de diverses façons ; plusieurs brûlés à petit feu ; quelques-uns sciés". Jouissance de la longue mort, orgasme qui, depuis le fond des millénaires, se donne en spectacle, témoignage lisible du maléfique inlassablement à l'œuvre dans l'histoire, signe de possession, sabbat des supplices dont la cohérence à travers le temps est à rechercher dans la haine de l'homme image de Dieu.

Chaque massacre confirmait chaque camp dans l'évidence que l'avenir serait sans pardon, qu'il fallait tuer jusqu'à la victoire ou qu'il faudrait subir les tourments de la vengeance si le camp ennemi venait à l'emporter. Plus profondément encore, chaque camp tenait que le camp adverse compromettrait l'œuvre du salut sur la terre.

Roi de France, le 1^{er} août 1589, à la mort d'Henri III, Henri IV vit que, chef du parti protestant, il ne serait jamais l'oïnt du Seigneur parce que, depuis des siècles, le sacre faisait de la personne du roi, du corps du roi, l'incarnation de l'unité du royaume, du corps de la nation, parce que le serment du sacre ne pouvait être prononcé que par un prince catholique, parce que le peuple de France, étranger dans sa très grande majorité à la Réforme, n'imaginait pas, ne concevait pas que la couronne pût être portée par un roi qui ne serait pas de la religion catholique. Homme de guerre, homme de combat, le roi de Navarre, fils de la très intransigeante, de la très intolérante huguenote Jeanne d'Albret, s'était déjà adressé aux Français, le 23 décembre 1588, pour leur dire, rappelez-vous : "On m'a souvent sommé de changer de religion. Mais comment ? La dague à la gorge...". Il ajoutait : "Que diraient de moi les plus affectionnés à la religion catholique si, après avoir vécu jusqu'à trente ans d'une sorte, ils me voyaient subitement changer ma religion, sous l'espérance d'un royaume ? Que diraient de moi ceux qui m'ont vu et éprouvé courageux si honteusement je quittais, par la peur, la façon de laquelle j'ai servi Dieu dès le jour de ma naissance ? Voilà des raisons qui touchent à l'honneur du monde. Mais au fond quelle conscience ? Avoir été nourri, instruit et élevé en une profession de foi, et sans ouïr et sans parler, tout d'un coup se jeter de l'autre côté. Non, messieurs, ce ne sera jamais le roi de Navarre, y eût-il trente couronnes à gagner".

Mais Henri de Navarre ajoutait dans la même déclaration : "Instruisez-moi : je ne suis point opiniâtre. Prenez le chemin d'instruire, vous y profiterez infiniment. Car, si vous me montrez une autre vérité que celle que je crois, je m'y rendrai et ferai plus".

Le prince de Navarre annonçait ce qui, un jour, serait l'édit de Nantes, la coexistence pacifique des deux religions. Il se plaçait dans la perspective d'une réconciliation de la France avec elle-même. Il récusait le reniement. Il ne refusait pas la conversion dès lors que cette conversion serait le fruit d'un libre mouvement de sa conscience. Les malins - vous savez, tous ces gens qui

savent les choses que vous, dans votre naïveté, vous ignorez - les malins verront toujours dans la démarche du futur roi de France une ruse supplémentaire en vue de la conquête de la seule chose qui compte à leurs yeux, le pouvoir. On est forcément en position d'infériorité pour leur répondre car on ne dispose pas, comme eux, de l'instrument qui permet de sonder et de peser les âmes. On en est réduit à citer les textes et d'abord ces quelques lignes de Pierre de l'Estoile qui relatent ce que Henri IV aurait dit aux prélats et théologiens dépêchés pour l'instruire : "Je mets aujourd'hui mon âme entre vos mains. Je vous prie, prenez-y garde : car là où vous me faites entrer, je n'en sortirai que par la mort ; et de cela je le vous jure et proteste". Pierre de l'Estoile ajoute que "ce disant, les larmes lui sortirent des yeux". Sur la présence réelle dans l'Eucharistie, Henri de Navarre disait : "Je n'en suis point en doute, car je l'ai toujours cru".

François Bayrou résume son sentiment ainsi : "L'abjuration d'Henri IV fut donc l'aboutissement d'une délibération et d'un processus sincères, même s'il est clair que la date et les modalités de sa conversion furent clairement déterminées par des motivations et un contexte d'ordre politique". On le voit : le "Paris vaut bien une messe" n'épuise pas le sujet, ne livre pas le dernier mot de l'intime conviction d'Henri IV. Il faut se méfier de ces formules que la postérité invente pour fixer l'image d'un moment ou celle d'un homme sur l'écran où se revivent les événements et les gestes d'une époque. Le personnage historique chevauchant sur la scène de l'histoire offre au regard une plaque de projection incomparable. Il peut arriver que le personnage ait l'âme plus grande que l'image réductrice que veulent en avoir les spectateurs immobiles, ennuyés de leur propre immobilité, frustrés de n'occuper que le rang qu'ils occupent, prenant leur obscure revanche sur le héros en projetant sur lui leur propre médiocrité. C'est une grande faiblesse que de ne rien accepter de grand de crainte d'être dupe. La médiocrité ne se tolère, telle qu'elle se découvre, qu'autant qu'elle est assurée que rien ni personne ne viendra lui porter ombrage. Or l'homme passe infiniment l'homme. Dans l'horreur. Dans la douleur. Dans la grandeur.

Dans l'horreur. Il y eut, hélas, un jour - le 14 mai 1610 - où Ravallac, ancien frère convers chez les feuillants, renvoyé au bout de six semaines, visité de "visions comme des sentiments de feu, de soufre et d'encens", ayant erré de Paris à Angoulême, d'Angoulême à Paris, de Paris à Etampes - "et, étant devant l'Ecce homo du faubourg d'Etampes, la volonté lui revint d'exécuter son dessein de tuer le roi" -, il y eut un jour où Ravallac frappa à mort le roi de France de deux coups de couteau. Et puis il y eut ce jour - le 27 mai 1610 - où Ravallac, ayant avoué ne savoir si "c'était Dieu ou le diable" qui l'avait inspiré, fut, pour le "très abominable et très détestable parricide, commis en la personne du feu roi Henri IV", condamné par l'arrêt du Parlement de Paris à des supplices que les honorables magistrats fixèrent, dans le texte de leur jugement, avec une invention et une précision dont il leur échappa qu'elles déshonoreraient encore

l'espèce humaine au dernier jour. Et, au jour de l'exécution, le peuple de Paris, ignoble, ajouta son abjection spontanée aux ignominies préméditées des parlementaires. Cela ne se raconte pas. Cependant, un jour du temps, cela a eu lieu en vérité et non dans la fiction.

François Bayrou l'expose excellemment : Ravallac fut le bouc émissaire, la victime expiatoire, après avoir été le régicide mystique. La conscience de la France était lourdement chargée des crimes de la guerre civile. Mais en même temps elle demeurait tourmentée par le compromis qui avait mis fin à la guerre civile et qui semblait laisser sans réponse la question de la vérité religieuse. En assassinant le roi, à un moment où la monarchie française s'alliait aux puissances protestantes contre l'Espagne catholique, Ravallac exprimait cette anxiété métaphysique. Aussitôt il réveilla l'angoisse des crimes de la guerre civile. "Basculement instantané" nous dit François Bayrou dont l'analyse a pour elle tout à la fois la profondeur et l'évidence. Et dans la personne de Ravallac, livrée, vivante, aux supplices, le peuple et les légistes crurent qu'ils pourraient se délivrer de leurs propres fautes.

La mémoire refoulée de ses crimes collectifs ne cesse de tourmenter la France : la Saint-Barthélémy, la Vendée, la Commune... Chacun ses martyrs, chacun ses bourreaux. "En France, aucune querelle ne finit jamais" a écrit François Mauriac.

Le supplice de Ravallac nous enseigne que la Révolution, du sein de ses fureurs et de ses hécatombes, nous a légué, en fin de compte, deux choses : la déclaration des droits de l'homme du 26 août 1789 qui demeure le fondement pratique de toute société politique civilisée et la guillotine qui a réduit le temps d'exécution des condamnés à mort à celui de la chute d'un couperet.

Image de la douleur. Le 13 juin 1572, Henri apprend la nouvelle de la mort, le 9 juin précédent, de la reine de

Navarre, Jeanne d'Albret, sa mère. Henri se confie au lieutenant général du Béarn, d'Arros : "Monsieur d'Arros, j'ai reçu en ce lieu la plus triste nouvelle qui m'eût su advenir en ce monde, qui est la perte de la reine ma mère... Je ne vous saurais dire, Monsieur d'Arros, en quel deuil et angoisse je suis réduit, qui est si extrême que m'est bien malaisé de le supporter. Toutefois, je loue Dieu de tout".

La douleur. Et puis la grandeur. Naissance d'Henri IV le 13 décembre 1553. Jeanne d'Albret, ainsi que le lui avait demandé son père, chante en béarnais pendant qu'elle accouche de son enfant :

Naouste-Daun deù cap deù poun

...

Notre-Dame du Bout du Pont,

Aidez-moi à cette heure,

Priez le Dieu du ciel,

Qu'il accepte de venir me délivrer vite.

...

Etrange espèce en vérité que l'espèce humaine ! Inventive, inlassablement inventive dans le recommencement de ses horreurs, revivant ses douleurs, les mêmes de génération en génération, projetant sur l'avenir, au fil des millénaires, les images vivantes de sa grandeur, jamais lasse, malgré la fatigue du temps, de renouveler l'acte de vivre, de s'immerger, comme au premier matin, dans la magnificence du monde, de parcourir à nouveau le sillon mille fois parcouru, de pourvoir les manuels d'histoire de gestes et d'illustrations qui forment la mémoire des nations. Ce sont quelques-uns de ces gestes et quelques-unes de ces illustrations que recompose le livre de François Bayrou, jaillis du long cours du temps où roulent ces vies multiples pour lesquelles Villon, un siècle avant Henri IV, avait prononcé le vers ultime : "Et priez Dieu, que tous nous veuille absoudre".

André LE GALL

Ed. Flammarion, 522 p., 130 F.

● Mon Algérie tendre et violente et ● Quand l'Etat disjoncte de René Lenoir

Ils sont très différents ces deux livres qu'à quelques mois de distance vient de publier René Lenoir, auteur, en 1974, d'un livre choc, au titre innovateur, *Les Exclus*, puis Secrétaire d'Etat à l'Action Sociale de 1974 à 1978, ensuite, à quelques années de là, Directeur de la prestigieuse Ecole Nationale d'Administration et, présentement, président de l'UNIOPSS (Union nationale inter-fédérale des organismes privés sanitaires et sociaux), sans parler d'importantes responsabilités intermédiaires.

Mon Algérie tendre et violente (1) se déploie sur 395 pages et relève plutôt, sans s'y réduire, du genre *mémoires*, quand ce n'est pas de la famille à la recherche du temps perdu. *Quand l'Etat disjoncte* (2) ne couvre que 133 pages et incline vers le genre *mémoire* à l'adresse d'un futur Président de la République pour l'aider à approcher la *bonne manière de gouverner*.

Malgré cette hétérogénéité des genres, il n'est pas interdit de les présenter conjointement. D'autant moins que *Quand l'Etat disjoncte* est, bel et bien et à l'évidence, le prolongement approfondi et précisé des pages (298 à 303) de *Mon Algérie tendre et violente* intitulées : *Servir l'Etat sans s'asservir au Pouvoir*.

Comme il va de soi, dans le premier de ces livres, l'Algérie d'hier à aujourd'hui est première servie.

Les pages les plus déconcertantes étant, sans conteste, les 150 premières au fil desquelles René Lenoir se laisse aller à livrer ses émotions d'enfance. Comme quoi, les Inspecteurs des Finances peuvent être plus romantiques qu'on ne l'imagine communément !

Les souvenirs d'enfance de René Lenoir n'ont vraiment rien de commun avec d'autres. Plus précisément,

avec ceux de Jacques Attali qui, né à Alger en 1943, avouait un jour : "De ma vie je n'ai jamais rencontré d'élèves arabes dans mes écoles ni au lycée. J'ai quitté le lycée d'Alger à douze ans ; le seul souvenir que j'ai de musulmans... c'étaient des Mozabites. Ils étaient à peu près toujours les derniers de la classe..." (in André Harris, Alain de Sédouy *Qui n'est pas de Droite ?* Seuil 1978, p. 358).

L'expérience algérienne de René Lenoir est tout autre. Il a bu du lait de chamelle dans la *coupe en terre* (p. 97) que lui tendait Saïd, avec qui il a, aussi, joué aux osselets (p. 103). Sous la tente à l'odeur de poil de chameau et de laine (p. 107) il a aperçu la belle Aïcha, la fille de douceur de Si Ameur. Bref c'est une Algérie, pays des fêtes, les choses se passant plutôt bien dans les relations inter-individuelles que nous relate René Lenoir.

Cette franchise est courageuse. Même si, aujourd'hui, la colonisation n'est plus, dans les publications, uniment peinte en ultranoir, il y a, dans ces pages, rupture avec un certain conformisme tiers-mondiste.

En 1946, de la rue Poussin, à Paris, le regard changea. René Lenoir découvrit l'autre face, le racisme ambiant (p. 87) mais simultanément, non moins, que l'Islam ne se réduisait pas à des prosternations bizarres, puisqu'il avait été une *fabuleuse aventure intellectuelle* (p. 191). Les effluves de l'enfance heureuse s'épanouirent en passion de l'esprit. Louis Massignon, les figures de Lyautéy et de Psichari entraînèrent René Lenoir dans leur sillage.

Ah ! Psichari ! Cet officier de légende, petit-fils de Renan, avait été ébranlé par ce propos d'un de ses sous-offis musulmans : "Vous, Français, avez la terre, mais nous, les Maures, avons le royaume du ciel" (p. 191). Ces mots, René Lenoir les porte non moins en lui. Ils sous-tendent les huit derniers chapitres (p. 305-377) consacrés à l'avenir des relations *Islam-Occident*. En particulier, les considérations sur *Islam ouvert contre Islam scolaire* (pp. 357 et ss). Car René Lenoir tient que l'Islam n'est pas immobile. D'autant qu'il est une *religion jeune*. Sur ce point encore, distanciation avec l'esprit du temps. Depuis la révolution iranienne, en effet, et surtout depuis la Guerre du Golfe, encore davantage face à l'évolution de l'Algérie, la majorité de l'intelligentsia française a abandonné la vision "à la Massignon" d'un Islam, religion fascinante. Comme les autres religions au demeurant, l'Islam est perçu négativement et on doute de sa possibilité de s'ouvrir à la démocratie.

Aussi bien, cette fidélité de René Lenoir à lui-même - qui, évidemment, se retrouve dans ses propositions sur la politique d'*immigration-coopération* (p. 339-350) ainsi que dans celles concernant les rapports de la France avec "ses musulmans" (p. 350-357) - est logique.

Je n'aime pas l'expression "épouser son siècle" nous confie René Lenoir (p. 365) - et, Dieu que c'est réconfortant de lire ces mots, lancés avec une tonique assurance ! Du coup, le sous-off de Psichari refait surface : *Les musulmans font partie de cette part de l'humanité pour laquelle l'invisible compte plus que le visible* (p. 365).

Ici ! Stop ! Gare de verser dans le lieu commun du soi-disant matérialisme occidental ! Mais, il est vrai que René Lenoir ne dit cela que pour nous acculer à être nous-mêmes plus soucieux de l'invisible, d'autant qu'il est encore temps de sauver le XXI^e siècle (p. 376).

Il va de soi qu'entre les 150 pages rappelant les émotions, voire les émois de *l'enfant de Ben-Aknoun* et les 60 dernières, envisageant l'Islam comme défi du futur, *Mon Algérie tendre et violente* nous dit les pensées de René Lenoir au long des intenses situations qu'il a vécues et des nombreux postes de responsabilité qu'il a tenus sur ce territoire devenu *terre de violence* (de ses missions en tant qu'inspecteur des Finances en 1957 à celle de 1985 pour le compte de la Caisse des Dépôts).

Cela nous vaut des souvenirs factuels, des jugements sur la décolonisation - celle du Maroc : à *peu près réussie* ; celle de l'Algérie : *désastreuse... sans gloire et sans honneur* (p. 284 et 286) - et des appréciations sur les comportements des acteurs.

Celles-ci ne manquent pas de déboucher sur un court mais vif traité - ou presque - d'éthique pour Haut Fonctionnaire, condensé dans la formule de Mathieu Molé, président du Parlement de Paris sous la Fronde : "*Servir l'Etat sans s'asservir au Pouvoir*".

Axiome d'autant plus nécessaire dans l'esprit de René Lenoir que les hommes politiques lui paraissent peu fiables, cette suspicion ne datant pas d'hier et étant comme originelle. Evoquant Alger en 1942, il nous livre : *J'ai gardé de cette période une certaine méfiance à l'égard de la politique* (p. 165).

Cette réticence à l'encontre de la politique et des politiques ou des politiciens est un des accents de ces pages qui mérite une attention particulière. En effet, René Lenoir n'est pas seul au monde à l'éprouver. Notamment, la manière dont René Lenoir traite la politique et ses agents est très proche de celle que l'on découvre dans le livre de Jacques Delors, *L'unité d'un homme* (Ed. Odile Jacob 1994). Elle fut fondamentale chez Jean Monnet. Plus généralement, on la décèle fréquemment dans la conscience des Hauts Fonctionnaires. Cette *certaine méfiance à l'égard de la politique* est, ainsi, caractéristique d'une mentalité.

Comment l'expliquer ? A une première lecture de *Mon Algérie...* j'avais cru pouvoir retenir que la politique agaçait de par son penchant à l'*ambiguïté* (p. 162). L'hypothèse était, toutefois, insatisfaisante. Car, enfin, les Hauts Fonctionnaires, aussi, cultivent l'*ambiguïté* dans l'exercice de leurs fonctions directoriales. Encore qu'elle reste partiellement valide, elle doit être intégrée dans une explication plus globale.

René Lenoir lui-même vient de la mettre en lumière dans son tout dernier livre, déjà cité, *Quand l'Etat disjoncte* (2). Ces 135 pages, en deux parties - "trois dossiers exemplaires sur ce qu'il ne faut pas faire : la politique fiscale et financière, la délocalisation de l'ENA, la décentralisation dévoyée" et (2^e partie) "Des méthodes à l'éthique" - veulent aider à remédier à certains dysfonc-

tionnements de l'Etat. Un vrai manuel pour les ingénieurs en ingénierie gouvernementale.

Oui mais... au cœur de ce livre, l'aveu ! A la page 72, on lit : "*Selon la formule saint-simonienne, nous sommes passés longtemps "du gouvernement des personnes à l'administration des choses". Mais pouvons-nous encore administrer les choses ? Les marchés ne s'en chargent-ils pas ?*"

A telle enseigne que quand René Lenoir lance : "*Le monde est-il gouvernable ?*" il pense, probablement : "*Le monde des choses est-il gouvernable ?*"

En tout état de cause, voici le secret de cette bizarrerie des "responsables" - réticence à la politique. Saint-Simon est, encore, en l'âme et conscience de nombre de Hauts Fonctionnaires et assimilés. Aussi bien quoi d'ex-

traordinaire ? Cette utopie fut celle de la technocratie des "sixties". Elle est celle des Européistes. L'un des hauts-lieux du microcosme parisien et français se nomme : la Fondation Saint-Simon.

Inutile de préciser que le Saint-Simon considéré est le Comte. Pas le Duc. Ce Comte qui pensait que tout ce qui n'est pas "ingénieur" est parasite. Evidemment, cette foi saint-simonienne mériterait débat. Ce n'est ni le lieu ni le moment.

Mais merci à René Lenoir de nous avoir tant éclairé... et provoqué.

René PUCHEU

(1) Ed. Plon, 1994.

(2) La Découverte, 1995.

● Saint Pie V ou la sainteté combattante

Le 1^{er} mai 1572, mourait à Rome Michel Ghislieri, pape sous le nom de Pie V. Mais le débat public réouvert récemment autour de la messe de saint Pie V, qualifiée par certains de "messe de toujours", par opposition à la "nouvelle messe" de Paul VI, a ramené le projecteur de l'histoire sur la figure de Pie V, ce pontife austère et combattant dont l'iconographie a conservé le profil aquilin et la sévérité du regard.

Un livre, *Saint Pie V* (Fayard, 432 p., 150 F) s'efforce de nous resituer et de nous restituer l'homme et l'œuvre. Entreprise difficile à laquelle s'est risquée ma collègue Nicole Lemaitre, qui enseigne l'Histoire à Paris I et à l'Institut catholique, je dois le dire avec un certain bonheur. Rien d'hagiographique dans le ton, un travail sérieux d'historien, mené à partir des sources, un texte clair et vigoureux, parfois engagé. Je sais, pour l'avoir pratiquée, combien l'histoire d'un pape est délicate à conduire ! Regrettons d'assez nombreuses redites, qui proviennent parfois de la rapidité de la rédaction.

Demeure entier l'intérêt d'un livre qui nous rend un pape en chair et en os, entêté et visionnaire, intransigeant mais bon, détaché de la politique, mais immergé dans le combat contre l'Islam, l'hérésie et la corruption morale, bien différent du saint de vitrail de ses premiers hagiographes. Somme toute le type de biographie que l'on souhaite pour tous les grands saints, afin que, débarrassés des clichés et des stéréotypes, ils apparaissent dans toute leur clarté d'hommes et de femmes qui ont correspondu aux attentes de leur temps, et cela, Nicole Lemaitre l'a très bien réussi.

Des origines modestes, une formation solide

Michel Ghislieri, à la différence des papes qui l'ont précédé ou suivi, n'appartient pas à une famille princière ou aristocratique de l'Italie de la Renaissance. Il est né en 1504, aux confins du Piémont dans la riche plaine lombarde, à Bosco près d'Alexandrie, dans une famille pay-

sanne ancienne dont il a partagé les travaux et les jours jusqu'à l'âge de 14 ans, avant d'entrer au couvent des dominicains. Il gardera de ses origines modestes le goût de l'économie, le refus de la somptuosité princière, le sérieux et l'amour du travail bien fait. Le frère Michel parachève son cursus théologique et philosophique, à Bologne, le centre universitaire le plus réputé du temps. Ensuite, pendant treize ans, il allait enseigner la philosophie et les cas de conscience dans les couvents de sa province.

Le grand inquisiteur...

Apprécié de ses élèves et de ses confrères, il conseille l'usage fréquent de la Pénitence et de l'Eucharistie et la récitation du rosaire que son ordre a contribué à diffuser partout. Remarqué par ses supérieurs pour son orthodoxie et son ardeur à combattre l'hérésie, il fut nommé inquisiteur à Côme. Mais le cardinal Jean-Pierre Carafa le prit sous sa protection et, devenu pape sous le nom de Paul IV, le promut évêque puis cardinal en 1557, et grand inquisiteur en 1558, le premier et le dernier titulaire de cette charge redoutable à la tête du Saint-Office. Le cardinal Ghislieri conduisit sa tâche avec la plus grande rigueur, instruisant soigneusement ses dossiers et se comportant en juge compétent et intègre. Il conserva sa charge sous le règne de Pie IV (†1559-1565) et devint son successeur sous le nom de Pie V, le 7 janvier 1566.

...nettoie Rome de ses vices

L'œuvre de Pie V est immense, accrue par sa réputation de sainteté et le rayonnement qu'il donne à la Rome de la Contre-Réforme, essayant de faire coïncider la réalité quotidienne de la ville éternelle et de l'Eglise avec l'image que la Réforme catholique s'efforce d'accréditer dans l'opinion. Pie V ne rompt pas avec les usages, mais les plie à l'intérêt général de l'Eglise. Il demeure fidèle aux Carafa qui avaient fait sa fortune, sans exclure les autres familles romaines. Il prend comme collaborateur

son neveu Michel Bonelli, qu'il crée cardinal, sans lui laisser les pouvoirs excessifs qu'exerçaient ses prédécesseurs. Mais il maintient sa confiance à Charles Borromée, le neveu et le conseiller principal de son prédécesseur, Pie IV, ennemi des Carafa.

Il réduit le train de vie pontifical, supprime les banquets mais conserve son cuisinier, le plus célèbre de l'époque, Bartoloméo Scappi, pour les repas officiels... auxquels il ne touche pas. Il gère avec rigueur les finances pontificales qu'il prodigue en revanche lorsqu'il s'agit de lancer la croisade contre les Turcs. Avec lui, la cour pontificale devient honnête et de bonne tenue. Il chasse les courtisanes de Rome, poursuit les homosexuels, limite les festivités populaires, érige la vertu en loi.

Le catéchisme de Trente

Le clergé devait tendre à la perfection et entraîner au respect et à la pratique de ses devoirs. Pie V employa toute son énergie à contrôler et à améliorer la vie religieuse de son diocèse et à faire appliquer partout les décisions du Concile de Trente. Dans cette perspective, il fait éditer le Catéchisme du Concile de Trente pour les curés (1566) par les presses du plus célèbre imprimeur de Rome, Paul Manuce. Destiné à nourrir la prédication et la catéchèse paroissiale, le *Catéchisme* avait été préparé dès avant la clôture du concile de Trente en 1563 par une commission à laquelle Ghislieri n'avait pas participé, mais où les dominicains dominaient.

Pie VI avait trouvé le catéchisme prêt, ce n'était pas le cas pour les autres livres liturgiques. La même commission prépara le nouveau *Bréviaire*, paru chez Paul Manuce dans l'été 1568. Dès la fin de la même année, il était récité en Italie et il se répandit à travers l'Europe dans une nouvelle édition de Plantin, un éditeur d'Amsterdam. C'était un bréviaire commode, en deux parties, été et hiver, imprimé en caractères lisibles, dans un format maniable.

L'éditeur du Missel romain

Pie V prit très à cœur l'édition du *Missel*, réclamée par

le Concile et qui sortit en juillet 1570. Tout diocèse qui ne pouvait justifier une tradition liturgique vieille de plus de deux cents ans dut adopter le nouveau *Missel*. Beaucoup pouvaient le faire, mais pour plus de commodité préférèrent adopter le *Missel* romain, qui comportait pour la première fois des rubriques générales et une introduction détaillant, en les unifiant, les gestes et les cérémonies.

Nicole Lemaitre montre que le *Missel* fixait la messe romaine dans les formes qu'elle avait adoptées depuis la fin du Moyen Age. Ainsi il était prévu que le prêtre pouvait célébrer face au peuple, spécialement quand l'Eglise n'était pas orientée à l'Est, ce qui était fréquemment le cas à Rome. Célébrer face ou dos au peuple n'était pas un problème alors, c'est plus tard, devant la pratique des Réformes de célébrer la Cène face au peuple, que les catholiques répugneront à le faire pour mieux s'en distinguer.

Si l'on ajoute son rôle prépondérant dans la croisade qui a conduit à l'écrasement de la flotte turque, à Lépante, par les escadres chrétiennes coalisées sous la direction de Don Juan d'Espagne, on mesure mieux encore sa place dans l'histoire de son temps. Les catholiques ont vu en lui le chef prestigieux, l'homme des certitudes, dans ces moments de désarroi terrible. Il a correspondu à leur attente et ils l'ont proclamé saint avant même que l'Eglise le porte sur les autels dès 1672. Pour les autres, les protestants, les juifs, les partisans de la liberté de la réflexion et des mœurs, il fut un adversaire terrible et sa rigueur le rend difficile à comprendre à notre siècle.

Pie V est un homme de son temps : entier, ardent, tendu vers le triomphe de l'Eglise catholique, préoccupé de l'Au-delà. Autant sinon plus que ses contemporains, il est persuadé que la fin des temps est proche et qu'il faut en accélérer la venue en convertissant tous ceux qui ne sont pas encore chrétiens. L'attente eschatologique, si perceptible dans ses écrits et ses attitudes, explique mieux encore cette extraordinaire rigueur et cette indomptable ténacité.

Jean CHÉLINI

● Le crépuscule de la culture française de Jean-Marie Domenach

Notre collaborateur et ami Jean-Marie Domenach vient de publier aux éditions Plon un ouvrage au titre quelque peu provocant : "Le crépuscule de la culture française ?". Cet ouvrage pose de vraies et graves questions ; il stimule la réflexion : "Jamais il n'y eut autant de "créateurs" et aussi peu de création. Voyez le roman : le nombre de titres augmente, l'ennui des lecteurs également. Devenus théoriciens et techniciens, les romanciers de la nouvelle école suppléent par des artifices de style à l'inconsistance de l'intrigue et des personnages. Repliés sur une intimité triste, on dirait qu'ils n'ont plus la force de saisir notre société - de la saisir à la gorge.

Théâtre, poésie, chanson... Depuis une vingtaine

d'années s'élargit le fossé entre les Français et leur culture. Décrochage de l'Histoire, certainement. Mais aussi rupture de civilisation : un imaginaire dépérit, qu'aucun autre ne remplace.

Le mal du roman, genre éminemment démocratique, est identique au mal de notre démocratie : asthénie et faux-semblant. Seule l'Histoire prospère - nostalgie du passé ? Un peuple privé de fiction n'aurait plus affaire qu'aux problèmes matériels de sa survie et rien ne viendrait consoler son ennui."

Philippe Sénart, dans sa prochaine "Vie littéraire" rendra compte de ce livre.

L'existence d'une revue dépend du nombre de ses abonnés

Abonnez-vous — Diffusez France-Forum

Abonnements de soutien

FRANCE-FORUM demande instamment à tous ceux qui comprennent son effort de lui apporter leur appui en souscrivant un abonnement de soutien dont le prix minimum est fixé à 150 F.

France-Forum, 133 bis rue de l'Université, 75007 Paris

Numéros spécimens gratuits sur demande

“France-Forum” est en vente dans les librairies suivantes :

LIBRAIRIE DES EDITIONS OUVRIERES

9 rue Henri IV - LYON 2^e

LIBRAIRIE PUBLICA

46 rue Saint-Jean - 14300 CAEN

LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITE

12 A, rue Nazareth - 13100 AIX EN PROVENCE

LIBRAIRIE UNIVERSITAIRE COLBERT

32 Place Colbert - 76130 MONT SAINT-AIGNAN

LIBRAIRIE DES SCIENCES POLITIQUES

30 rue Saint-Guillaume - PARIS 7^e

LIBRAIRIE “DIALOGUES”

Square Mgr Roull - 29200 BREST

POINT DE VENTE EN ALLEMAGNE : LIBERTAS, M^{me} VIGOUROUX,

Hintere Gasse 35/1. D. 7032 SINDELFINGEN

France-Forum a été créé en 1957 par **E. Borne, H. Bourbon, J. Fontanet, J. Lecanuet et M-R. Simonnet.**
De 1957 à 1993 chaque numéro de France-Forum a comporté les “Propos du temps” d'**Etienne Borne.**

Directeur de la publication : **René Plantade** — Secrétariat-Abonnements : **Thérèse Desplanques**

Commission Paritaire n° 60361 — Dépôt légal n° 2626

Composition et Impression : **VIENNE IMPRIM'** — 23, quai Jean-Jaurès — 38200 VIENNE — Tél. 74 85 47 06 — Télécopie 74 31 65 64

Photos : Roger-Viollet.